

**institut de
recherche sur
l'économie de
l'éducation**

centre national de la
recherche scientifique

jean danrey

LA REINSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

l'exemple de l'agglomération dijonnaise

étude réalisée avec le concours du FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

faculté de science économique et de gestion

4, boulevard gabriel 21 dijon tél. (80) 30 66 42

Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education

LA REINSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

l'exemple de l'agglomération dijonnaise

- avril 1973 -

Étude réalisée avec le concours du FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

INTRODUCTION

L'emploi des femmes dans la vie économique ne constitue pas un phénomène récent, mais il revêt aujourd'hui des caractéristiques nouvelles dont on commence à prendre conscience. En effet, des mutations profondes affectent autant la vie familiale que l'activité professionnelle.

L'âge moyen du mariage des femmes fléchit (22,4 ans en 1970 au lieu de 23,6 ans en 1958). La baisse du taux de fécondité générale (7,24 en 1971 contre 8,13 en 1958) se traduit par une réduction de la taille moyenne du ménage. L'âge moyen auquel la femme a son dernier enfant tend à tomber à 34 ans. Par suite de l'allègement relatif de leurs charges familiales, les femmes mariées constituent une proportion croissante de la main d'oeuvre.

Ces mutations familiales s'accompagnent de transformations importantes dans la vie professionnelle. Jusqu'ici, les possibilités du marché du travail féminin se limitaient à des professions assez figées et exercées habituellement par des femmes : enseignement, secteur médico-social, emplois de bureau, commerces de détail, travaux peu spécialisés dans l'industrie et les services. L'automation, le progrès des techniques et l'élévation du niveau général de formation bouleversent les conditions de réinsertion professionnelle.

Quatre vingt dix pour cent des femmes reviennent sur le marché du travail après une interruption de dix à vingt ans. 10 % des femmes arrivent sur le marché de l'emploi sans avoir jamais travaillé. L'inadaptation de la formation passée aux exigences nouvelles du marché du travail risque de rejeter les premières vers des postes de travail moins qualifiés, donc plus faiblement rémunérés que ceux qu'elles occupaient autrefois. Quant aux secondes, l'absence de formation et d'expérience professionnelle limite leurs possibilités d'insertion dans la vie active.

A ces obstacles d'ordre professionnel s'ajoutent des difficultés tenant à la pénurie des équipements collectifs (crèches, maternelles, centres aérés, haltes-garderies, restaurants scolaires), à la médiocre qualité des transports publics, à la déficience de la législation sociale et de la fiscalité.

Si les femmes ayant des responsabilités familiales constituent une part croissante de la main d'oeuvre et si leur emploi est souvent considéré comme une condition essentielle de l'expansion économique, leur présence sur le marché du travail est rendue précaire par la carence de dispositions leur permettant d'assumer leur double tâche sans trop de problèmes. Le faible empressement des employeurs à adapter le travail aux besoins spécifiques des femmes accroît encore les difficultés qu'elles éprouvent.

Soucieux de définir les lignes d'action d'une politique de formation et de recyclage, le Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales confia, le 13 août 1971, au Centre d'Etude du Travail Féminin (C.E.T.R.A.F.) le soin de réaliser une étude spécifique dans l'agglomération dijonnaise. L'objet de cette recherche était triple :

- mesurer le potentiel réel de main d'oeuvre inactive concerné par une reprise d'activité ;
- déterminer les différentes catégories de femmes intéressées, les raisons de cet intérêt, les obstacles rencontrés (sociaux, économiques, psychologiques et matériels), les conditions avancées par ces femmes dans la perspective de leur éventuelle réinsertion professionnelle ;
- avec le groupe de travail (1) mis en place pour contrôler l'étude demandée, définir des propositions d'action.

Une enquête fut donc lancée par le CETRAF avec le concours de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or. Exploitée par un chercheur de l'Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education, l'enquête ne put parvenir à son terme, à la suite de la cessation soudaine d'activité du CETRAF.

Dans ces conditions, l'Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education (I.R.E.D.U.) qui avait été associé à toutes les phases de cette enquête, accepta en novembre 1972 de reprendre la recherche en cours, en la complétant par une analyse socio-économique de la population féminine dans l'agglomération dijonnaise.

(1) Ce groupe de travail comprenait : le Directeur départemental du Travail, l'Inspecteur chargé de l'Echelon régional de l'Emploi, le Directeur du Centre Psychotechnique de la F.P.A., un inspecteur représentant le Recteur d'Académie, le Directeur de la Caisse départementale d'Allocations familiales, un chercheur de l'Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education.

Après avoir souligné l'intérêt que revêt l'agglomération dijonnaise comme champ d'observation, nous définirons les caractéristiques essentielles de sa population féminine. Puis, ayant présenté les résultats de l'enquête réalisée par le C.E.T.R.A.F., nous essaierons de définir des orientations nouvelles en nous appuyant sur des actions de formation permanente lancées récemment dans l'agglomération dijonnaise.

PREMIERE PARTIE

LE CHOIX DE DIJON ET DE SON AGGLOMERATION

Le fait d'avoir retenu Dijon comme terrain d'enquête parmi les quarante huit agglomérations françaises de 100 000 habitants et plus (région parisienne exclue) ne relève évidemment pas du hasard. Nous en donnerons donc les raisons et préciserons ensuite les limites réelles de ce champ d'observation.

I - LES RAISONS DE CE CHOIX

Cinq critères ont mis en évidence la situation privilégiée de l'agglomération dijonnaise pour réaliser une analyse de la réinsertion professionnelle des femmes. Il s'agit de la taille de la population, de son essor démographique, du mode de répartition de sa population entre la ville - centre et les communes périphériques, de la structure de sa population active et du taux d'activité féminin.

Par l'importance de sa population au recensement de 1968, l'agglomération dijonnaise avec 183 989 habitants (1) occupait le 23^{ème} rang parmi les 48 agglomérations de 100 000 habitants et plus. Outre cette position quasiment médiane, Dijon présentait l'avantage d'appartenir à la catégorie des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, c'est-à-dire la catégorie la plus importante (28 agglomérations sur 48).

Avec une expansion démographique assez élevée (+ 17,8 % entre 1962 et 1968), l'agglomération dijonnaise venait au 16^{ème} rang, se situant nettement au-dessus du taux moyen (+ 12,6 %) enregistré pour l'ensemble des 48 agglomérations et de celui qui fut observé (+ 14,4 %) pour les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants.

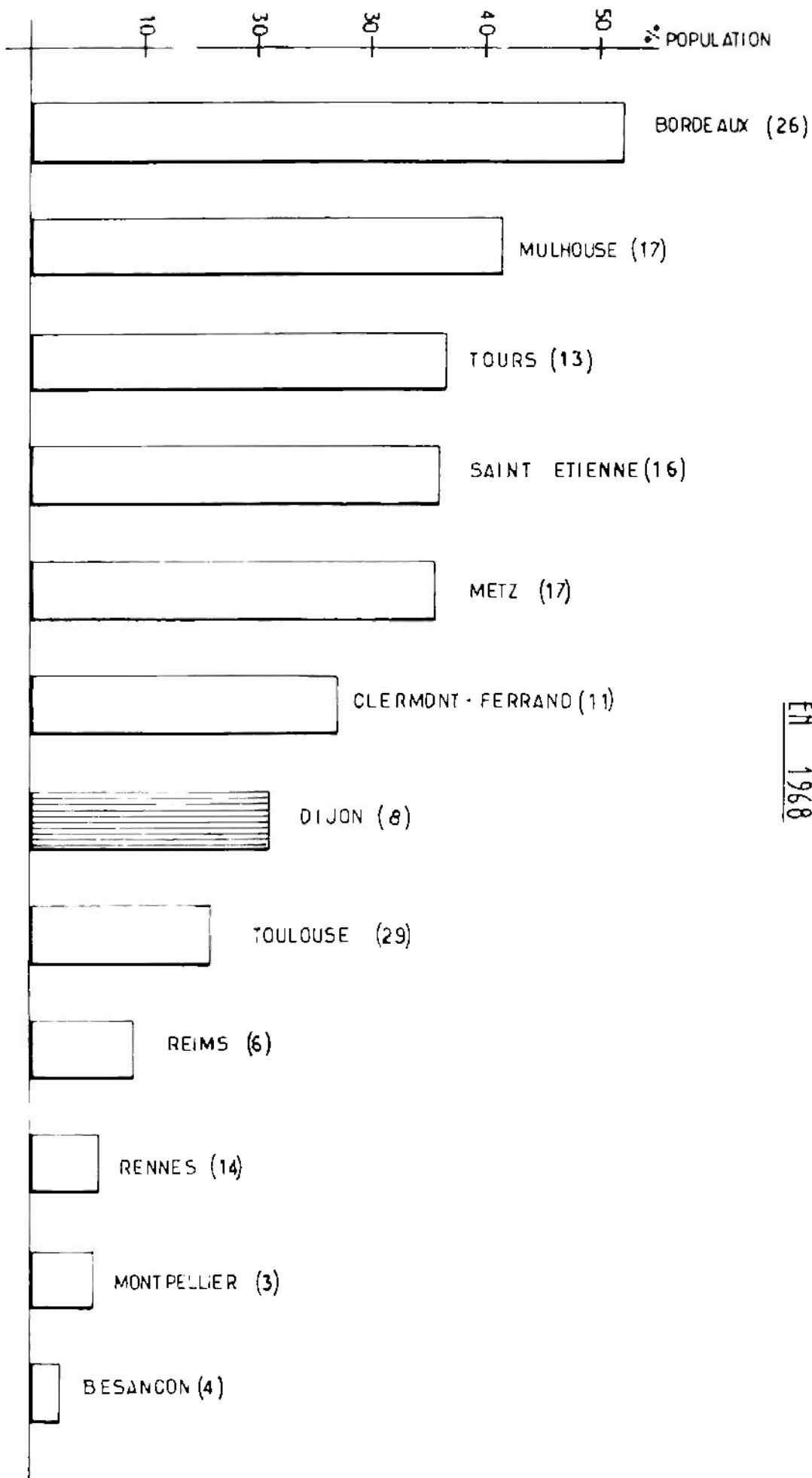
(1) population sans doubles comptes.

S'agissant du choix d'une agglomération comme terrain d'enquête, il était souhaitable de veiller à ce qu'un déséquilibre démographique n'apparaisse pas de façon trop intense entre la ville - centre et les communes périphériques. Comme le montre le Graphique I, si l'agglomération bordelaise (1) est formée de 26 communes représentant 51,9 % de la population totale, si l'agglomération bisontine est composée de 4 communes regroupant 2,6 % de la population, Dijon se situe dans un juste milieu. Ses 8 communes suburbaines représentent le 1/5 de la population de l'agglomération.

Il paraissait également judicieux de choisir une agglomération dont la population active ne fût pas hypertrophiée dans sa répartition par grand secteur d'activité. Si l'on observe le Graphique II, on constate que les 12 agglomérations peuvent être classées en quatre catégories. Aux extrêmes, Montpellier, Rennes et Metz ont un secteur tertiaire qui occupe 71 à 69 % de leur population active, tandis que ces taux vont de 48 à 42 % pour Mulhouse et St Etienne. L'agglomération dijonnaise se situe dans les deux catégories centrales avec 63,7 % de sa population active employée dans le tertiaire et 35,3 % dans le secondaire.

Enfin, en ce qui concerne le taux d'activité féminin observé en 1968, l'agglomération dijonnaise se hissait nettement au-dessus de la moyenne nationale (28 %) avec un taux de 31,1 %. Allant plus loin dans l'analyse, on remarquera que Dijon se caractérise aussi par un écart important entre le taux d'activité féminin enregistré pour la ville - centre et celui relevé pour les communes suburbaines. Si l'on s'en tient aux agglomérations figurant dans le tableau ci-après, seule Bordeaux devance Dijon quant à l'importance de l'écart observé entre le taux d'activité féminin propre à la ville - centre et celui qui est spécifique aux communes suburbaines.

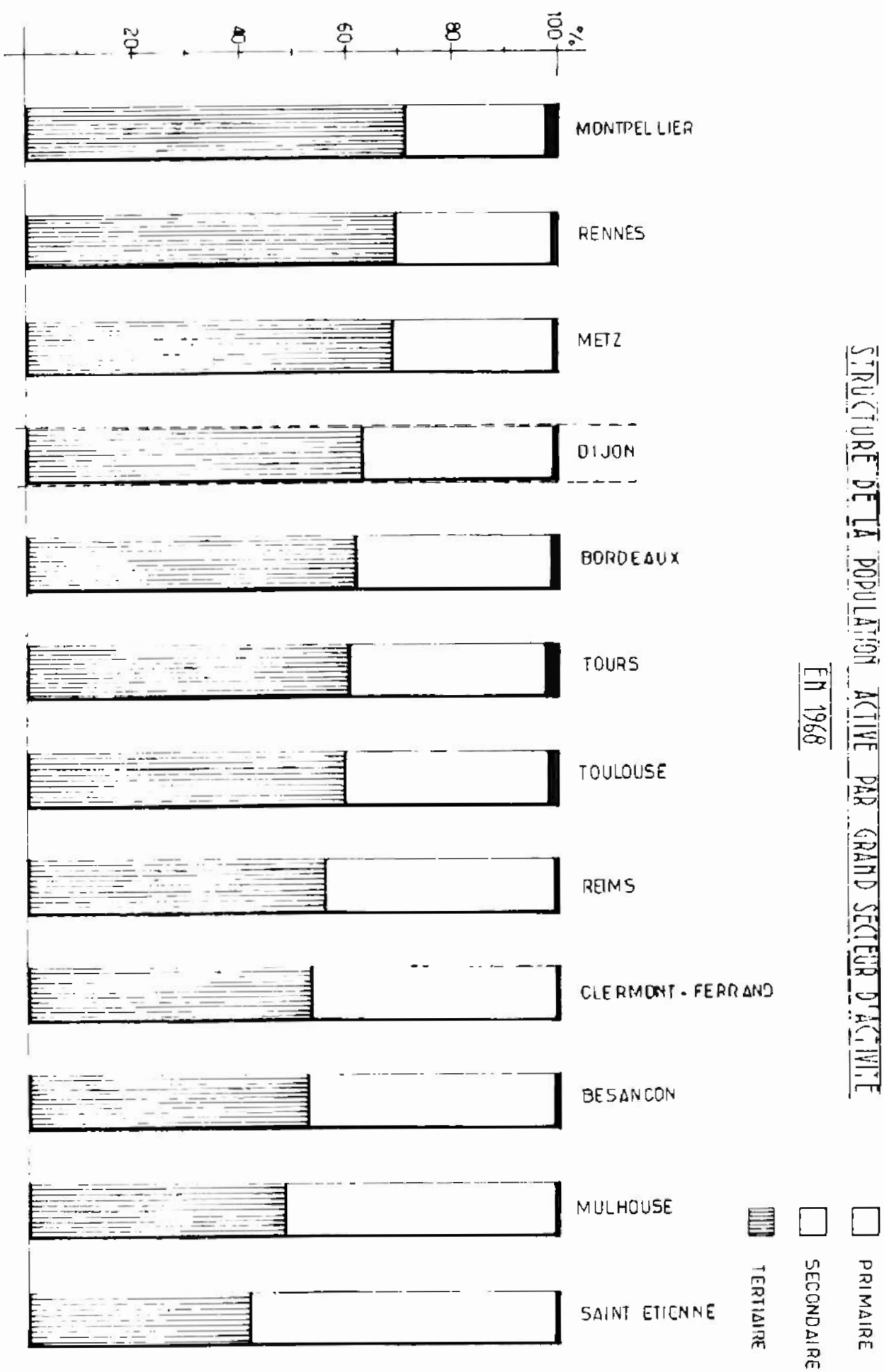
(1) N'ayant pas la possibilité de présenter les données relatives aux 48 agglomérations, nous avons retenu les 12 agglomérations choisies par l'Agence intercommunale d'Urbanisme, lors d'une exposition ayant eu lieu à Dijon à la Session d'Hiver 1972 et consacrée à "L'Emploi et le Développement de l'Agglomération dijonnaise".



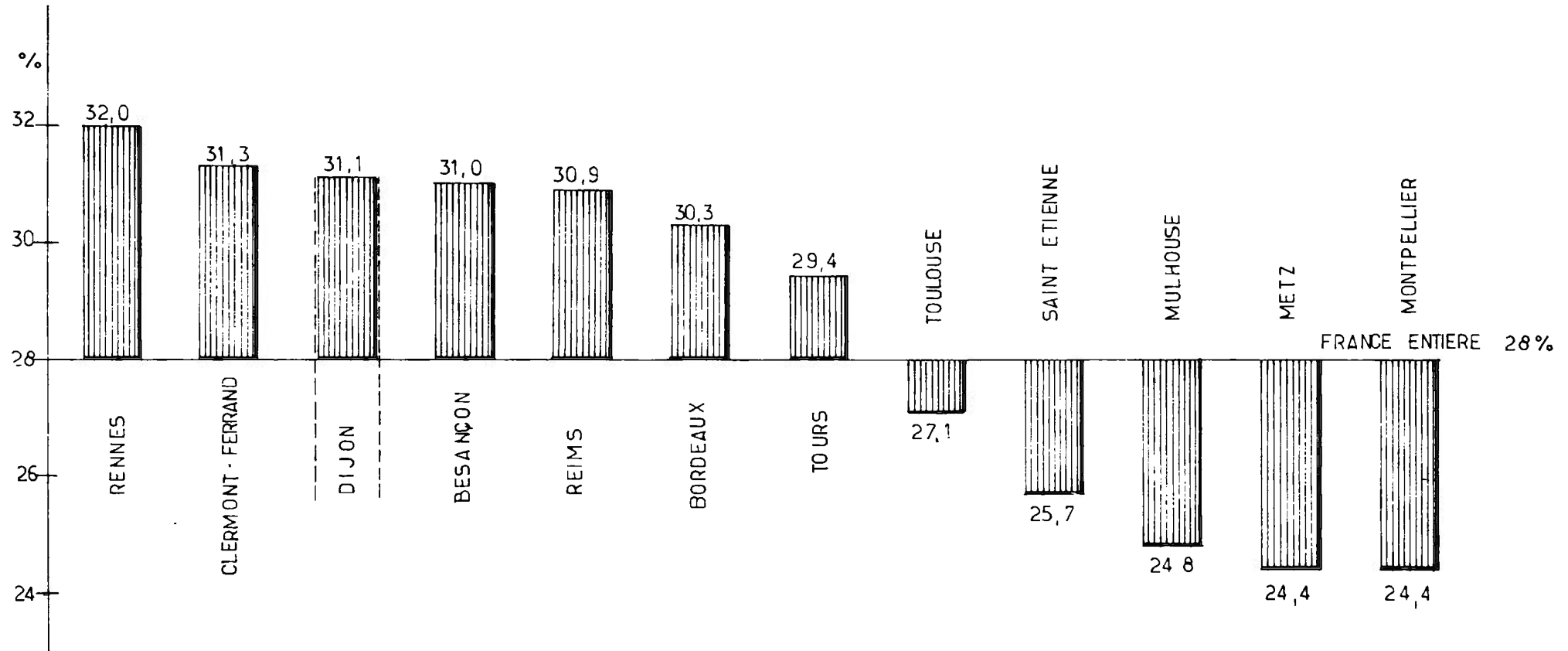
IMPORTANCE SELON LEUR NOMBRE ET LEUR POPULATION
DES COMMUNES SUBPREFECTORALES DANS LES AGGLOMERATIONS
EN 1968

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE

EN 1968



TAUX D'ACTIVITE FEMININ EN 1968 - COMPARAISON ENTRE 12 AGGLOMERATIONS -



- TAUX D'ACTIVITE FEMININ EN 1968 -

Unité : %

	Ensemble de l'agglomération	Ville - Centre	Communes Suburbaines
. RENNES	32,0	32,2	29,9
. CLERMONT-FERRAND	31,3	32,4	28,3
. DIJON	31,1	32,6	25,0
. BESANCON	31,0	31,2	22,6
. REIMS	30,9	31,4	26,4
. BORDEAUX	30,3	33,8	26,8
. TOURS	29,4	31,4	25,6
. TOULOUSE	27,1	28,2	21,0
. St ETIENNE	25,7	28,1	21,2
. MULHOUSE	24,8	27,0	21,6
. METZ	24,4	26,5	20,4
. MONTPELLIER	24,4	24,7	18,7

Source : INSEE. Dep. Exhaustif

En résumé, la taille moyenne de l'agglomération dijonnaise, son accroissement démographique relativement élevé, l'importance modérée de ses communes suburbaines, son orientation tertiaire prononcée mais sans mesure et son taux d'activité féminin assez caractérisé sont autant de motifs qui ont incité à choisir ce terrain d'enquête, en vue d'y étudier la réinsertion professionnelle des femmes.

Toutefois, il a semblé utile de dépasser le cadre étroit de l'agglomération dijonnaise. Nous nous en expliquerons avant de dégager les caractéristiques essentielles du champ d'observation.

II - LES LIMITES DU CHAMP D'OBSERVATION

Lors de la définition de l'aire d'enquête, nous avons été confrontés à un choix délicat. Devait-on envisager une zone d'enquête assez vaste mais proche des réalités socio-économiques, ou s'enfermer dans les limites administratives de l'agglomération dijonnaise telles qu'elles avaient été déterminées par l'INSEE en 1968 ? Concrètement, devait-on retenir la zone d'emploi de Dijon, la zone de peuplement industriel ou urbain de Dijon, l'agglomération dijonnaise au sens strict, ou une zone plus adaptée aux besoins de notre recherche ?

1. La zone d'emploi de Dijon

Rappelons que l'INSEE définit la zone d'emploi comme "un espace géographique à l'intérieur duquel des habitants trouvent normalement un emploi et dans lequel les établissements trouvent la main d'oeuvre nécessaire, en quantité et en qualité, pour occuper les emplois qu'ils procurent, l'aire de recrutement coïncidant en grande partie avec l'aire d'emploi".

La zone d'emploi de Dijon englobe 203 communes de la Côte d'Or dont elle accueillait respectivement 56,8 % et 60,6 % de la population féminine totale et active en 1968.

C'est une zone dont les caractéristiques principales sont difficilement appréhendables car l'INSEE n'a pas procédé à un dépouillement du recensement de 1968 par Z.E. Il n'a donc pas semblé matériellement possible de totaliser les résultats de chacune des 203 fiches communales. De plus, et ce n'est pas un des moindres inconvénients, la Z.E. (déterminée en 1967 par la Direction Régionale du Travail et de la Main d'Oeuvre à la demande du Ministère des Affaires sociales) est sujette à des fluctuations, en raison des transformations rapides des migrations quotidiennes.

2. La zone de peuplement industriel ou urbain de Dijon

D'espace moins étendu que la Z.E., la Z.P.I.U. est déterminée également selon des normes fort différentes. "C'est un ensemble de communes dépassant largement le cadre des agglomérations urbaines et où :

- POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE EN 1968 -

Recensement 1968 : dépouillement exhaustif

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	Nb de Communes	POPULATION TOTALE			POPULATION ACTIVE			TAUX D'ACTIVITE		
		M	F	T	M	F	T	M	F	T
Zone d'enquête	11	90405	96488	186893	48989	29890	78879	54,2	31,0	42,2
Agglomération dijonnaise (définition 1968)	9	88819	95373	184192	47981	29620	77601	54,0	31,1	42,1
Zone de peuplement in- dustriel ou urbain de Dijon	67	104284	109754	214038	56520	33139	89659	54,2	30,2	41,9
Zone d'emploi de Dijon	203	116302	121685	237987	62790	35443	98233	54,0	29,1	41,3
Ensemble des communes rurales de Côte d'Or	684	82080	80000	162080	44470	18452	62922	54,2	23,1	38,8
Ensemble des communes urbaines de Côte d'Or	32	125203	134056	259259	67382	40062	107444	53,8	29,9	41,4
Ensemble de la Côte d'Or	716	207283	214056	421339	111852	58514	170366	54,0	27,3	40,4

- existe une certaine homogénéité de peuplement, en particulier une faible proportion d'agriculteurs,
- se produisent d'importants échanges de main d'oeuvre,
- s'est créée ou se développe une activité industrielle liée à la proximité d'une grande ville, aux richesses du sous-sol, ou encore à la présence d'un grand axe de communication".

C'est en raison de ces différents aspects que ces zones ont été dénommées "zones de peuplement industriel ou urbain". Les unités communales retenues pour faire partie d'une Z.P.I.U. le sont d'après la composition de leur population active et des migrations quotidiennes de travailleurs qui s'y produisent.

Composée de 67 communes, la Z.P.I.U. de Dijon rassemblait en 1968, respectivement 51,3 % et 56,6 % de la population féminine totale et active du département. Les critères qui ont présidé à la constitution de cette Z.P.I.U. pourraient nous amener à penser qu'une analyse détaillée de cette zone eût été souhaitable dans le cadre de nos préoccupations.

Néanmoins, la configuration de la zone, son contenu et certaines difficultés de traitement statistique nous incitent à abandonner la Z.P.I.U. comme champ d'observation.

En premier lieu, comme le révèle la carte I, il semble paradoxal que plus du 1/4 des communes situées dans la partie Sud-Est de la Z.P.I.U. soient exclues de la zone d'emploi de Dijon. De même, certaines localités distantes de moins de 10 km du chef-lieu n'appartiennent pas à la Z.P.I.U. alors que d'autres villages, éloignés de 25 km au moins de Dijon, en font partie. Certes, ces anomalies peuvent s'expliquer par la relative ancienneté des données recueillies par l'INSEE. Il n'empêche qu'elles jettent un doute sur la valeur actuelle de cette zone.

Malgré l'imperfection de la Z.P.I.U., il convient cependant de se demander si l'analyse détaillée de cette zone serait susceptible d'apporter des éléments positifs dans le cadre de nos préoccupations. De prime abord, la lecture de la carte II nous incite à répondre par l'affirmative. Si 71 % des femmes vivent dans un secteur géographique où le taux d'activité féminin est élevé (32,6 %), 22 % sont domiciliées dans une zone d'activité moyenne (25,9 %), 5 % dans un espace d'activité médiocre (21,2 %) et 2,3 % dans une aire de faible activité (17,7 %). Il semblerait donc intéressant d'effectue

LIMITES DE



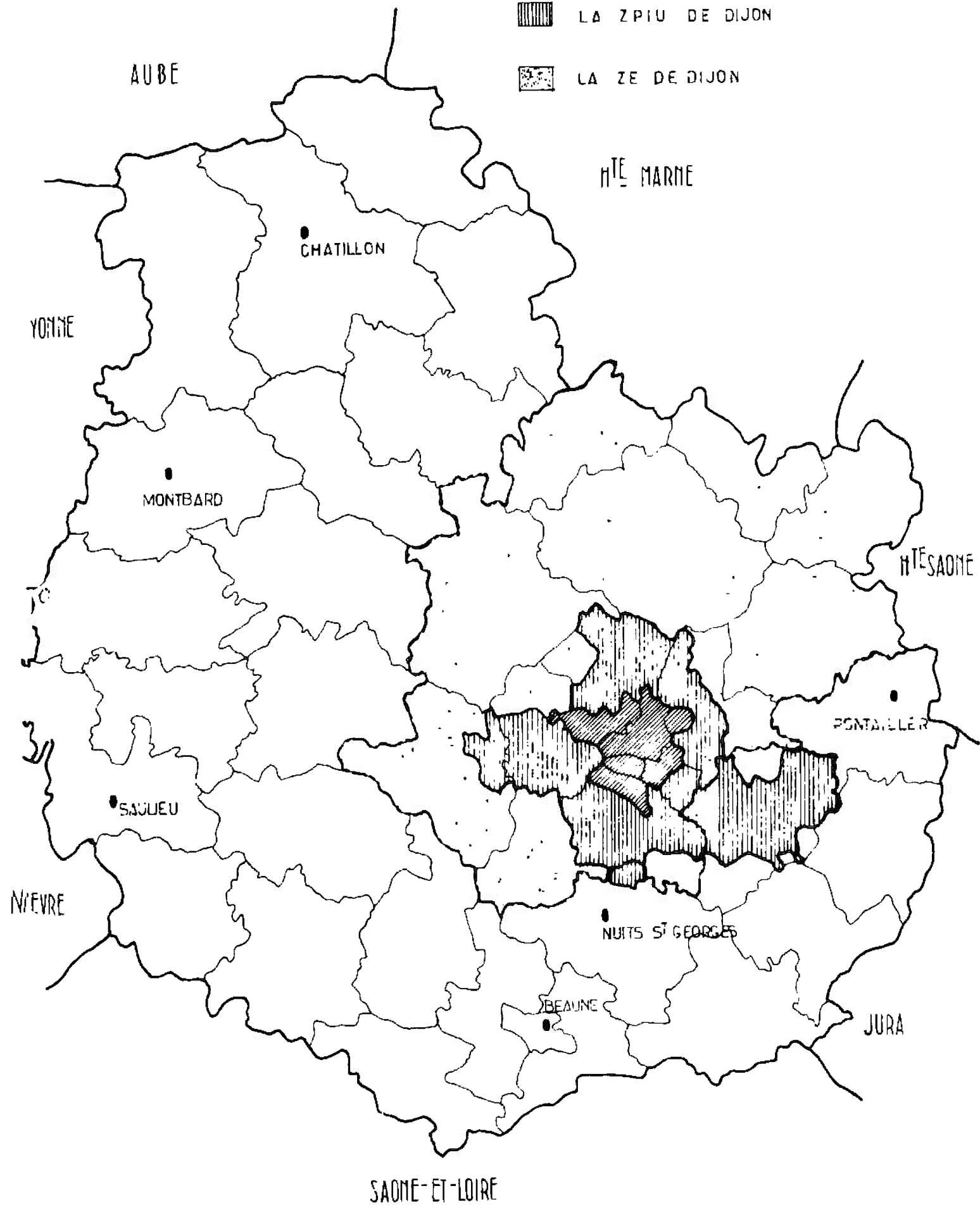
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE



LA ZPIU DE DIJON



LA ZE DE DIJON



TAUX D'ACTIVITE FEMININ DANS LA ZPTU DE DIJON EN 1968



29 % et +



23 à 28 %



20 à 22 %



inférieur à 20%

HAUTE MARNE

AUBE

CHATILLON

YONNE

MONTBARD

HAUTE SAONE

PONTAILLER

SAULIEU

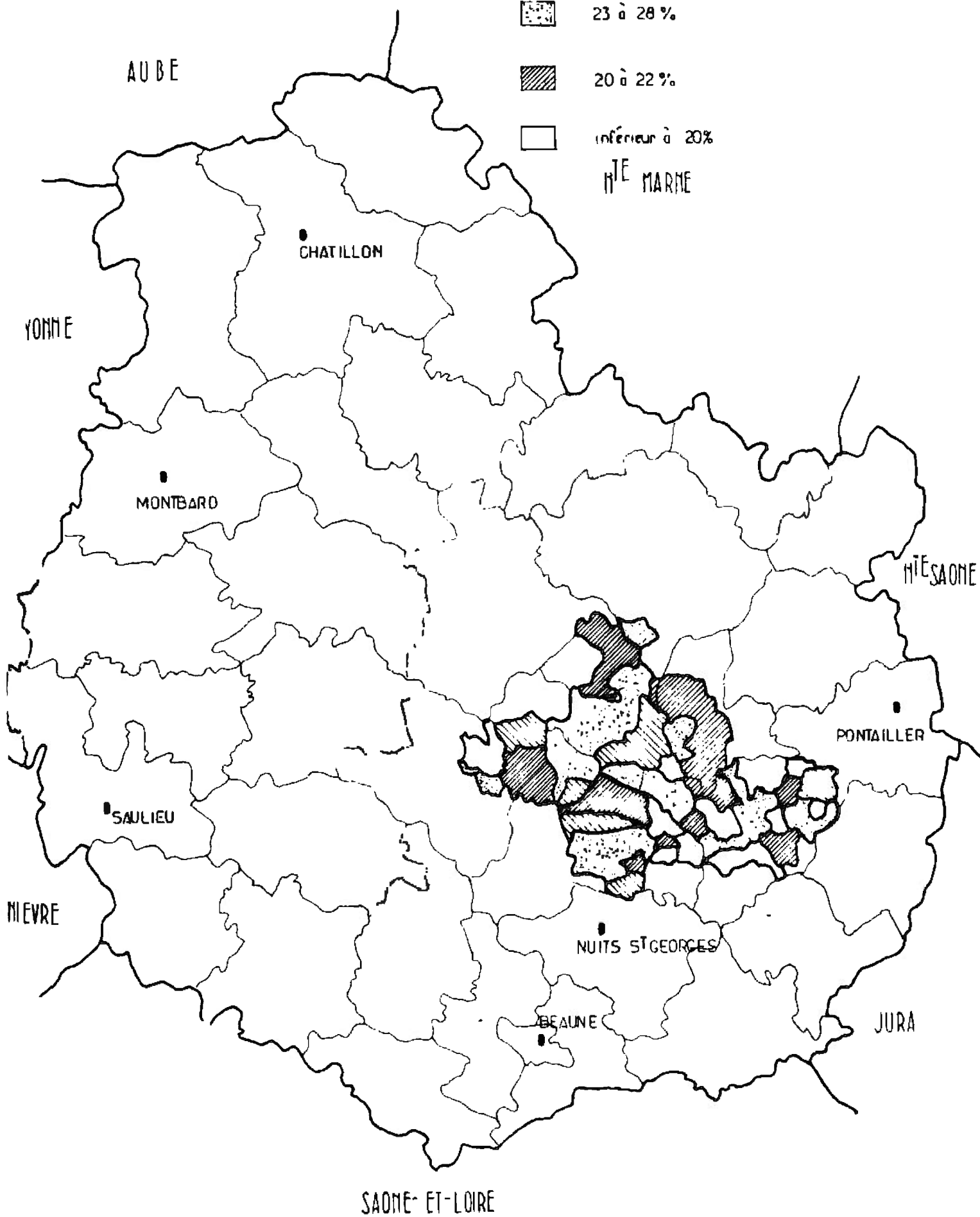
NIÈVRE

NUITS ST GEORGES

BEAUNE

JURA

SAONE-ET-LOIRE



un effort d'analyse particulier sur les trois dernières zones où, a priori, existe une main d'oeuvre féminine potentielle.

Or, du point de vue du traitement des données statistiques, apparaissent des difficultés relativement importantes. Comme nous l'avons déjà noté pour les Z.E., l'I.N.S.E.E. n'a publié aucun tableau récapitulatif par Z.P.I.U. Il conviendrait alors d'effectuer la sommation des 67 tableaux communaux ou de faire réaliser une exploitation spécifique. Ce travail est-il réellement opportun ? Qu'il soit permis d'en douter, si l'on sait que 86 % des inactives résidant à l'intérieur de la Z.P.I.U. sont domiciliées dans les 9 communes de l'agglomération dijonnaise. Dans ces conditions, il paraît souhaitable de s'en tenir à l'analyse de cette dernière unité urbaine.

3. L'agglomération dijonnaise

Constituée de 9 communes en 1968, l'agglomération dijonnaise regroupait respectivement 46 % et 50,6 % de la population féminine totale et active du département.

Le poids démographique de la ville de Dijon était important au sein de l'agglomération puisque sa population féminine totale et active représentait respectivement 79,8 % et 83,7 % de cet ensemble.

Des 8 communes suburbaines, Chenôve se détachait nettement sur le plan démographique car elle abritait, à elle seule, 9,1 % de la population féminine de l'agglomération.

Si neuf femmes sur dix résidant au sein de l'agglomération habitaient Dijon et Chenôve en 1968, cette situation semble devoir évoluer rapidement. Les recensements complémentaires réalisés depuis cette date sont révélateurs à ce sujet. En 1972, la population de Chenôve et celle de St Apollinaire avaient crû respectivement de 23,3 % et de 59 % par rapport au dernier recensement général. De façon plus spectaculaire encore, dès 1971, Fontaine les Dijon et Marsannay la Côte enregistraient pratiquement un triplement de leur population par rapport à 1968. Cette mutation est loin d'être achevée. D'importants programmes de construction sont en voie de réalisation ou en instance d'acceptation sous forme soit de lotissements classiques, soit de Z.A.C. (zones d'aménagement concerté). A titre d'exemple, dans les cinq prochaines années, quatre communes suburbaines vont développer leur urbanisation avec l'implantation de 428 logements pour Plombières, 710 pour Longvic, 800 pour St Apollinaire et 4000 pour Talant.

- POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE -

Recensement 1968 : dépouillement exhaustif

COMMUNES	POPULATION TOTALE				POPULATION ACTIVE				TAUX D'ACTIVITE		
	M	F		T	M	F		T	M	F	T
		V.A.	%			V.A.	%				
. DIJON	69448	76077	79,8	145525	37722	24788	83,7	62510	54,3	32,6	43,0
. CHENOVE (1)	8493	8666	9,1	17159	4405	2190	7,4	6595	51,9	25,3	38,4
. FONTAINE les DIJON (2)	1825	1872	2,0	3697	977	470	1,6	1447	53,5	25,1	39,1
. LONGVIC	2653	2558	2,7	5211	1505	661	2,2	2166	56,7	25,8	41,6
. MARSANNAY la COTE (3)	2063	1997	2,1	4061	1036	412	1,4	1448	50,2	20,6	35,7
. PERRIGNY	370	352	0,3	722	179	73	0,3	252	48,4	20,7	34,9
. PLOMBIERES	1075	1068	1,1	2143	584	309	1,0	893	54,3	28,9	41,7
. St APOLLINAIRE (4)	1278	1147	1,2	2425	681	276	0,9	957	53,3	24,1	39,5
. TALANT	1613	1636	1,7	3249	892	441	1,5	1333	55,3	27,0	41,0
. AGGLOMERATION DIJONNAISE	88819	95373	100,0	184192	47981	29620	100,0	77601	54,0	31,1	42,1

Recensements complémentaires

(1) 1970 : 20 050 → 1972 : 21 162
 (2) 1971 : 4 526
 (3) 1971 : 6 123
 (4) 1970 : 2 977 → 1972 : 3 616

De ce fait, la structure démographique de l'agglomération dijonnaise en sera profondément transformée. Du reste, dès maintenant, la définition de cette unité urbaine constitue un cadre administratif dépassé. Il convient de se souvenir que la notion de base retenue pour délimiter une agglomération est "la population vivant dans des maisons avoisinantes constituant un groupe tel qu'aucune maison ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui comprend au moins 50 personnes". Ajoutons que les terrains servant à des buts publics, tels que parcs, aérodromes, routes, cimetières et constructions publiques d'une part, ceux servant à des fins commerciales ou industrielles tels qu'usines, magasins, édifices commerciaux, voies ferrées et parcs de stationnement d'autre part, doivent être exclus du calcul de la distance entre les habitations.

Cette définition d'où découlent d'importantes conséquences économiques et sociales s'avère donc trop restrictive, pour ne pas dire abhérante, à l'heure où des zones artisanales, industrielles et commerciales s'implantent à la périphérie des communes, à l'heure également où l'on insiste sur la nécessité de préserver des "coupures vertes" entre les communes de façon à éviter une continuité dans l'urbanisation. C'est pourquoi, ce cadre administratif nous a paru trop étroit dans le cadre de notre enquête.

4. La zone d'enquête

Cette zone diffère peu de l'agglomération dijonnaise si ce n'est par l'adjonction de deux communes limitrophes de Dijon : Chevigny St Sauveur et Quetigny.

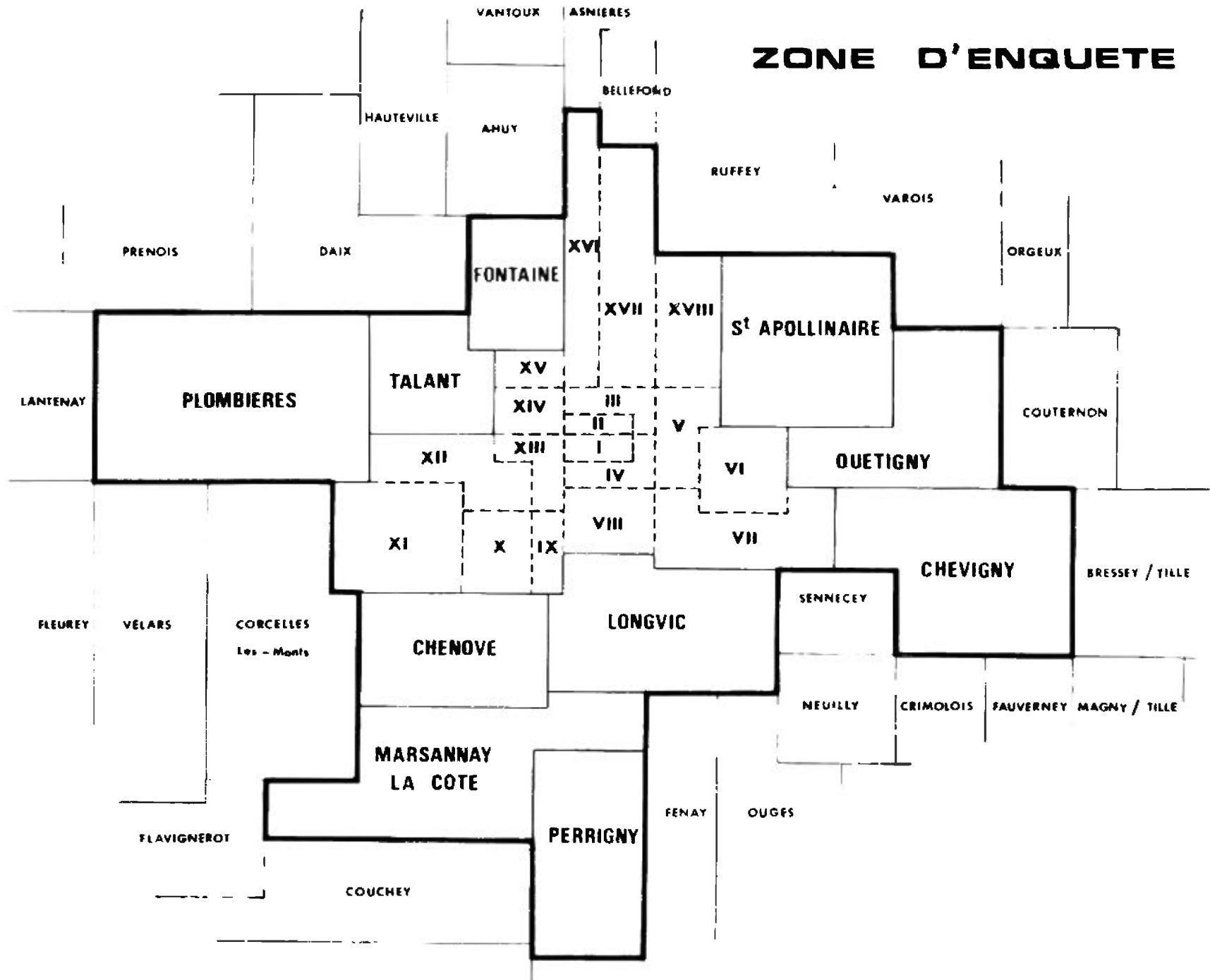
Ces deux villes, situées à l'Est du chef-lieu, font partie du Programme de Modernisation et d'Équipement (P.M.E.) de Dijon et l'une d'elles, Quetigny, est membre du Syndicat intercommunal des Services de l'Agglomération dijonnaise.

Outre ces liens fonctionnels avec la ville de Dijon, ces deux communes se caractérisent par un essor démographique élevé. Si, en 1968, Chevigny comptait 1395 habitants et Quetigny 1306, les derniers recensements complémentaires font apparaître un triplement de leur population. De surcroît, dans les cinq prochaines années, Chevigny et Quetigny réaliseront chacune une Z.A.C., l'une de 428 logements et l'autre de 1000 logements.

ZONE D'ENQUETE

QUARTIERS DE DIJON

- I - Centre Sud
- II - Centre Nord
- III - Faubourg Nord
- IV - Faubourg Sud
- V - Montmuzard
- VI - Université
- VII - Les Poussets
- VIII - Parc
- IX - Arsenal
- X - Bourroches
- XI - La Montagne
- XII - Larrey
- XIII - Hopital
- XIV - Les Perrières
- XV - Montchapet
- XVI - Jouvence
- XVII - Maladière
- XVIII - Les Grésilles



Ainsi, composée de 11 communes regroupant 96 488 femmes dont 29 890 se déclaraient "actives" en 1968, cette zone peut facilement faire l'objet d'une analyse socio-démographique, ceci à partir du dépouillement exhaustif du dernier recensement.

DEUXIEME PARTIE

LA POPULATION FEMININE : SES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

Pour situer les résultats de l'enquête dans leur contexte socio-démographique, il a semblé indispensable de procéder à une analyse aussi complète que possible de la population féminine domiciliée dans l'agglomération dijonnaise.

Sur la base des données recueillies lors du recensement de 1968, cette population sera présentée successivement sous ses aspects démographiques puis socio-culturels. Nous dresserons ensuite un bilan succinct des équipements individuels et collectifs, à caractère éducatif et social, mis à la disposition des femmes chargées de responsabilités familiales.

I - LES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions spécifiques de formation ou de recyclage destinées aux mères de famille désireuses d'entrer ou de revenir sur le marché du travail, il importe de bien connaître la localisation de la population féminine totale, son importance et son âge.

Procédant ensuite à une analyse de la population féminine active, il conviendra de dégager les taux d'activité globaux et par tranche d'âge, de déterminer l'âge moyen de cette main d'oeuvre, de préciser son appartenance à telle ou telle catégorie socio-professionnelle individuelle, de mettre en évidence le problème des liaisons entre lieux de résidence et de travail, d'évaluer enfin les disponibilités actuelles de main d'oeuvre féminine.

A. La population féminine totale

1. Son importance et sa localisation

Ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, la zone d'enquête comprend 11 communes, soit une population totale féminine de 96 488 femmes dont 29 890 se déclaraient actives au recensement de 1968.

Plus des 3/4 de cette population féminine (78,8 %) sont concentrés à Dijon, le reste étant réparti dans les dix autres communes suburbaines que l'on peut classer en quatre catégories :

Chenôve se détache nettement de la banlieue dijonnaise avec une population féminine qui représente 9 % de l'ensemble des femmes résidant à l'intérieur de la zone d'enquête ;

Viennent ensuite deux communes d'importance assez voisine, Longvic et Marsannay la Côte, dont la population féminine représente 4,8 % de l'ensemble ;

D'un poids démographique assez proche, Fontaine les Dijon, Plombières, St Apollinaire et Talant rassemblent 5,9 % des femmes domiciliées dans la zone étudiée ;

Enfin, de taille très modeste et équivalente (à l'époque du recensement), Chevigny St Sauveur, Perrigny et Quetigny regroupent 1,5 % des femmes habitant dans la zone concernée.

Cette disparité démographique perçue au niveau des communes s'observe également par quartier au sein de la ville de Dijon.

D'importance démographique sensiblement égale en 1968, 7 quartiers sur 18 rassemblent plus de la moitié (56,5 %) de la population féminine dijonnaise : les Grésilles - le Faubourg Nord - les Bourroches - le Centre-Sud - le Faubourg Sud - la Maladière et Jouvence.

De taille plus modeste mais assez proche, 7 autres quartiers regroupent plus du tiers (36,9 %) de la population féminine dijonnaise : Montmuzard - Parc - le Centre-Nord - les Perrières - les Poussots - Montchapet et Hôpital.

Les 4 quartiers restant sont d'un poids démographique très restreint puisqu'ils représentent 6,6 % de la population féminine dijonnaise : les Universités - Larrey - la Montagne et l'Arsenal - Il s'agit là, répètons-le, d'observations qui découlent de l'exploitation du recensement de 1968. Depuis lors, la situation démographique de certains quartiers a beaucoup évolué. C'est le cas de celui de Larrey (2 818 personnes en 1968) où les premiers habitants d'une nouvelle zone d'habitation, appelée "Fontaine d'Ouche" se sont installés dès 1969. 4500 logements y seront construits et, en novembre 1971, 5 726 personnes (1) résidaient déjà dans cette nouvelle zone.

(1) DORE (A.) - Peuplement de la Fontaine d'Ouche - Revue de l'Economie du Centre-Est - n° 55-56, janvier-juin 1972.

- POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE PAR COMMUNE -

Recensement 1968 - dépouillement exhaustif

COMMUNES	POPULATION TOTALE			POPULATION ACTIVE		
	TOTAL	dont femmes		TOTAL	dont femmes	
		V.A.	%		V.A.	%
. DIJON	145525	76077	78,8	62510	24788	82,9
. CHENOVE	17159	8666	9,0	6595	2190	7,3
. CHEVIGNY Saint SAUVEUR	1395	512	0,5	756	109	0,4
. FONTAINE les DIJON	3697	1872	1,9	1447	470	1,
. LONGVIC	5211	2558	2,7	2166	661	2,2
. MARSANNAY La COTE	4061	1997	2,1	1448	412	1,4
. PERRIGNY	722	352	0,4	252	73	0,3
. PLOMBIERES	2143	1068	1,1	893	309	1,0
. QUETIGNY	1306	603	0,6	522	161	0,5
. Saint APOLLINAIRE	2425	1147	1,2	957	276	0,9
. TALANT	3249	1636	1,7	1333	441	1,5
. ENSEMBLE	186893	96488	100,0	73879	29890	100,0

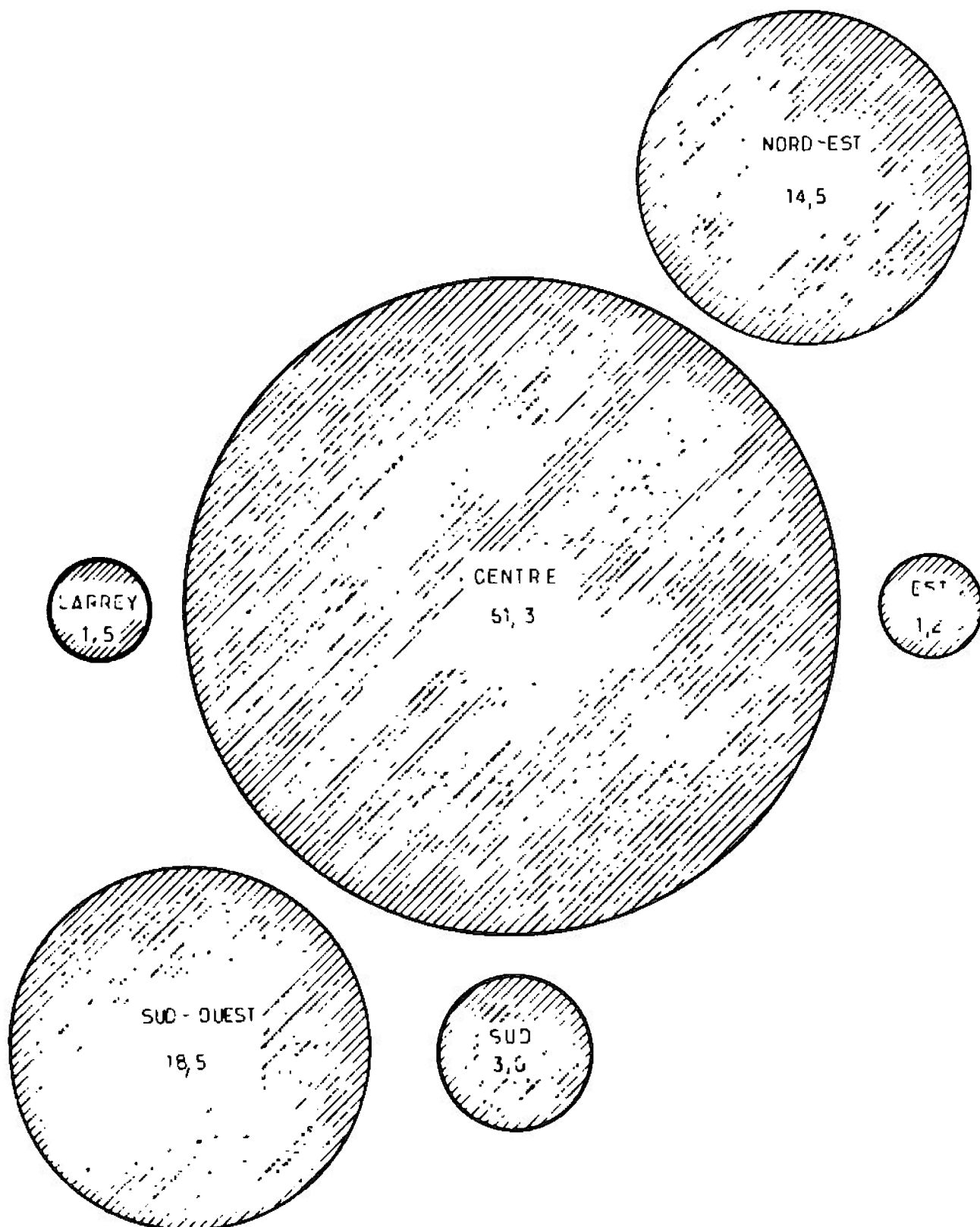
- POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE PAR QUARTIER A DIJON -

Recensement 1968 : dépouillement exhaustif

N°	QUARTIER	POPULATION TOTALE			POPULATION ACTIVE		
		TOTAL	dont femmes		TOTAL	dont femmes	
			V.A.	%		V.A.	%
I	CENTRE - SUD	11043	6060	8,0	5483	2529	10,2
II	CENTRE - NORD	7801	4360	5,7	3948	1838	7,4
III	FAUBOURG NORD	12859	7207	9,5	5757	2586	10,4
IV	FAUBOURG SUD	9776	5285	7,0	4624	2004	8,1
V	MONTMUZARD	9412	4944	6,5	3685	1403	5,7
VI	UNIVERSITES	3526	1601	2,1	754	308	1,2
VII	LES POUSSOTS	7819	3866	5,1	3170	1161	4,7
VIII	PARC	8570	4436	5,8	3643	1413	5,7
IX	ARSENAL	1705	866	1,1	821	297	1,2
X	LES BOURROCHES	12525	6345	8,3	5107	1817	7,3
XI	LA MONTAGNE	2158	1119	1,5	867	333	1,4
XII	LARREY	2819	1428	1,9	1196	426	1,7
XIII	HOPITAL	5864	2915	3,8	2403	896	3,6
XIV	LES PERRIERES	7056	3918	5,2	3011	1280	5,2
XV	MONTCHAPET	6707	3646	4,8	2685	1092	4,4
XVI	JOUVENCE	9968	5165	6,8	4431	1669	6,7
XVII	LA MALADIERE	10777	5225	6,9	4754	1524	6,2
XVIII	LES GRESILLES	14970	7614	10,0	6149	2209	8,9
	ENSEMBLE (1)	145355	76000	100,0	62488	24785	100,0

(1) Ces chiffres globaux sont inférieurs à ceux du tableau précédent car l'INSEE n'a pas pu ventiler certaines personnes n'ayant pas donné leur adresse exacte à Dijon.

REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE TOTALE
PAR SECTEUR D'ETUDE EN 1968



Le thème de recherche ne justifiant pas une analyse spécifique des onze communes et, également, des dix huit quartiers de Dijon, il fut procédé au découpage de la zone d'enquête en six secteurs. D'importance démographique fort inégale, comme le révèle le Graphique IV, ces secteurs ne furent pas définis selon les données socio-économiques du recensement de 1968. Leur détermination empirique résulta de directives émanant de la Direction départementale du Ministère des Affaires sociales, directives fondées sur sa connaissance des structures du marché du travail. C'est ainsi que furent parfois réunis des quartiers de Dijon avec des communes de la périphérie, ce regroupement étant justifié par une certaine homogénéité de l'habitat ou la proximité d'un pôle d'activité.

A l'Est, deux communes en expansion et dotées chacune de zones d'activité en plein essor, Chevigny St Sauveur et Quetigny.

Au Sud, deux communes dont l'une, Perrigny, est encore très rurale et l'autre, Longvic, qui possède 4 600 emplois dont la majeure partie est située dans une zone industrielle d'une superficie totale réservée de 425 hectares.

Au Sud-Ouest, deux quartiers de Dijon (Arsenal et les Bourroches) et deux communes suburbaines à forte progression démographique, Chenôte et Marsannay la Côte, forment une entité qui rassemble 18,5 % de la population féminine de la zone d'enquête.

A l'Ouest, le quartier de Larrey, qui, en 1968, avait une population de 2 819 habitants et possède aujourd'hui les caractéristiques d'une cité nouvelle (presque 6 000 habitants) susceptible d'accueillir 15 000 personnes.

Au Nord-Est, St Apollinaire et deux quartiers de Dijon (la Maladière et les Grésilles) constituent une entité représentant 14,5 % de la population féminine du champ d'enquête. Deux zones industrielles sont implantées dans ce secteur sur une superficie totale réservée de 253 hectares où travaillent actuellement 3 000 salariés.

Pour la commodité de l'exposé, sous le vocable "Centre", ont été réunis treize quartiers de Dijon et trois communes situées au Nord-Ouest, Fontaine les Dijon, Plombières et Talant. Celles-ci ne possèdent pour l'instant aucune zone d'activité spécifique. Des six secteurs, le Centre est le plus important puisqu'il abrite 61,3 % de la population féminine résidant à l'intérieur de l'aire d'enquête.

- POPULATION TOTALE ET POPULATION ACTIVE PAR SECTEUR -

Recensement 1968 : dépouillement exhaustif

SECTEUR	POPULATION TOTALE			POPULATION ACTIVE		
	TOTAL	dont femmes		TOTAL	dont femmes	
		V.A.	%		V.A.	%
1. CENTRE	111648	59098	61,3	48134	19732	66,0
2. NORD-EST	28172	13986	14,5	11860	4009	13,4
3. LARREY	2819	1428	1,5	1196	426	1,4
4. SUD-OUEST	35450	17874	18,5	13971	4716	15,8
5. SUD	5933	2910	3,0	2418	734	2,5
6. EST	2701	1115	1,2	1278	270	0,9
ENSEMBLE	186723	96411	100,0	73857	29387	100,0

- S1. Fontaine les Dijon - Plombières - Talant + 13 quartiers (I - II - III - IV - V - VI - VII - VIII - XI - XIII - XIV - XV et XVI).
- S2. St Apollinaire + 2 quartiers (XVII et XVIII).
- S3. Quartier de Larrey (XII).
- S4. Chenôve et Marsannay la Côte + 2 quartiers (IX et X).
- S5. Longvic et Perrigny.
- S6. Chevigny St Sauveur et Quetigny.

2. Age de la population féminine

L'âge moyen de la population féminine domiciliée dans la zone d'enquête se situait à 34,3 en 1968 et variait de façon très sensible selon les communes (Graphique V).

Cette moyenne était nettement dépassée dans deux communes, Dijon (35,9) et Plombières (35,8).

Trois villes se trouvaient légèrement en-dessous de la moyenne, Fontaine (33,4), Perrigny (33,1) et Talant (32,8).

Six communes se caractérisaient par un âge moyen peu élevé et pouvaient se répartir en deux groupes : Longvic (28,2), Marsannay (27,7) et St Apollinaire (27,5) d'une part, Chenôve (26,2), Chevigny St Sauveur (26,1) et Quetigny (25,8) d'autre part.

Au sein même de la ville de Dijon (Graphique VI) l'âge moyen de la population féminine s'abaisse au fur et à mesure que l'on quitte le coeur de la cité pour aller vers la périphérie en direction de l'Ouest, de l'Est et du Nord-Est où le quartier des Grésilles se caractérise par un âge moyen (26,8) très voisin de celui des communes les plus jeunes de l'agglomération dijonnaise.

Ceci rejaillit sur le découpage par secteur (Graphique VII).

Le Centre est évidemment le plus âgé (37,6), suivi du quartier de Larrey (34,7).

Trois secteurs se situent nettement en-dessous de la moyenne : le Nord-Est (29,6), le Sud-Ouest (28,9) et le Sud (28,8).

Le secteur le plus jeune est celui de l'Est (26,0).

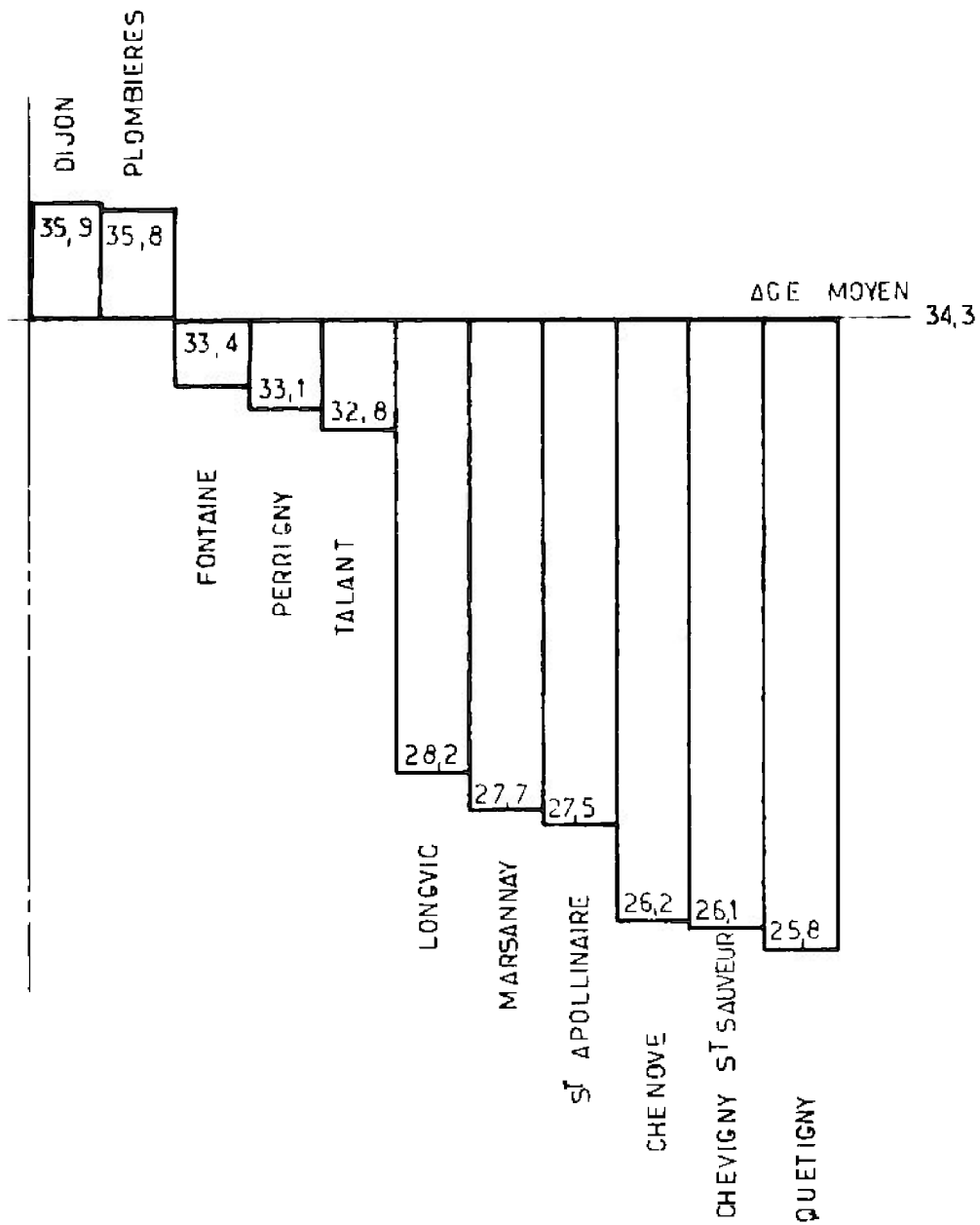
B. La population féminine active

1. Son taux d'activité global

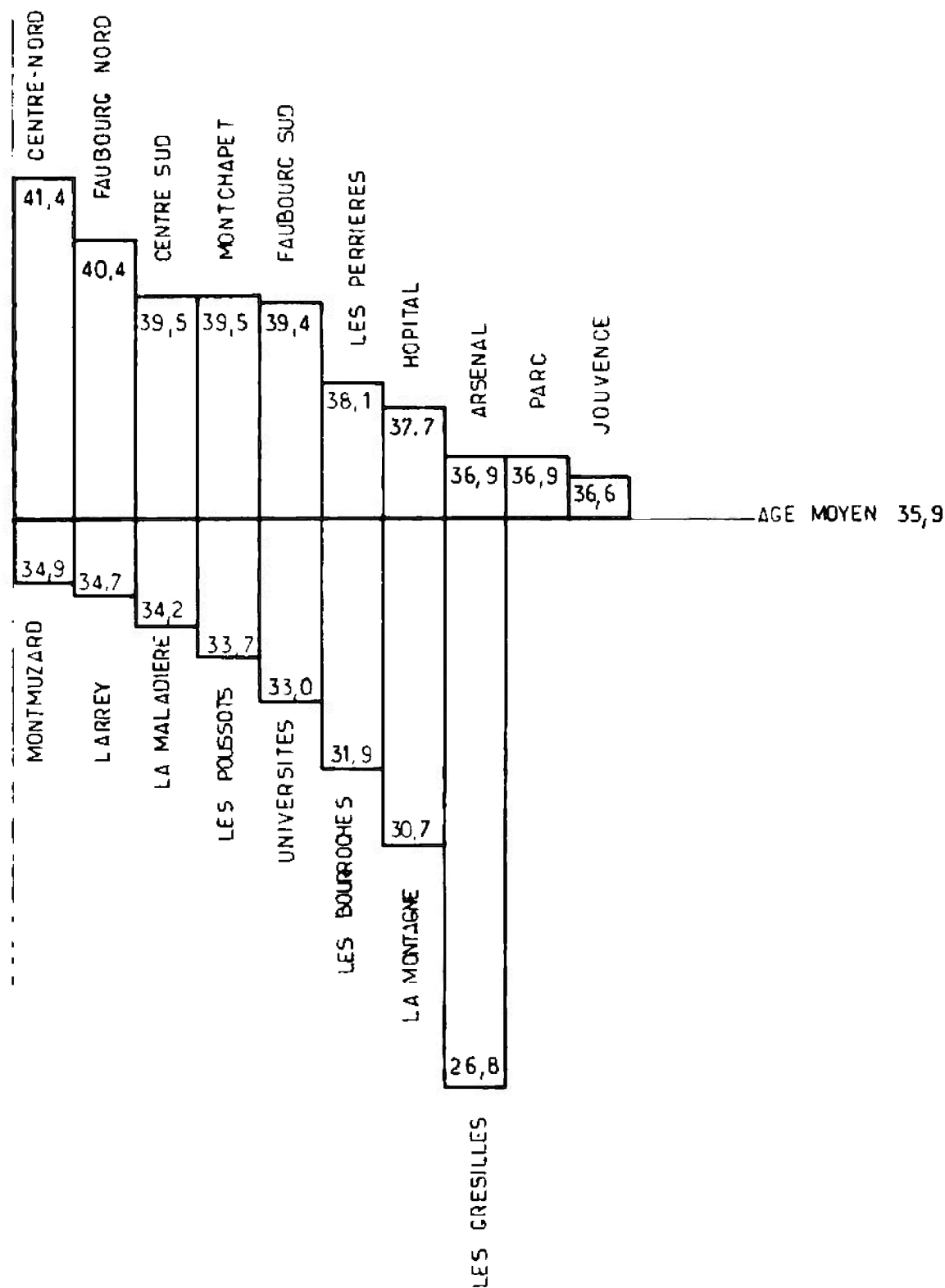
Le taux d'activité féminin observé dans la zone d'enquête en 1968 se situait à 31,0 %, soit nettement au-dessus de la moyenne nationale (28 %).

En fonction du taux enregistré pour la France entière, les 11 communes de la zone d'enquête peuvent être réparties en quatre catégories :

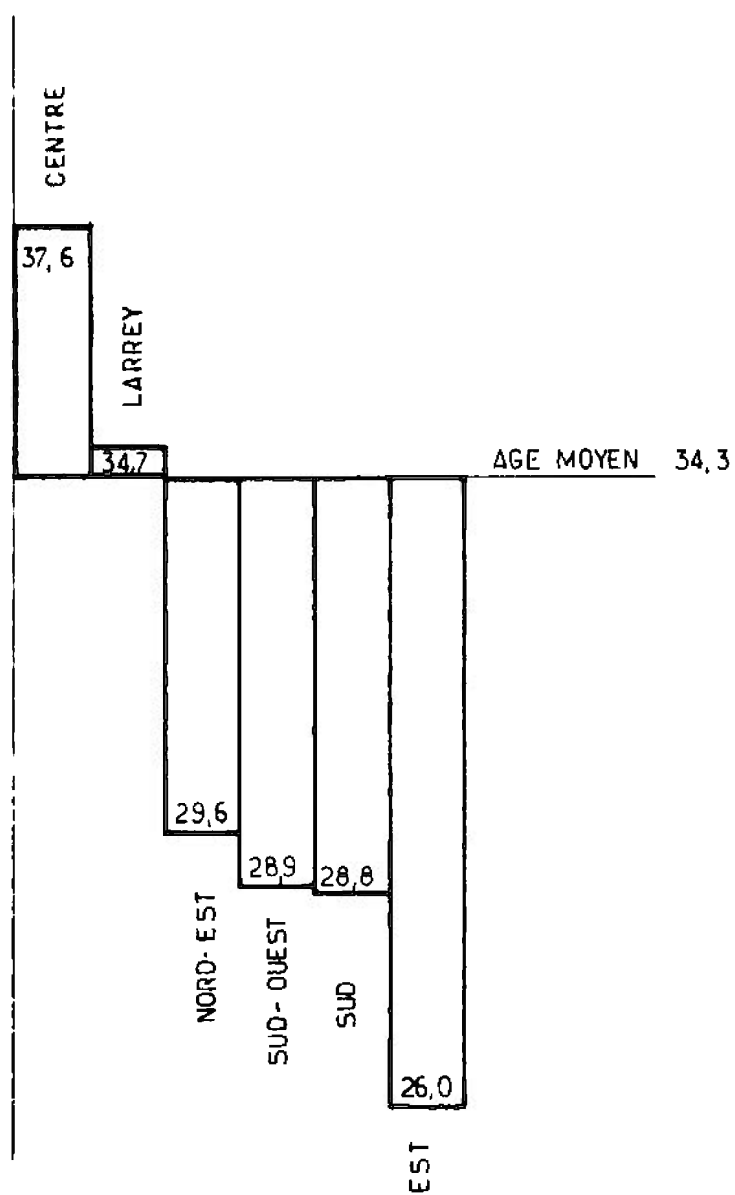
AGE MOYEN DE LA POPULATION FEMININE TOTALE
PAR COMMUNE EN 1968



AGE MOYEN DE LA POPULATION FEMMINE TOTALE
DE DIJON - PAR QUARTIER - EN 1968



AGE MOYEN DE LA POPULATION FEMININE TOTALE
PAR SECTEUR EN 1968



- deux d'entre elles ont un taux d'activité féminin assez élevé : Dijon (32,6 %) et Plombières (28,9 %);
- deux autres communes se situent légèrement en-dessous de la moyenne nationale : Talant (27 %) et Quetigny (26,5 %);
- quatre communes se caractérisent par un taux assez médiocre : Longvic (25,8 %), Chenôve (25,3 %), Fontaine les Dijon (25,1 %) et St Apollinaire (24,1 %);
- le taux le moins élevé s'observe à Chevigny St Sauveur (21,3 %), Perrigny (20,7 %) et Marsannay la Côte (20,6 %).

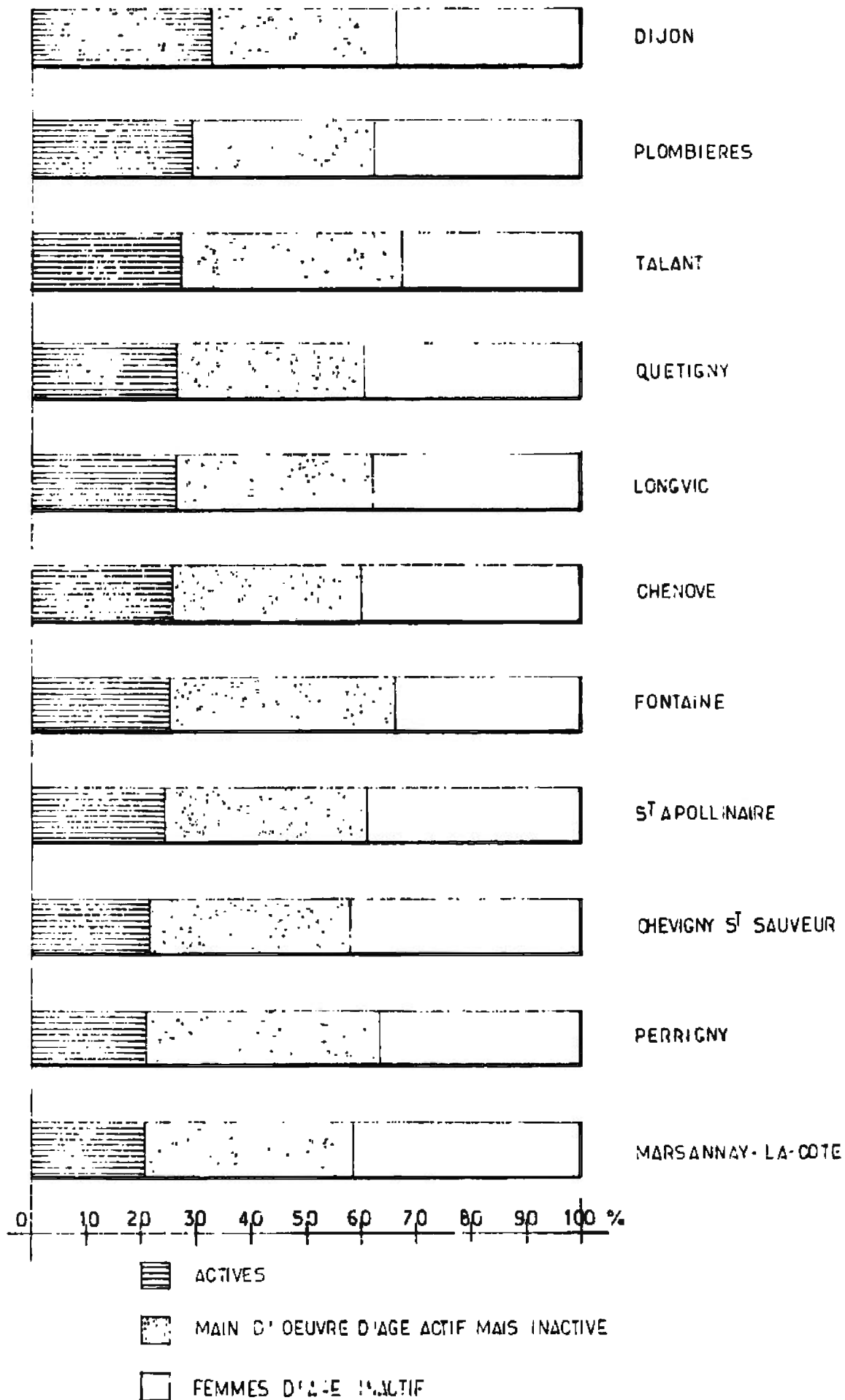
Par quartier, les taux d'activité féminins les plus forts sont enregistrés au centre-ville notamment, et les plus faibles à la périphérie de Dijon. Schématiquement, on peut les classer en trois catégories :

- dix quartiers témoignent d'un taux d'activité très important : le Centre-Sud (41,3 %), le Centre-Nord (40,6 %), l'Hôpital (37,6%), le Faubourg-Sud (37,2 %) le Faubourg-Nord (35,6 %), l'Arsenal (34,5 %), les Universités (34,1 %), Jouvence (32,4 %), le Parc (31,8 %) et les Perrières (31,6 %) ;
- quatre quartiers ont un taux d'activité moins élevé et pratiquement identique : les Poussots (30,2 %), Montmuzard (30 %), Larrey (30 %) et Montchapet (29,8%);
- enfin, on remarque les taux les plus faibles dans quatre quartiers : la Maladière (29,1 %), les Grésilles (29 %), les Bourroches (28,5 %) et la Montagne (27,2 %).

Par secteur, on observera que les taux d'activité féminins ont d'autant plus tendance à décroître que l'âge moyen de la population féminine s'abaisse et que le nombre moyen d'enfants par ménage s'accroît.

- Le Centre vient évidemment en tête, avec un taux d'activité de 33,3 %.
- Le quartier de Larrey le suit avec 30 %, ce taux n'ayant guère varié depuis 1968 puisque, malgré l'afflux de population, il se situait à 30,3 % à la fin de l'année 1971.
- Le Nord-Est et le Sud-Ouest, proches de zones industrielles importantes, ont un taux d'activité respectif de 28,7 % et 26,4 %.
- Le Sud et l'Est sont les deux secteurs où l'on relève les taux d'activité les plus bas, soit respectivement 25,2 % et 24,2 %.

STRUCTURE DE LA POPULATION FÉMININE
EN 1968 PAR COMMUNE



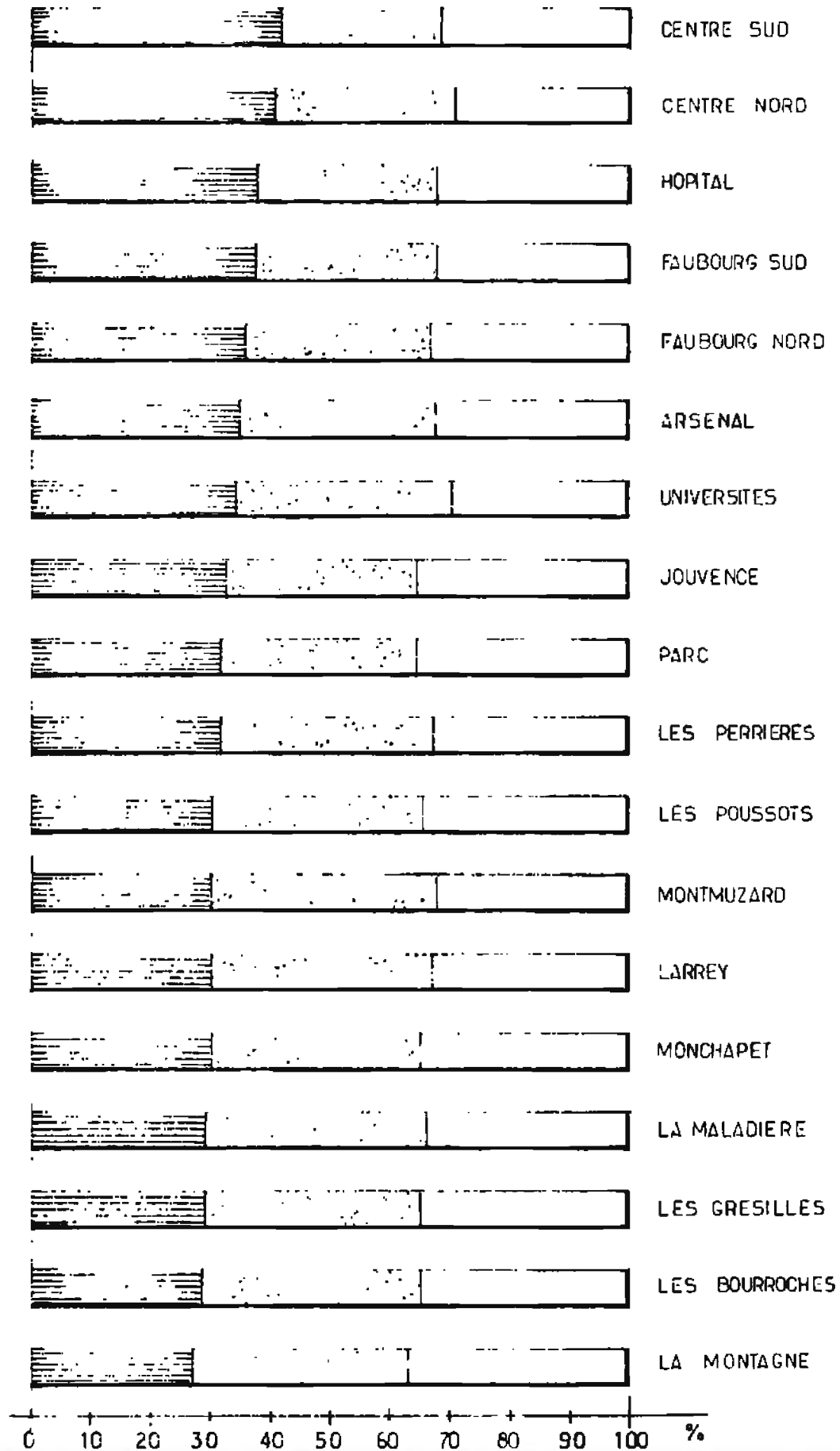
STRUCTURE DE LA POPULATION FEMMINE DIJONNAISE

EN 1968 - PAR QUARTIER

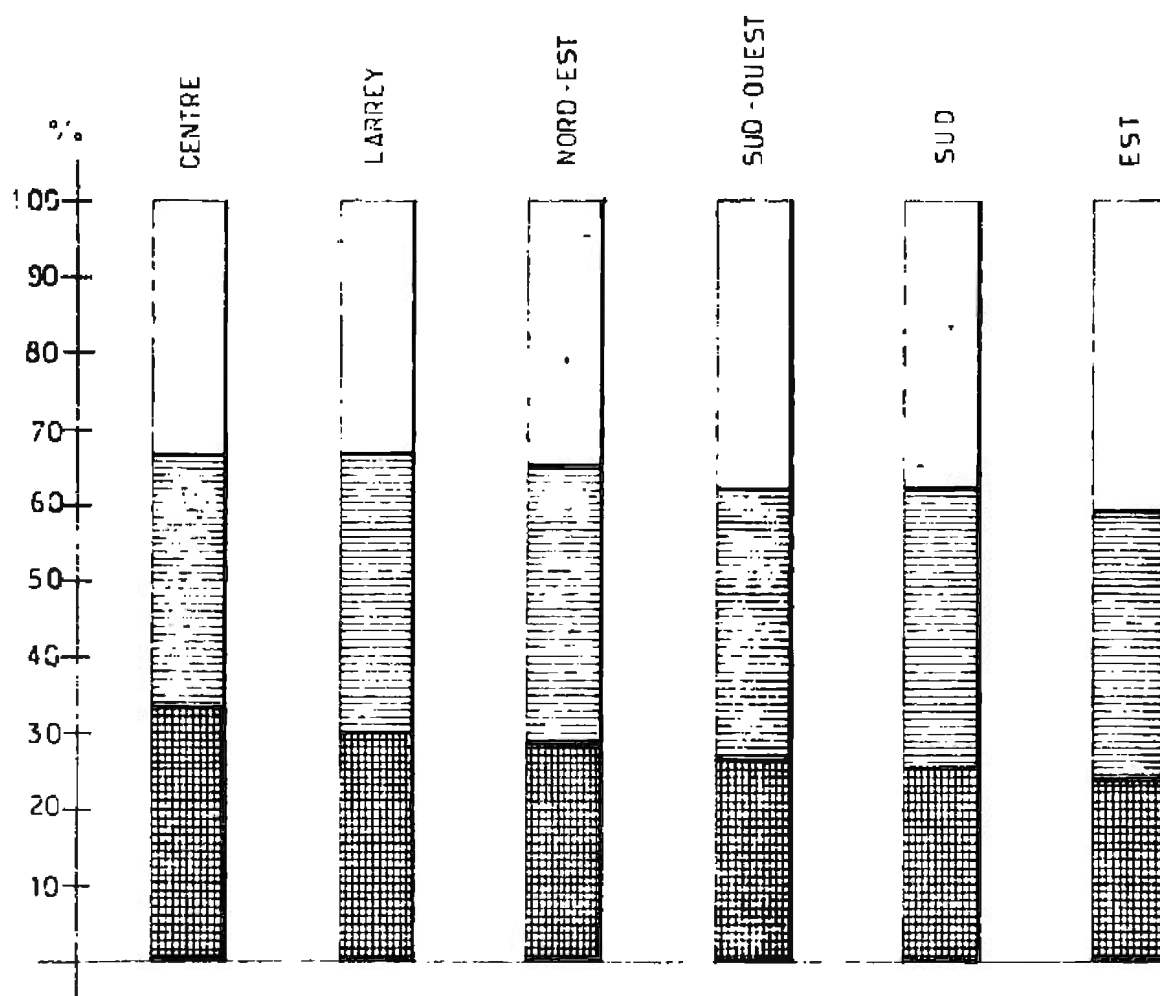
■ ACTIVES

▨ MAIN D'OEUVRE D'AGE ACTIF MAIS INACTIVE

□ FEMMES D'AGE INACTIF



STRUCTURE DE LA POPULATION FEMMINE . EN 1968. PAR SECTEUR



□ FEMMES D'AGE INACTIF

▨ MAIN D'OEUVRE D'AGE ACTIF MAIS INACTIVE

▣ ACTIVES

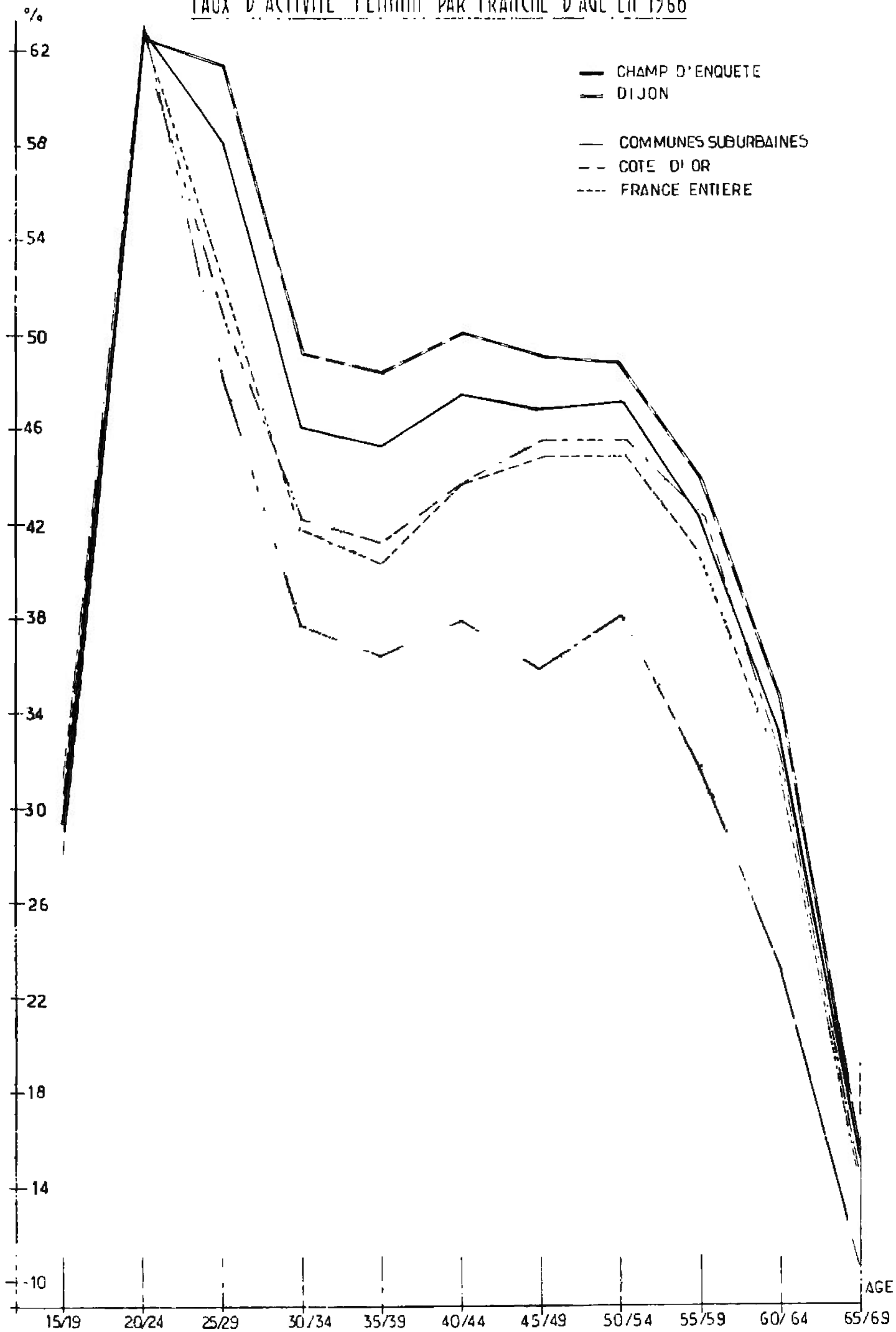
2. Le taux d'activité par âge

Exception faite pour les tranches d'âge extrêmes (15 à 24 ans et plus de 55 ans), les taux d'activité féminins de la zone d'enquête se situent au-dessus de la moyenne nationale, avec des écarts particulièrement sensibles entre 25 et 44 ans. Dans son tracé (Graphique XI), la courbe des taux d'activité féminins de la zone d'enquête épouse celle que l'on observe pour la France entière. Une décroissance rapide des taux d'activité intervient entre 20 et 39 ans. Une reprise générale s'opère dès 40 ans, mais s'arrête dès 44 ans, dans la zone d'enquête, tandis qu'elle s'accroît et se prolonge même jusqu'à 54 ans dans l'ensemble de la France.

A l'intérieur du champ d'enquête, de profondes disparités apparaissent entre Dijon et les communes suburbaines, celles-ci enregistrant des taux d'activité par tranche d'âge très nettement inférieurs à ceux de la ville-centre. Le fléchissement des taux d'activité féminins est général entre 20 et 39 ans, mais beaucoup plus rapide dans les communes périphériques. De façon quasi-similaire, la reprise a lieu entre 40 et 44 ans. Les divergences commencent à apparaître dès 45 ans : une régression continue se fait jour à Dijon et à Fontaine, tandis que ce fléchissement est stoppé à Chenôve, Marsannay et St Apollinaire où un regain d'activité intervient entre 50 et 54 ans. Ceci découle certainement du fait que les ménages de ces trois communes se trouvent parmi ceux qui ont le nombre moyen d'enfants de moins de 16 ans le plus élevé. A l'instar de ce que l'on remarque pour la France entière, la reprise d'activité constatée à l'âge de 40 ans, s'accroît et se poursuit jusqu'à 54 ans dans 6 communes : Chevigny St Sauveur, Longvic, Perrigny, Plombières, Quetigny et Talant.

Par secteur, à l'exception du Nord-Est et du Sud, aucune courbe ne possède un profil identique. Les charges de famille, les possibilités d'emplois, les facilités d'accès aux zones d'activité, l'existence d'équipements collectifs jouent ici un rôle déterminant sur les taux d'activité par tranche d'âge.

TAUX D'ACTIVITE FEMININ PAR TRANCHE D'AGE EN 1968



- TAUX D'ACTIVITE PAR TRANCHE D'AGE EN 1968 -

Tranche d'âge \ Secteur	CENTRE	NORD-EST	LARREY	SUD-OUEST	SUD	EST	ENSEMBLE
15 à 19	28,6	28,4	27,2	29,9	26,5	33,3	28,8
20 à 24	59,4	68,3	67,3	65,2	62,2	61,1	61,7
25 à 29	61,4	56,5	69,7	50,2	48,1	41,1	57,4
30 à 34	49,6	41,5	45,0	38,4	38,5	36,6	44,9
35 à 39	48,6	40,0	49,5	38,7	35,0	40,9	44,3
40 à 44	49,7	42,8	49,0	41,6	36,0	28,8	46,3
45 à 49	48,8	43,3	47,6	37,2	39,5	44,0	45,7
50 à 54	49,3	43,4	40,0	38,1	41,4	47,6	46,6
55 à 59	45,2	37,0	20,2	32,6	33,0	34,8	42,0
60 à 64	36,1	23,4	21,3	24,0	27,3	11,1	33,0

3. Age moyen de la population féminine active

L'âge moyen de la population féminine active de la zone d'enquête est très proche de 36 ans.

Il varie selon les communes et de façon assez analogue à ce que l'on a pu constater pour l'âge moyen de la population totale féminine.

- AGE MOYEN DE LA POPULATION ACTIVE FEMININE -

en 1968

COMMUNE	AGE MOYEN	COMMUNE	AGE MOYEN
. DIJON	36,3	. St Apollinaire	32,5
. Plombières	35,9	. Marsannay la Côte	32,5
. Fontaine les Dijon	35,8	. Chevigny St Sauveur	32,2
. Talant	34,4	. Chenôve	31,9
. Longvic	33,5	. Quetigny	31,5
. Perrigny	32,8	ENSEMBLE	35,7

Par quartier, on observe un phénomène identique pour la ville de Dijon.

QUARTIER	AGE MOYEN	QUARTIER	AGE MOYEN
II Centre-Nord	38,9	V Montmuzard	35,7
IV Faubourg-Sud	38,1	XVII La Maladière	35,7
XV Montchapet	37,8	XII Larrey	35,0
III Faubourg-Nord	37,8	VI Universités	34,8
XIV Les Perrières	37,5	X Les Bourroches	34,5
I Centre-Sud	37,1	XI La Montagne	34,4
XIII Hôpital	36,6	VII Les Poussots	34,3
VIII Parc	36,3	IX Arsenal	34,3
XVI Jouvence	36,3	XVIII Les Grésilles	33,3

L'âge moyen s'abaisse au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre pour gagner la périphérie.

En conséquence, on retrouvera les mêmes tendances par secteur

Secteur	Centre	Nord-Est	Larrey	Sud-Ouest	Sud	Est
Age Moyen	36,7	34,2	35,0	33,1	33,4	31,8

4. L'appartenance à une catégorie socio-professionnelle

Dans la zone d'enquête, plus du 1/3 des femmes (37,7 %) sont employées ; le 1/5 (21,5 %) d'entre elles sont ouvrières ; 16 % sont cadres moyens ; le personnel de service représente 11,9 % de l'ensemble, les patrons de l'industrie et du commerce 6,3 %, les professions libérales et les cadres supérieurs 4,2 %.

unité : %

	Actives Agricol.	Patrons de l'I. et du C.	Prof. Lib.et Cad.Sup.	Cadres Moyens	Employ.	Ouvr.	Pers. de Service	Divers	ENSEMBLE
DIJON	0,2	6,8	4,5	15,7	37,5	21,5	12,2	1,6	100,0
Communes Suburb.	2,0	4,2	2,7	17,4	38,8	24,0	10,4	0,5	100,0
ENSEMBLE	0,5	6,3	4,2	16,0	37,7	21,9	11,9	1,5	100,0

A l'intérieur de cette zone, les communes suburbaines abritent relativement plus de cadres moyens, d'employés et d'ouvrières que Dijon, la ville-centre ayant relativement plus de patrons de l'industrie et du commerce, de professions libérales et de cadres supérieurs ainsi que de personnel de service.

Par secteur, les disparités de population féminine active selon la catégorie sociale individuelle sont assez significatives.

Si l'on se reporte au tableau de la page suivante, on constate que par rapport à la structure moyenne de la zone :

- . le Centre se caractérise par une proportion relativement plus forte de patrons de l'industrie et du commerce, de professions libérales et de cadres supérieurs ainsi que de personnel de service ;
- . le Nord-Est, le quartier de Larrey et le Sud se signalent par une proportion relativement plus élevée d'employées et d'ouvrières ;
- . le Sud-Ouest se distingue par un pourcentage relativement plus important de cadres moyens et d'employées ;

- REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR CATEGORIE SOCIALE -

Unité : %

	Actives Agricol.	Patrons de l'I. et de C.	Prof. lib. et Cad. Sup.	Cadres Moyens	Employ.	Ouvrier.	Person. de Service	Divers	ENSEMBLE
CENTRE	0,3	7,7	5,2	16,4	35,5	19,9	13,1	1,9	100,0
NORD-EST	0,3	3,4	2,2	13,2	41,9	28,9	9,5	0,6	100,0
LARREY (1)	0,5	6,3	2,6	15,7	39,2	25,8	9,2	0,7	100,0
SUD-OUEST	1,1	3,7	2,0	16,9	43,3	22,9	9,5	0,6	100,0
SUD	2,6	4,8	1,2	15,5	40,6	25,9	8,9	0,5	100,0
EST	5,5	3,0	4,1	17,0	29,6	29,3	11,5	-	100,0
ENSEMBLE	0,5	6,3	4,2	16,0	37,7	21,3	11,9	1,5	100,0

(1) Lors d'une enquête spécifique effectuée en novembre 1971, à la Fontaine d'Ouche, la population féminine active se répartissait ainsi : commerçants et artisans (0,9 %), cadres supérieurs et professions libérales (5 %), cadres moyens (15,4 %), employées (33,0 %), ouvrières (38,3 %), personnel de service (3,7 %), autres (3,7 %).

. Enfin, l'Est est marqué par une proportion relativement plus accentuée de cadres moyens et d'ouvrières ainsi que d'actives agricoles, ce secteur ayant encore un caractère rural non négligeable à l'époque du recensement.

5. Les liaisons "habitat-travail"

Il est délicat d'appréhender correctement les migrations alternantes car elles ont été évaluées à partir d'un sondage au 1/4 qui date de cinq années déjà. De plus, dans le cadre de cette étude, il s'est avéré impossible de distinguer hommes et femmes dans la population active.

Néanmoins, à titre indicatif, nous noterons que, dans sa grande majorité (86,3 %), la population active dijonnaise travaille à Dijon même. Une faible partie (9,9 %) de celle-ci se rend dans les communes suburbaines pour y occuper un emploi.

Unité : %

Travail Domicile	POPULATION ACTIVE TRAVAILLANT			
	à DIJON	dans les com. suburbaines	ailleurs	TOTAL
DIJON	86,3	9,9	3,8	100,0

A l'intérieur de Dijon, les migrations quotidiennes de travailleurs sont très complexes. En ce domaine, on retiendra surtout le rôle spécifique du centre-ville et l'existence de certains "quartiers-dortoirs".

- Les deux quartiers du Centre constituent le lieu de résidence de 14,8 % de la population active dijonnaise et le lieu de travail de 44,7 % de celle-ci. On imagine aisément les problèmes de transport qui découlent de ce phénomène. Pour ne citer qu'un exemple, 5 000 travailleurs venus des quartiers-Nord (Jouvence, Maladière et Grésilles) se rendent chaque jour au centre-ville pour y occuper leur emploi.

- De plus, certains quartiers se vident quasi-totalement de leur population active durant la journée comme le révèle le tableau de la page suivante.

- Les 9/10 de la population active des Grésilles, de Larrey et des Bourroches quittent chaque jour leur quartier pour travailler soit en grande majorité, dans d'autres quartiers de Dijon, soit à l'extérieur de la ville. Il en va de même, mais à un degré moindre, pour cinq autres quartiers : Montmuzard, les Perrières, Montchapet, le Parc et les Poussots.

Unité : %

Domicile \ Travail	POPULATION ACTIVE TRAVAILLANT				
	sur place	dans d'autres quartiers	dans les communes suburbaines	Ailleurs	TOTAL
Centre Sud et N.	58,1	32,2	6,3	3,4	100,0
Faubourg Nord	22,9	65,9	6,4	4,8	100,0
Faubourg Sud	26,9	63,0	5,4	4,7	100,0
Montmuzard	12,2	74,3	8,2	5,3	100,0
Universités	37,2	58,1	2,6	2,1	100,0
Les Poussots	16,9	65,6	12,0	5,5	100,0
Parc	15,8	67,5	8,8	7,9	100,0
Arsenal	22,5	59,0	12,0	6,5	100,0
Les Bourroches	9,9	67,9	9,9	12,3	100,0
La Montagne	19,9	69,2	5,4	5,5	100,0
Larrey	8,0	77,3	8,2	6,5	100,0
Hôpital	27,3	61,4	5,4	5,9	100,0
Les Perrières	12,8	75,9	5,6	5,7	100,0
Montchapet	12,8	77,1	4,8	5,3	100,0
Jouvence	18,3	68,3	7,2	6,2	100,0
La Maladière	19,5	68,2	7,8	4,5	100,0
Les Grésilles	7,9	72,9	14,2	5,0	100,0

- Les communes suburbaines attirent en général assez peu la population active dijonnaise, exception faite de St Apollinaire sur les Grésilles, de Longvic et de Chenôve sur les Poussots, l'Arsenal, les Bourroches et le Parc.

Dans les communes suburbaines, l'intensité des migrations quotidiennes varie d'une ville à l'autre.

Travail Domicile	POPULATION ACTIVE TRAVAILLANT				
	Sur place	à Dijon	dans d'autres comm. suburbaines	ailleurs	TOTAL
CHENOVE	17,2	62,9	14,9	5,0	100,0
CHEVIGNY	72,8	17,3	2,6	7,3	100,0
FONTAINE	23,6	66,8	4,7	4,9	100,0
LONGVIC	38,5	50,0	8,4	3,1	100,0
MARSANNAY	21,6	46,5	17,1	14,8	100,0
PERRIGNY	29,4	33,3	16,0	21,3	100,0
PLOMBIERES	43,5	45,7	6,0	4,8	100,0
QUETIGNY	50,0	33,1	11,8	5,1	100,0
St APOLLINAIRE	30,2	58,0	7,7	4,1	100,0
TALANT	20,2	60,3	5,5	14,0	100,0
ENSEMBLE	55,3	26,5	11,2	7,0	100,0

- Deux communes retiennent sur place une grande partie de leur population active : Chevigny St Sauveur (72,8 %) et Quetigny (50 %). En revanche, quatre communes sont très dépourvues en emplois puisque les 4/5 de leur population active les quittent chaque jour : Chenôve, Marsannay, Talant et Fontaine.

- Dijon, quant à lui, attire la moitié et plus de la main d'oeuvre résidant dans cinq communes : Fontaine, Chenôve, Talant, St Apollinaire et Longvic.

L'analyse par secteur offre peu d'intérêt car l'INSEE n'a pas procédé à une exploitation détaillée des migrations alternantes pour trois communes figurant dans la zone d'enquête, à savoir Chevigny, Marsannay et Perrigny. De plus, la croissance de la zone industrielle de Chevigny en l'espace de quelques années ôterait tout intérêt à une exploitation particulière du recensement de 1968.

6. La main d'oeuvre féminine potentielle

Bien que l'activité féminine de la zone d'enquête soit plus développée que dans la France, il ne s'agit là que de moyennes. En effet, une analyse plus détaillée révèle que les quartiers périphériques de Dijon et certaines communes suburbaines se signalent par des taux d'activité féminins relativement plus faibles que ceux du centre-ville ou même de la France entière. On peut donc théoriquement en déduire qu'il existe une possibilité de dégager une main d'oeuvre potentielle à partir de la population féminine inemployée et d'âge actif.

Deux hypothèses peuvent être envisagées :

- La première (hypothèse basse) consiste à déterminer le volume supplémentaire de main d'oeuvre susceptible d'apparaître en amenant les taux d'activité les plus bas au niveau de ceux qui furent observés, en 1968, pour la France entière.
- La seconde hypothèse (hypothèse haute) s'appuie non plus sur les données du dernier recensement, mais à partir de prévisions (1) réalisées par l'INSEE pour l'année 1975.

Comme le montre le tableau suivant, la première hypothèse aboutit à un accroissement de population active égal à 1 368 personnes pour la zone d'enquête, ce chiffre pouvant atteindre 2 796 personnes dans la seconde hypothèse.

- MAIN D'OEUVRE POTENTIELLE FEMININE -
(15 à 65 ans)

		DIJON	Communes suburb.	ENSEMBLE
POPULATION D'AGE ACTIF	Active	23076	4993	28069
	Inemployée	24711	7474	32185
MAIN D'OEUVRE POTENTIELLE	Hypothèse basse	691	667	1368
	Hypothèse haute	1591	1205	2796
% D'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT A LA POP. ACTIVE	Hypothèse basse	+ 2,9	+ 13,3	+ 4,9
	Hypothèse haute	+ 6,8	+ 24,1	+ 10,0

(1) Economie et statistique - n° 35 - juin 1972.

Dans l'une et l'autre hypothèse, on aboutit à un accroissement de population active de 2,9 % et 6,8 % pour Dijon, de 13,3 % et 24,1 % pour les communes suburbaines, celles-ci représentant par ailleurs la moitié du "volant" de main d'oeuvre supplémentaire.

Par secteur, l'analyse s'avère plus délicate

		CENTRE	N.EST	LARREY	S.OUE.	SUD	EST
POPULATION D'AGE ACTIF	Acti.	18088	3958	414	4620	727	262
	Inemp.	18625	5123	532	6435	1073	397
MAIN D'OEUVRE POTENTIELLE	H.B.	583	176	37	444	85	43
	H.H.	1070	543	58	888	167	70
% D'ACCROISSEM. PAR RAPPORT A LA POPUL. ACTIVE	H.B.	3,1	4,4	8,9	9,6	11,7	16,4
	H.H.	5,9	13,7	14,0	19,2	23,0	26,7

Certes, on constate que les taux d'accroissement de population active obtenus par l'appoint d'une main d'oeuvre supplémentaire sont d'autant plus élevés que les taux d'activité enregistrés en 1968 étaient plus faibles, ce qui est logique. En revanche, on ne peut pas localiser avec précision cette main d'oeuvre potentielle. Etant donné le développement du quartier de Larrey et l'essor de l'Est dijonnais, il semble imprudent d'admettre qu'ils constituent de 5 à 6 % du stock de main d'oeuvre éventuellement disponible dans la zone d'enquête.

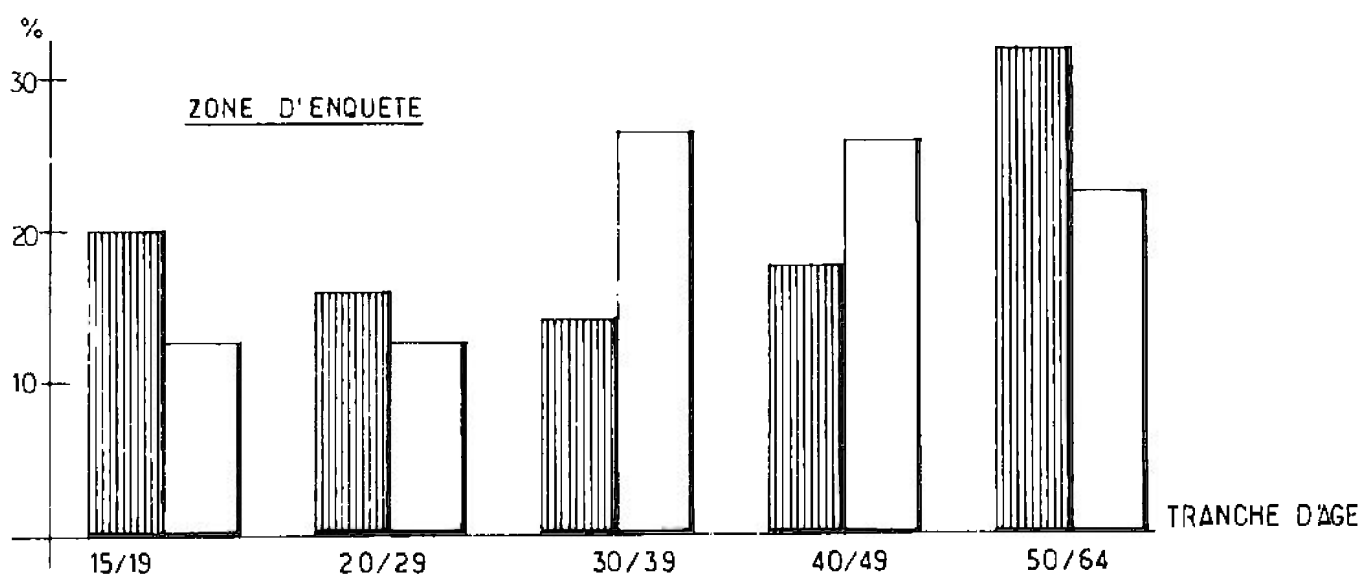
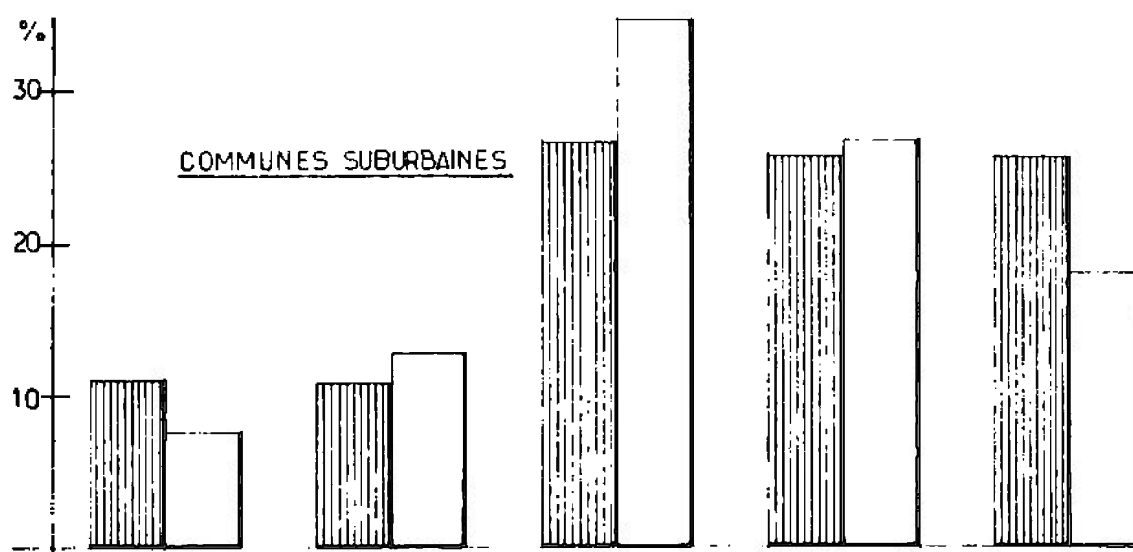
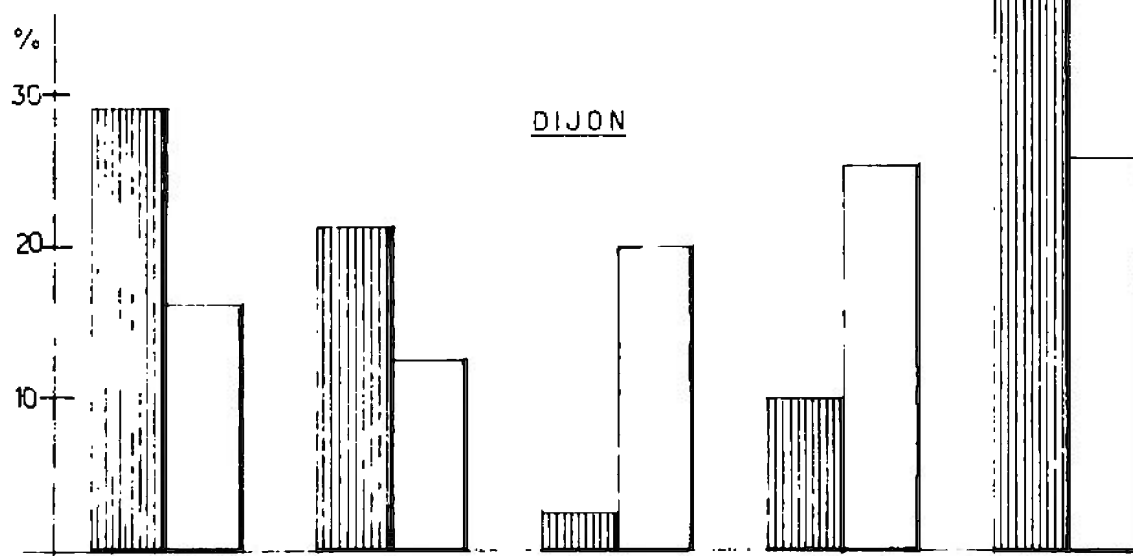
De même, si l'on veut déterminer les tranches d'âge dans lesquelles une main d'oeuvre potentielle est susceptible d'apparaître, il est préférable d'abandonner la notion de secteur, celle-ci recouvrant parfois des données trop peu importantes. On se limitera donc à l'analyse de Dijon et des communes suburbaines telle qu'elle est retracée dans le Graphique XII.

- Dans l'hypothèse basse, les 9/10 de la population supplémentaire ne pourraient être prélevés que dans les tranches d'âge extrêmes à Dijon. En revanche, dans la seconde hypothèse, les femmes âgées de 30 à 49 ans pourraient fournir presque la moitié (45,4 %) de la main d'oeuvre potentielle.

STRUCTURE DE LA MAIN D'ŒUVRE FEMININE

POTENTIELLE EN 1968

 HYPOTHESE BASSE

 HYPOTHESE HAUTE


- Dans les communes suburbaines, les femmes âgées de 30 à 49 ans pourraient constituer, selon les hypothèses retenues, soit un peu plus de la moitié (52,5 %) soit presque les 2/3 (61,5 %) du "volant" de main d'oeuvre supplémentaire.

Ces estimations constituent une première approche du problème de la réinsertion professionnelle des femmes mariées. Elles peuvent faciliter la localisation des actions de formation ou de recyclage mais non pas en définir la nature. En effet, ces projections ne s'appuient que sur des données purement démographiques qu'il convient à présent d'éclaircir par un certain nombre d'éléments de caractère social.

II - LES ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS

Ainsi que le soulignait une récente étude (1) de l'INED, "l'évolution des taux d'activité professionnelle des femmes est un des sujets les plus difficiles et les plus mal connus des études sur la population active et l'emploi. Lorsqu'une femme décide de travailler ou de rester inactive, elle doit prendre en considération un nombre très élevé de facteurs, les principaux étant sa situation de famille (état matrimonial, nombre et âge des enfants), les études effectuées, sa qualification, son âge, les possibilités de trouver un emploi dans une certaine aire géographique, l'avis de son mari. Les taux d'activité des femmes observés à l'occasion des recensements constituent la représentation finale d'une somme de décisions de nature complexe ...".

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'INSEE de procéder à un certain nombre d'exploitations spécifiques du recensement de 1968, à partir du sondage au 1/4. Ainsi, pour la zone d'enquête qui nous intéresse, nous avons pu obtenir trois sortes de données inédites relatives à l'état matrimonial des femmes, à leur niveau culturel et à leurs charges familiales.

(1) DUBRULLE (Nicole) et GONTIER (Geneviève), "Les désirs d'activité professionnelle des femmes mariées chargées de famille" - POPULATION, janvier 1969 pp. 57-88.

A. Le milieu social et l'état matrimonial

1. La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Dans la zone d'enquête, presque le 1/4 des chefs de ménage (24,7 %) sont inactifs. Les catégories de loin les plus importantes, sont celle des ouvriers (29,4 %), suivie de celles des employés (12,4 %) et des cadres moyens (12,1 %). Les professions libérales et les cadres supérieurs ainsi que les patrons de l'industrie et du commerce représentent respectivement 8,3 % et 6,6 % de l'ensemble.

- REPARTITION DES MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE EN 1968 -

unité : %

	Actifs Agric.	Patrons I et C.	Prof. lib. et C.S.	Cadr. Moy.	Employ.	Ouvr.	Pers. de Serv.	Divers	Inac	ENSEMBLE
DIJON	0,3	6,8	8,6	11,8	12,6	28,1	2,4	2,8	26,6	100,0
COMM. SUBURB.	1,9	5,8	7,0	13,2	11,3	35,2	1,4	7,5	16,7	100,0
ENSEMBLE	0,6	6,6	8,3	12,1	12,4	29,4	2,2	3,7	24,7	100,0

Les communes suburbaines se distinguent de Dijon par une proportion plus grande d'actifs agricoles, de cadres moyens, d'ouvriers et de "divers", l'importance de ces derniers étant due à l'existence d'une base aérienne sur le territoire de la commune de Longvic.

Par secteur, on relève des différences assez accusées dans la répartition des ménages selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Par rapport à la structure moyenne de la zone :

- Le Centre enregistre une proportion plus importante d'inactifs, de patrons de l'industrie et du commerce, de professions libérales et de cadres supérieurs ;
- Le Nord-Est et le Sud-Ouest se caractérisent par un pourcentage plus élevé de cadres moyens, d'employés et d'ouvriers ;

- REPARTITION DES MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF
DE MENAGE -

Secteur	Actifs Agric.	Patrons I et C	Prof. Lib. et CS	Cadres Moyens	Employ.	Ouvr.	Pers. de Serv.	Divers	Inactifs	ENS.
CENTRE	0,3	7,5	9,8	11,8	11,8	25,1	2,6	2,2	28,9	100,0
N. EST	0,4	4,6	6,0	12,9	14,8	38,0	1,8	6,4	15,1	100,0
LARREY	0,9	7,6	6,6	11,0	9,3	32,8	1,7	2,7	27,4	100,0
S. OUEST	0,8	4,8	4,9	13,3	13,8	38,9	1,6	4,4	17,5	100,0
SUD	2,7	5,3	5,7	8,2	7,8	28,9	1,1	23,5	16,8	100,0
EST	5,9	3,2	9,6	13,1	8,1	41,9	1,7	0,8	15,7	100,0
ENSEMBLE	0,6	6,6	8,3	12,1	12,4	29,4	2,2	3,7	24,7	100,0

- L'Est se distingue par une proportion plus forte de professions libérales et de cadres supérieurs ainsi que de cadres moyens d'une part, d'ouvriers d'autre part.
- Le Sud, en raison de la présence de la Base aérienne, est très marqué par la part importante de ses militaires classés dans la catégorie "divers".
- Enfin, le quartier de Larrey, à l'époque du dernier recensement, se signalait par une proportion d'ouvriers plus accusée que dans l'ensemble de la zone.

2. Catégories socio-professionnelles des époux

Repérer le milieu social dans lequel évolue la femme mariée en se limitant à l'appartenance socio-professionnelle du chef de ménage constituerait une approche très partielle de la réalité sociale. C'est pourquoi il a semblé très révélateur de mettre en évidence les éventuelles liaisons qui peuvent apparaître entre la catégorie socio-professionnelle du mari et celle de sa femme.

Comme le montre le tableau de la page suivante, il existe deux catégories où l'identité entre la condition sociale de la femme et celle de son mari coïncide parfaitement ou presque. Il s'agit des salariées agricoles et des agricultrices.

- CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU MARI SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
DE LA FEMME, EN 1968, DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE -

FEMMES	HOMMES										
	Agricul.	Salar. Agric.	Patrons I et C.	Prof. lib. et Cad. Sup.	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers	Pers. de Service	Divers	Inactifs	ENSEMBLE
Agricultrices	90,0	-	-	-	-	5,0	-	-	-	5,0	100,0
Salariées agricoles	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0
Patrons Ind. et Ccm.	0,3	-	66,4	2,7	4,2	7,7	8,6	0,6	0,9	8,6	100,0
Prof.Lib. et C.Sup.	-	0,5	5,2	56,2	19,1	7,2	6,2	1,0	1,5	3,1	100,0
Cadres moyens	-	0,2	3,7	17,1	29,7	11,1	23,3	0,9	4,3	9,7	100,0
Employées	0,1	0,2	4,5	6,4	19,8	20,9	35,6	1,3	6,6	4,6	100,0
Ouvrières	-	-	3,4	1,0	7,0	13,1	62,7	1,4	3,3	8,1	100,0
Personnel de Service	-	0,3	2,7	2,2	7,8	14,1	55,4	6,5	3,2	7,8	100,0
Divers	-	-	11,1	11,1	11,1	-	11,1	-	55,6	-	100,0
Inactives	0,3	0,2	6,4	11,0	11,7	11,6	32,0	1,1	5,1	20,6	100,0

Dans trois cas, une correspondance assez forte apparaît entre la catégorie socio-professionnelle de la femme et celle du mari : les 2/3 des ouvrières et des femmes patrons de l'industrie et du commerce sont mariées avec des personnes de même catégorie. Plus de la moitié des femmes exerçant une profession libérale ou occupant un emploi de cadre supérieur ont un mari qui se situe dans une catégorie analogue à la leur.

Trois catégories sont particulièrement ouvertes puisqu'à peine plus du 1/5 des femmes appartiennent à une catégorie socio-professionnelle similaire à celle de leur mari. Il s'agit des cadres moyens, des employées et des inactives.

Conçu selon une optique différente, le tableau de la page suivante, révèle dans quelle mesure les chefs de ménage sont mariés avec des inactives.

Plus des 2/3 des salariés agricoles, des hommes exerçant des professions diverses (armée et police notamment), des cadres supérieurs et des membres des professions libérales ont une épouse qui n'exerce aucun emploi.

Plus de la moitié des ouvriers (59,6 %), des employés (57 %), des cadres moyens (55,4 %) et des patrons de l'industrie et du commerce (53,6 %) ont une épouse qui n'exerce pas (ou plus) d'activité professionnelle.

En revanche, c'est chez les agriculteurs (48,7 %) et le personnel de service (52,6 %), que l'on rencontre le moins de femmes inactives.

Cette inactivité des femmes selon la catégorie sociale de leur mari, ne peut donc s'expliquer uniquement par des obstacles d'ordre psychologique. Il convient de tenir compte des revenus du ménage et aussi du niveau culturel de la femme.

- CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU MARI SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
DE LA FEMME, en 1968, DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE -

Unité : %

HOMMES FEMMES		Agricult.	Salariés Agricoles	Patrons I et C.	Prof.lib et Cad.Sup.	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers	Personn de Service	Divers	Inactifs
		Agricultrices	46,1	-	-	-	-	0,1	-	-	-
Salariées agricoles	-	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	
Patrons Ind. et Com.	2,6	-	28,8	0,9	1,0	2,0	0,8	1,5	0,6	1,8	
Prof. lib. et C. Sup.	-	4,6	1,3	10,4	2,7	1,1	0,3	1,5	0,6	0,4	
Cadres moyens	-	4,6	3,1	10,6	14,2	5,5	4,4	4,5	5,6	4,0	
Employées	2,6	13,6	8,3	8,7	20,5	22,6	14,6	13,5	18,8	4,1	
Ouvrières	-	-	3,5	0,8	4,0	7,8	14,3	8,3	5,2	4,0	
Personnel de Service	-	4,5	1,3	0,8	2,1	3,9	5,9	18,1	2,4	1,8	
Divers	-	-	0,1	0,1	0,1	-	0,1	-	1,0	-	
Inactives	..	48,7	68,2	53,6	67,7	55,4	57,0	59,6	52,6	65,8	83,8
ENSEMBLE	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	N.A	156	88	3096	4180	5456	5256	13836	532	2000	6328

B. Le niveau culturel

Il est couramment admis que la majeure partie des emplois occupés actuellement par les femmes qui reviennent sur le marché du travail exigent si peu de connaissances que le niveau d'éducation ne pose pas de difficulté spécifique. Par contre, dès lors qu'une femme se met en quête d'un emploi plus qualifié ou comportant de plus grandes responsabilités, l'insuffisance de la formation de base peut devenir un handicap sérieux. Il n'est donc pas sans intérêt de voir comment les femmes parviennent à rentabiliser leur formation dans la vie professionnelle.

1. L'activité féminine et l'éducation de base

Si l'on exclut du tableau suivant les jeunes filles et les femmes qui n'ont pas encore achevé leurs études, on constate une proportion plus faible de personnes détenant un diplôme d'enseignement général ou technique chez les inactives que dans la population féminine active.

- REPARTITION DES FEMMES SELON L'ACTIVITE ET LE DIPLOME DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE EN 1968.

DIPLOME D'E.G.	DIPLOME d'E.T. ou PROFES.	FEMMES ACTIVES		FEMMES INACTIVES	
		V.A.	%	V.A.	%
	Néant	6948	24,2	9928	38,5
C.E.P.	Néant	8376	29,1	9164	35,5
Néant ou C.E.P.	E.P.A.A.	100	0,3	92	0,3
	F.P.A.	20	0,1	24	0,1
	C.A.P.	3084	10,7	1372	5,3
	Autre Dipl.niveau CAP	1468	5,1	956	3,7
Niveau B.E.P.C.	Néant	2824	9,8	1756	6,8
	Niveau C.A.P.	1052	3,7	404	1,6
Niveau Baccalauréat	Néant	1032	3,6	696	2,7
	Niveau C.A.P.	600	2,1	204	0,8
Néant ou niveau inférieur au Baccalauréat	B.P.	340	1,2	156	0,6
	B.E.C. B.E.I.	1248	4,3	600	2,3
	B.T. B.T.S. E.N.P.	108	0,4	40	0,2
Niveau Baccalauréat	Niveau Sup. au CAP	104	0,4	28	0,1
Niveau Sup. au Bac.	Divers	1440	5,0	384	1,5
ENSEMBLE		28744	100,0	25804	100,0

Source : Recensement 1968.

Ces observations méritent cependant d'être nuancées en considérant les taux d'activité féminins par âge selon le niveau culturel défini par la possession d'un diplôme d'enseignement général et technique. Le tableau ci-après, illustré par le Graphique XIII, est très révélateur à cet égard.

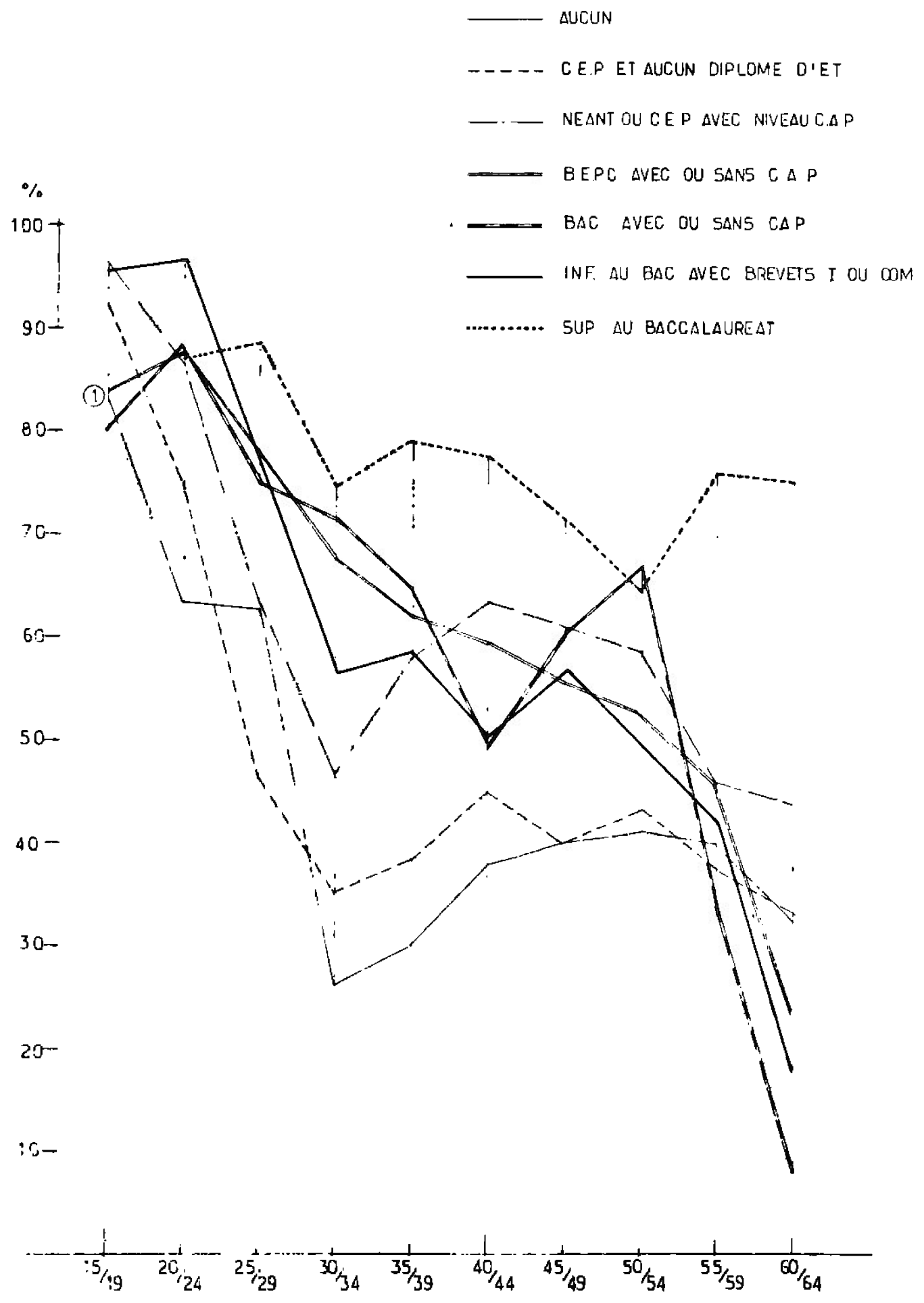
- TAUX D'ACTIVITE FEMININ SELON LE DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE EN 1968 -

Dipl. / Age	15/19	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	ENSEMBLE
AUCUN	83,3	63,5	62,7	26,2	29,8	37,8	39,9	41,2	39,9	32,5	41,2
CEP et aucun dip. d'E.T.	92,0	74,6	46,3	35,3	38,6	45,0	40,2	43,6	37,4	33,3	45,2
Néant ou CEP avec CAP	96,4	86,3	63,7	46,7	58,1	63,4	60,8	58,7	46,0	3,9	65,7
BEPC avec ou sans CAP	83,8	87,5	77,3	67,4	62,0	59,3	55,6	52,4	45,4	24,0	64,2
BAC avec ou sans CAP	80,0	88,3	75,0	71,6	64,7	49,4	60,3	67,4	34,1	7,7	64,5
Inf. au BAC avec BR.I et C.	95,5	96,5	76,8	56,6	58,4	50,0	56,7	50,0	41,9	18,2	68,0
Sup. au BAC.	-	87,0	88,5	74,7	78,8	77,4	71,4	64,3	76,0	75,0	78,9

Les personnes de 15 à 64 ans qui ne détiennent aucun diplôme ont le taux d'activité global le plus bas. Celles qui sont seulement titulaires d'un C.E.P. se caractérisent par un taux d'activité très voisin. Dans les deux cas, le profil général des taux d'activité est proche de celui qu'on observe en moyenne dans la France entière.

A un niveau plus élevé se situent trois taux d'activité concernant respectivement les femmes titulaires, soit du B.E.P.C., soit du Baccalauréat avec ou sans C.A.P. (ou son équivalent) et celles qui détiennent un diplôme inférieur au Baccalauréat ainsi qu'un Brevet industriel ou commercial. Néanmoins, le tracé des courbes n'est pas identique, notamment au stade de la reprise d'activité. Amorçé dès l'âge de 25 ans, l'abandon de la vie professionnelle se poursuit sans discontinuité chez les femmes qui ont acquis un BEPC

TAUX D'ACTIVITE FEMININ SELON LE DIPLOME D'EG ET D'ET
 DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE EN 1968



avec ou sans C.A.P.. En revanche, une reprise d'activité professionnelle se manifeste dès 35 ans de façon très nette, chez les personnes qui possèdent un C.A.P. et éventuellement, un C.E.P. Pour les bachelières pourvues ou non d'un C.A.P., la réinsertion professionnelle s'opère beaucoup plus tard et ceci, durant dix ans, pour fléchir ensuite très brutalement.

Les taux d'activité globaux les plus forts sont le fait des personnes qui détiennent soit un diplôme supérieur au Baccalauréat, soit un diplôme d'enseignement général inférieur à celui-ci, mais avec possession d'un Brevet industriel ou commercial. On relèvera que les premières conservent une activité très soutenue avec deux phases de réinsertion professionnelle (30 ans et 50 ans).

En résumé, on constate que l'activité professionnelle est d'autant plus intense et la réinsertion dans la vie active d'autant plus marquée, que les femmes possèdent un diplôme élevé. Cette observation est très importante dans le cadre d'une politique active de formation et de recyclage au service des femmes qui souhaitent prendre ou reprendre un emploi.

2. Inactivité féminine, enseignement général et catégorie socio-professionnelle du mari

Exception faite des femmes qui n'ont pas achevé leurs études, de celles qui ne possèdent aucun diplôme déclaré ou qui détiennent seulement un C.E.P., il est relativement peu fréquent que les inactives aient bénéficié d'un enseignement général de niveau comparable à celui de leur mari.

Bien au contraire, comme le prouve le tableau suivant, illustré par le Graphique XIV, les inactives détenant un diplôme élevé sont en général mariées avec des personnes de condition intellectuelle inférieure à la leur. Pour ne prendre qu'un exemple, 13,1 % des bachelières sont mariées avec des titulaires du Baccalauréat, tandis que 41,9 % d'entre elles ont épousé des personnes détenant un C.E.P. et que 23,2 % ont un mari détenant seulement un B.E.P.C. ou un B.E.

Comment expliquer ce phénomène surprenant ? Trois hypothèses peuvent être avancées. On peut penser qu'un certain nombre de femmes n'ayant qu'un diplôme d'enseignement général pour toute formation de base n'ont jamais

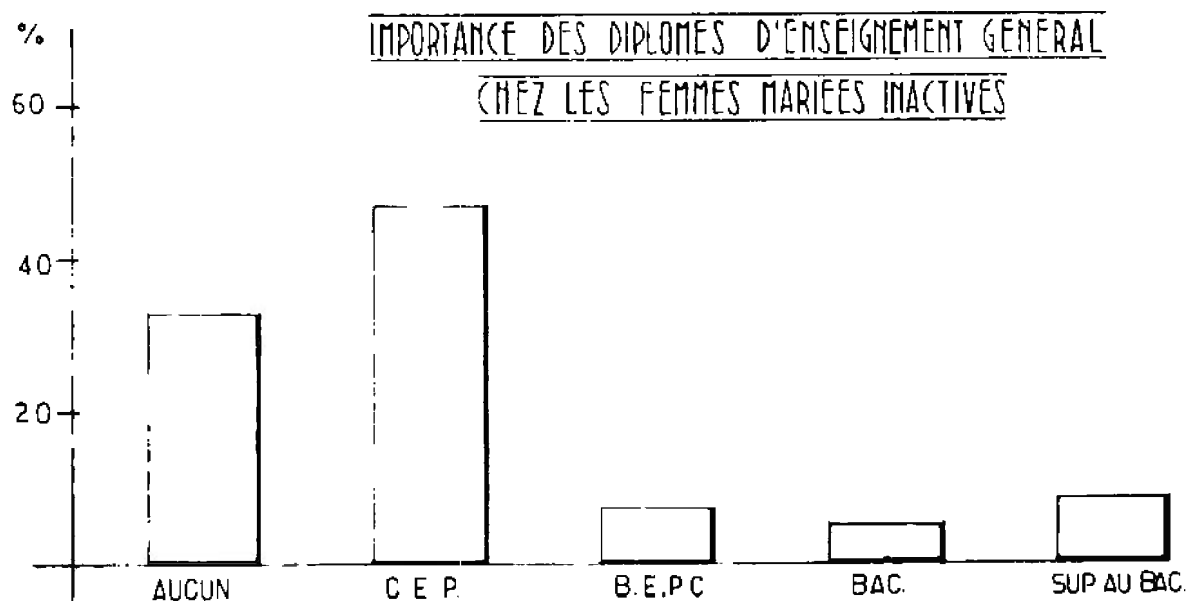
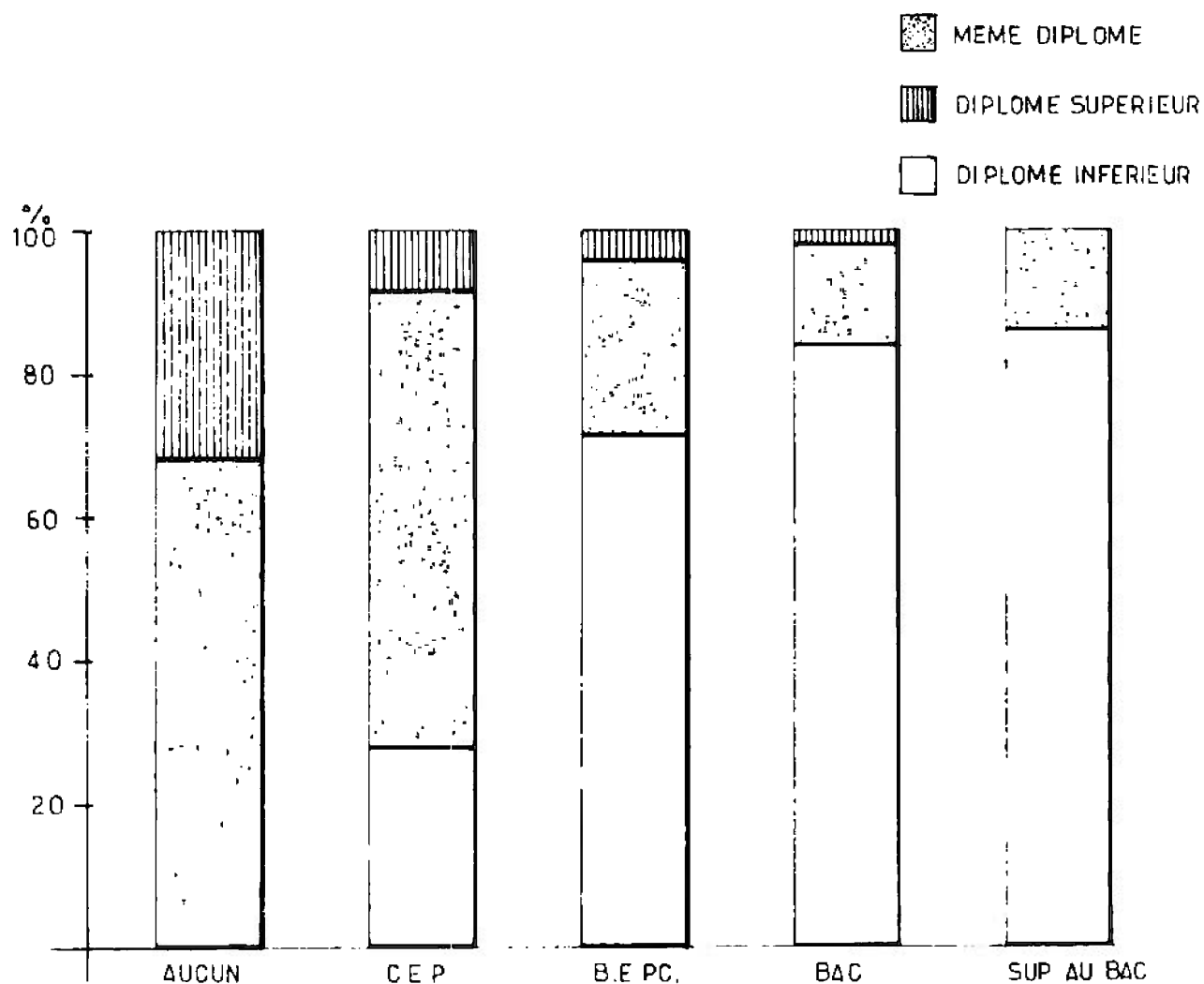
- REPARTITION DES FEMMES MARIEES INACTIVES SELON LEUR DIPLOME D'ENSEIGNEMENT GENERAL
ET CELUI DE LEUR MARI DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE, EN 1968 -

Unité : %

Diplôme d'E.G. de la femme \ Diplôme d'E.G. du mari	Etudes Inachevées	C.E.P.	B.E.P.C. B.E. B.E.P.S.	Bacc.	Diplôme Sup. au Bacc.	Aucun diplôme déclaré	ENSEMBLE
ETUDES INACHEVEES	53,1	*	0,4	0,7	3,7	0,1	0,7
C.E.P.	6,3	63,6	55,5	41,9	20,7	26,2	45,9
B.E.P.C. - B.E. B.E.P.S.	15,6	7,0	24,0	23,2	22,4	4,1	9,4
BACCALAUREAT	18,8	1,3	3,1	13,1	19,5	1,3	3,5
DIPLOME SUPERIEUR AU BACCALAUREAT	3,1	0,2	1,1	2,1	13,6	0,1	1,5
AUCUN DIPLOME DECLARE	3,1	27,9	15,9	19,0	20,1	68,2	39,0
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* insignifiant

REPARTITION DES FEMMES MARIEES INACTIVES SELON LEUR DIPLOME
D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET CELUI DE LEUR MARI DANS
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE EN 1968



pu exercer un emploi. Il est plausible également que les femmes ayant une mobilité professionnelle moins accentuée que celle des hommes, les emplois offerts dans l'agglomération dijonnaise les ont amenées à fréquenter et à épouser des salariés de condition intellectuelle plus modeste. Enfin, on peut estimer qu'il est psychologiquement délicat pour une femme d'exercer un emploi supérieur à celui de son mari du fait qu'elle détient un diplôme plus élevé que lui. Ce ne sont là que des hypothèses dont la véracité mériterait d'être examinée par des sociologues.

Allant plus loin dans l'analyse, voyons à quelle catégorie socio-professionnelle se rattachent les maris de ces femmes inactives munies de diplômes plus ou moins importants. A l'élévation dans l'échelle des diplômes correspond une progression dans la hiérarchie sociale.

De toutes les personnes titulaires d'un diplôme, on observera que les bachelières détenant un diplôme supérieur au CAP constituent la catégorie la plus fermée : plus de la moitié (57,1 %) sont mariées avec des patrons de l'industrie et du commerce, plus du 1/4 (28,6 %) avec des cadres moyens et plus du 1/5 avec des cadres supérieurs ou des membres des professions libérales.

Par rapport aux précédentes, les bachelières détenant ou non un C.A.P. ainsi que les personnes possédant un diplôme supérieur au baccalauréat constituent deux catégories plus ouvertes, bien qu'une assez forte proportion d'entre elles soient mariées avec des cadres supérieurs ou des membres des professions libérales.

En résumé, comme le montre le tableau de la page suivante, les taux d'activité féminins croissent avec l'importance des diplômes. Quant aux inactives, leur niveau culturel est en général, supérieur à celui de leurs maris, une liaison étroite s'opérant par ailleurs, entre leur catégorie socio-professionnelle et le niveau d'éducation de leurs épouses.

C. Les charges familiales

Les données issues des recensements démontrent, si besoin était, combien l'activité professionnelle des femmes est perturbée par les charges familiales qu'elles assument. Celles-ci peuvent être mesurées par le nombre et l'âge des enfants de 16 ans et moins (1) vivant dans la famille. De plus, grâce à une exploitation spécifique du recensement de 1968, il sera possible de constituer des courbes de taux d'activité par groupes d'âge quinquennaux, à charges familiales données.

1. Les charges familiales et leur localisation

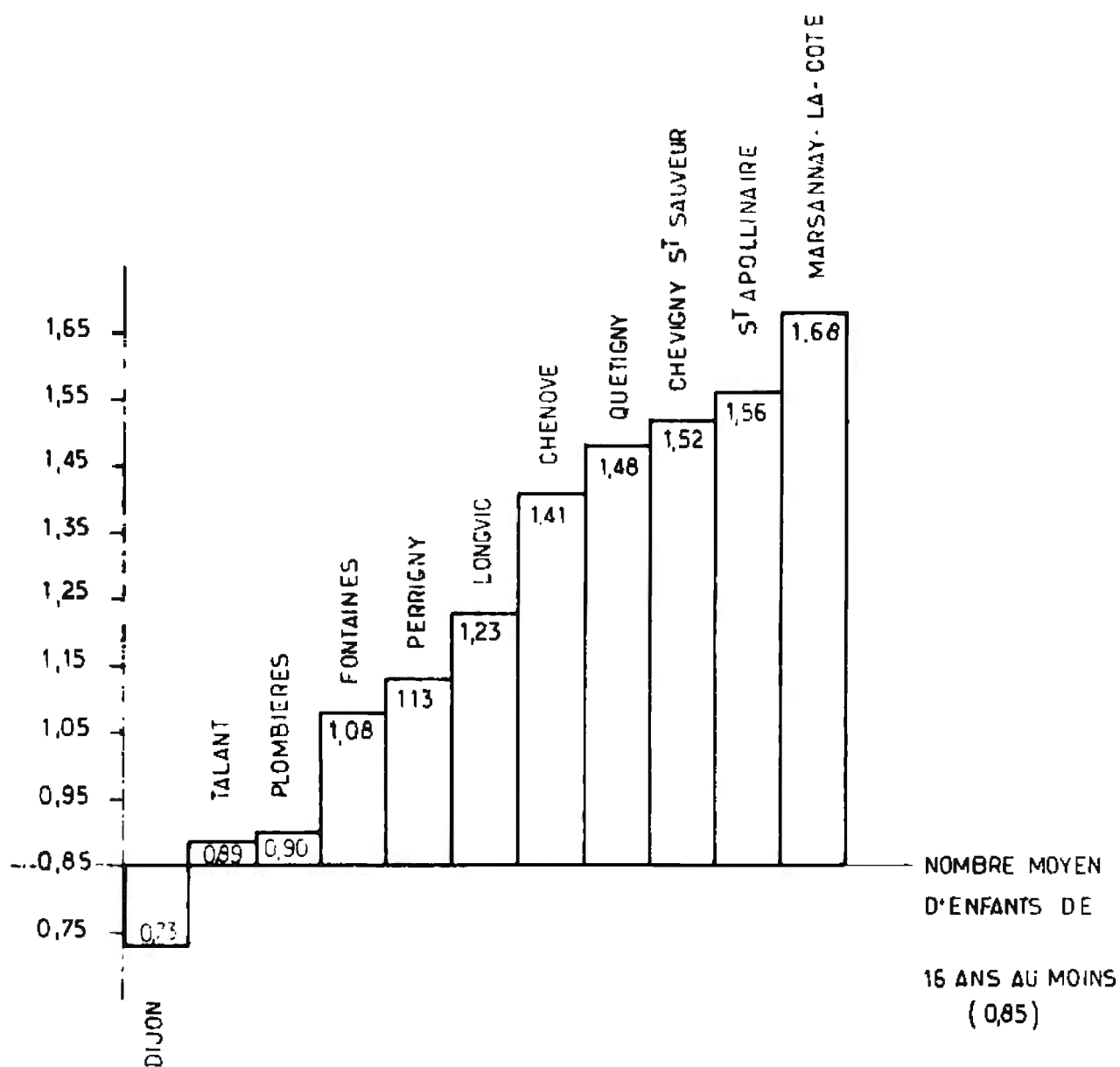
Le recensement de 1968 donne la répartition des ménages selon le nombre d'enfants de 16 ans ou moins. Ainsi, dans la zone d'enquête, plus de la moitié des ménages (58,1 %) n'a pas ou n'a plus d'enfants âgés de 16 ans ou moins ; 18,1 % des ménages ont un seul enfant de cet âge ; 12,9 %, deux enfants ; 6,4 %, trois enfants ; 2,6 %, quatre enfants et 1,9 %, 5 enfants ou plus. L'importance des charges familiales peut se mesurer aussi grâce à un nombre qui donne une vue plus synthétique de la réalité : le nombre moyen d'enfants de 16 ans ou moins par ménage. Ce chiffre est assez bas (0,85) pour l'ensemble de la zone d'enquête, mais il varie de façon très sensible selon les communes et les quartiers de Dijon.

Ainsi, parmi les onze communes retenues dans l'enquête, seule Dijon se situe en-dessous (0,73) de la moyenne (Graphique XV).

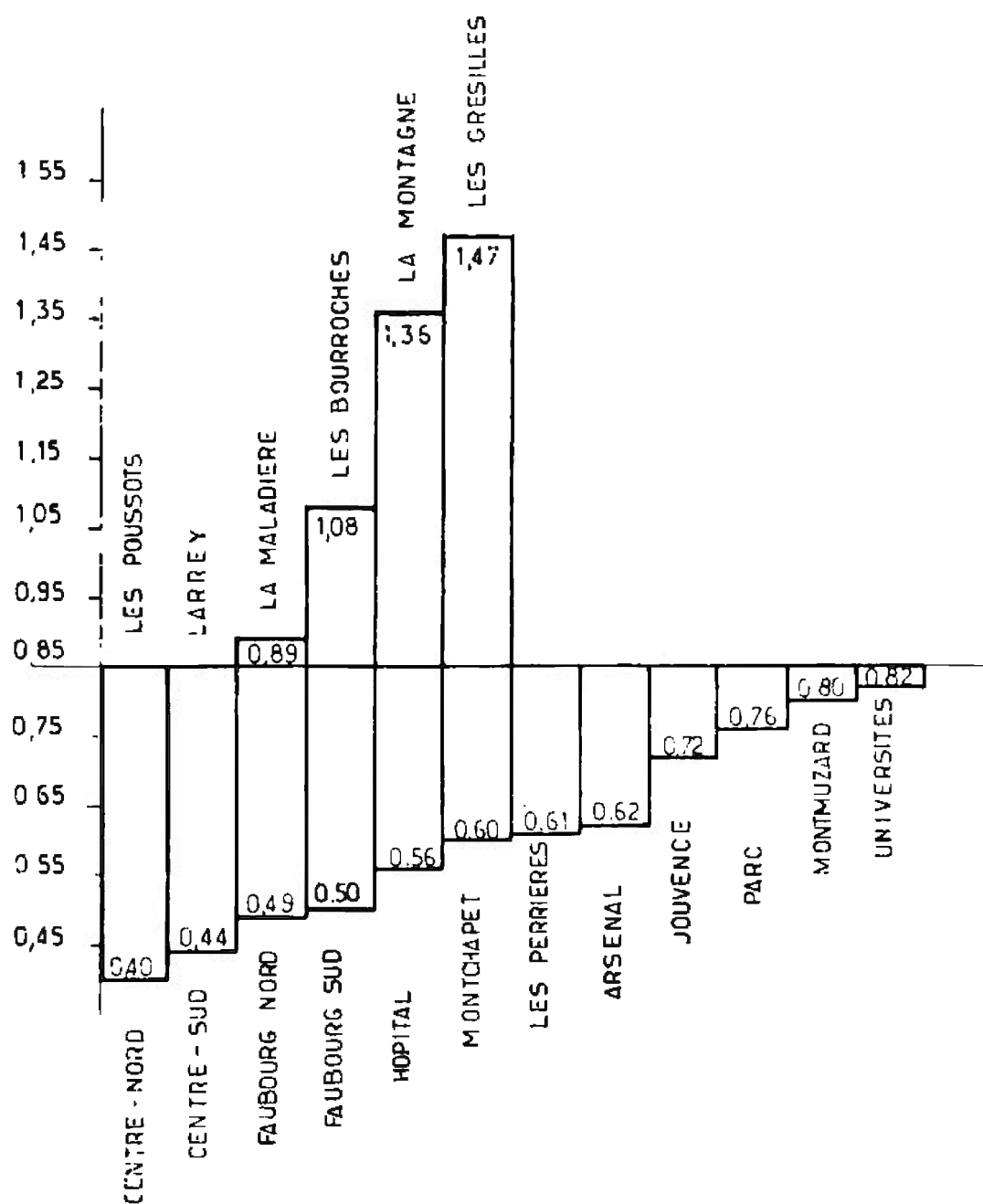
- Deux communes dépassent légèrement la norme : Talant (0,89) et Plombières (0,90).
- Trois communes atteignent un palier plus élevé : Fontaine (1,08), Perrigny (1,13) et Longvic (1,23).
- Quatre communes se trouvent à un niveau supérieur : Chenôve (1,41), Quetigny (1,48), Chevigny St Sauveur (1,52) et St Apollinaire (1,56).
- Marsannay la Côte se caractérise enfin par le nombre moyen d'enfants de 16 ans ou moins, le plus important (1,68) de toute la zone d'enquête.

(1) L'INSEE admet que les enfants de plus de 16 ans ne sont plus une charge pour la femme mariée, au moins du point de vue de la reprise d'activité.

NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DE 16 ANS AU MOINS
PAR MENAGE SELON LES COMMUNES



NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DE 16 ANS AU MOINS
PAR MENAGE SELON LES QUARTIERS DE DIJON EN 1968



L'habitat joue ici un rôle prédominant, tant dans son type (F-3, F-4, F-5, F-6 etc...) que dans le statut d'occupation (accession ou location), sa nature (collectif ou individuel), son standing et son ancienneté. Pour ne prendre qu'un exemple, Talant, Plombières et Marsannay ont un habitat en majorité pavillonnaire et en accession à la propriété. Mais, les programmes de construction de Marsannay sont de date plus récente et d'un coût moins élevé que ceux de Talant et de Plombières, communes considérées jusqu'ici comme résidentielles.

Par quartier, on relève des différences moins accusées à Dijon. Douze quartiers se caractérisent par un âge moyen très nettement inférieur à la norme dijonnaise, notamment au centre de la Cité. Exception faite de Larrey dont la physionomie doit être considérablement transformée depuis le dernier recensement, trois quartiers dépassent largement la moyenne : les Bourroches (1,08), la Montagne (1,36) et les Grésilles (1,47). Ce sont là des quartiers de création relativement récente.

Par secteur, le Centre se situe évidemment en-dessous (0,63) de la moyenne tandis que Larrey coïncide (en 1968) exactement avec elle. Supérieur à la norme, mais assez voisin, le nombre moyen d'enfants de 16 ans ou moins par ménage s'élève à 1,21 pour le Sud, 1,24 pour le Nord-Est et 1,27 pour le Sud-Ouest. Avec 1,50 l'Est dépasse largement la moyenne constatée dans la zone d'enquête.

- REPARTITION (en %) DES MENAGES, PAR SECTEUR, SUIVANT
LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS -

Unité : %

SECTEUR	NOMBRE D'ENFANTS						ENSEMBLE
	0	1	2	3	4	5 ou +	
Centre	66,4	15,9	10,2	4,6	1,7	1,2	100,0
Nord-Est	41,9	23,2	17,5	9,9	4,1	3,4	100,0
Larrey	56,7	20,1	12,7	6,7	1,4	2,4	100,0
Sud-Ouest	41,3	21,9	18,6	10,6	4,6	3,0	100,0
Sud	40,1	23,5	21,4	8,7	4,1	2,2	100,0
Est	39,6	18,8	16,7	11,8	8,4	4,7	100,0
ENSEMBLE	58,1	18,1	12,9	6,4	2,6	1,9	100,0

Source : R.P. 1968.

Si ces données nous fournissent une première approche des charges familiales par ménage, il nous faut recourir à d'autres tableaux pour connaître l'âge exact de ces enfants.

2. Structure par âge des enfants de moins de 16 ans

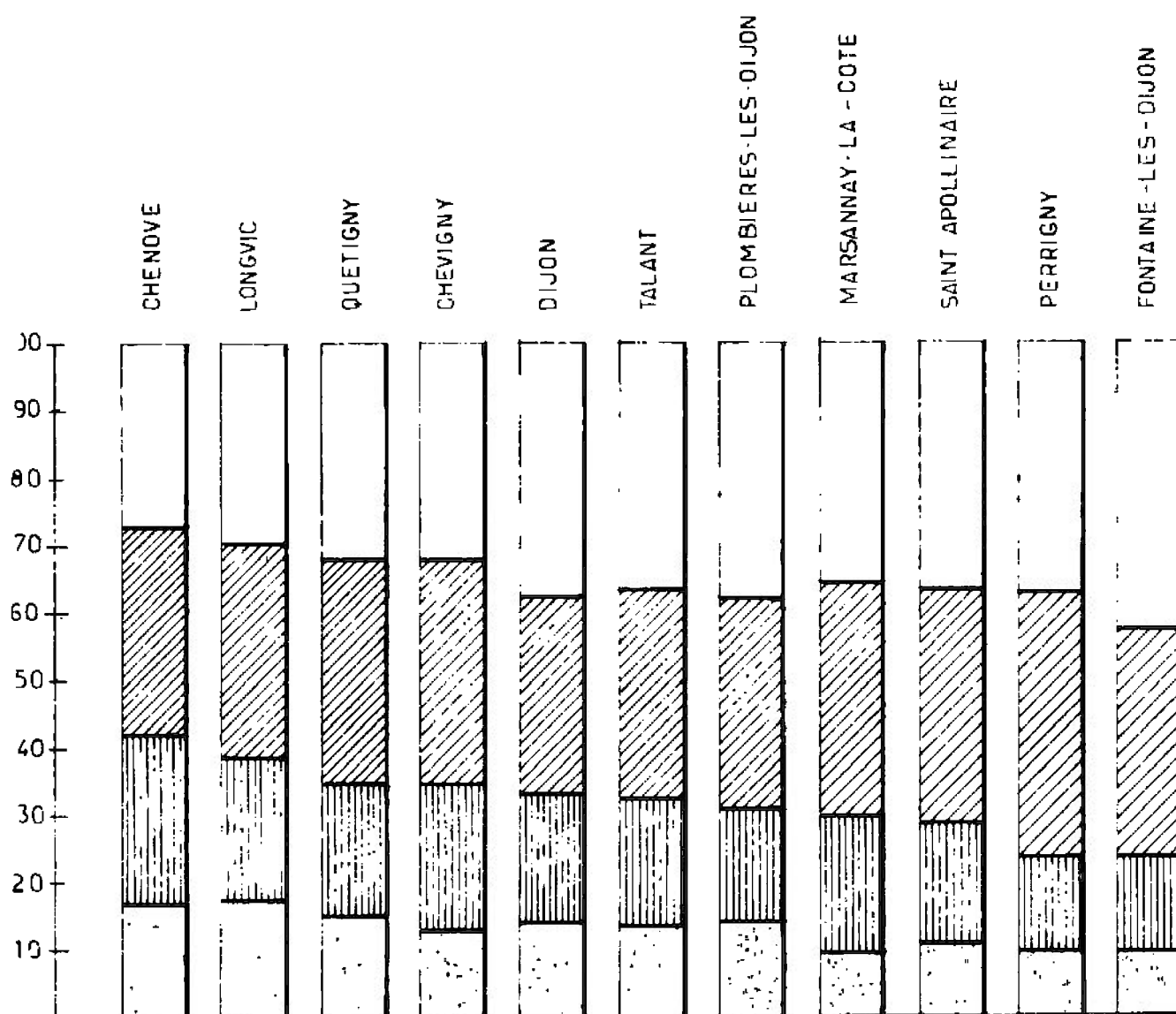
Si le nombre d'enfants par ménage constitue un handicap pour la réinsertion professionnelle de la femme, l'âge de ses enfants l'est également sinon plus. Il est donc indispensable d'avoir une bonne connaissance de la structure par âge de ces enfants pour localiser les besoins de la population féminine en matière de crèches, de garderies et de maternelles. Ceci peut sembler évident, mais il faut bien reconnaître que rares sont les études en ce domaine, faute de données et de moyens.

Pour l'ensemble de la zone d'enquête, si nous répartissions l'effectif des enfants âgés de moins de 16 ans en quatre catégories correspondant chacune à une clientèle bien particulière d'usagers d'équipements collectifs, nous constatons que :

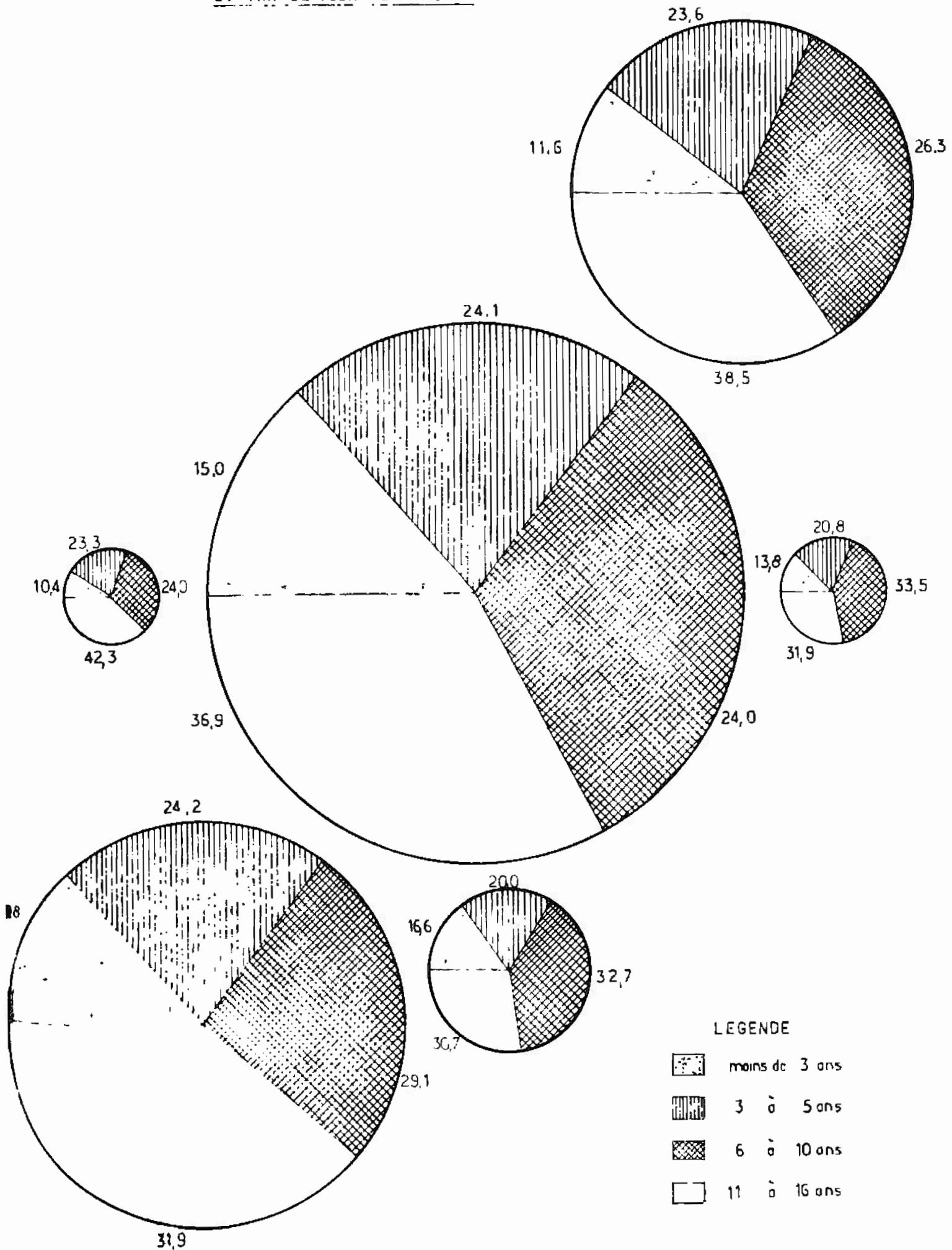
- 14,3 % des enfants ont moins de 3 ans ;
- 23,8 % de l'effectif (soit 11 886 enfants âgés de 3 à 5 ans) seraient susceptibles d'être théoriquement accueillis dans une école maternelle,
- 26,3 % des enfants (soit 13 125 écoliers de 6 à 10 ans) devraient suivre les cours du cycle élémentaire ;
- 35,6 % de cette population (soit 17 821 enfants de 11 à 16 ans) sont inscrits, pour la plupart, dans le premier cycle du second degré.

La structure de cette jeune population varie selon les communes, comme le révèle le Graphique XVII. Les 2/5 de ces enfants ont moins de 6 ans à Chenôve et à Longvic. Cette proportion n'est plus que de 1/3 à Dijon, Chevigny, Quetigny et Talant. Ces tendances, soulignons-le, datent de 1968. Depuis cinq ans, l'urbanisation de certaines communes suburbaines rend ces données totalement caduques. D'où l'intérêt d'avoir un fichier municipal correctement mis à jour pour planifier les besoins et répondre à l'attente des familles. Pour ne citer qu'un exemple de cette explosion démographique, en 1968, la commune de Quetigny abritait 164 enfants de moins de 6 ans, cinq ans plus tard, cet effectif dépassait les 900 enfants.




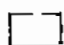
REPARTITION DES ENFANTS SELON LEUR AGE
ET PAR COMMUNE EN 1968



REPARTITION (%) DES ENFANTS SELON LEUR AGE
ET PAR SECTEUR EN 1968



LEGENDE

-  moins de 3 ans
-  3 à 5 ans
-  6 à 10 ans
-  11 à 16 ans

A l'intérieur de Dijon, comme le montre le tableau de la page suivante, on assiste à un phénomène bien connu dans les grandes villes de création relativement ancienne. La proportion d'enfants en bas âge décroît dès que l'on s'éloigne du centre-ville pour gagner les quartiers extérieurs de fondation récente. Chacun sait que, bien souvent, les premières années d'existence des jeunes foyers se passent soit dans des meublés, ou des garnis soit dans les petits logements situés au coeur de la cité. Lorsque les familles commencent à s'agrandir, elles essaient soit de construire un logement individuel, soit d'habiter dans des immeubles collectifs (H.L.M. ou non) situés à la périphérie. Il n'est donc pas étonnant que dans ces quartiers récents le nombre moyen d'enfants par ménage ait tendance à croître par rapport au centre-ville, tandis que diminue la part relative des enfants en bas âge au sein de la population des moins de 16 ans. Ces constatations sont si évidentes qu'il est difficile de comprendre l'incohérence de la planification de la carte scolaire, incohérence qui aggrave les coûts d'éducation et gêne la réinsertion professionnelle des femmes.

Ces mêmes tendances s'observent évidemment par secteur. Néanmoins, la relative ancienneté du dernier recensement interdit de considérer ces données comme opérationnelles. Des ajustements devraient tenir compte des programmes de logements réalisés depuis 1968 dans les quartiers périphériques de Dijon et les communes suburbaines, le type (F-1, F-2, F-3, etc...) et le mode (accession ou location HLM) devant nécessairement être pris en considération.

3. Les charges familiales et l'activité féminine

Connaissant la localisation des ménages ayant des responsabilités familiales plus ou moins importantes selon les secteurs de l'agglomération dijonnaise, ayant déterminé la structure de cette jeune population afin de préciser la nature des équipements collectifs essentiels à son éducation, il convient à présent d'observer l'influence de ces charges familiales sur l'intensité de l'activité féminine.

- REPARTITION DES ENFANTS DES MENAGES SELON LEUR AGE (de 0 à 16 ans) AU 1^{er} janvier 1969
ET PAR QUARTIER A DIJON -

Recensement 1968 + dépouillement exhaustif

Age Quartier		- de 3 ans		3 à 5 ans		6 à 10 ans		11 à 16 ans		ENSEMBLE	
		V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%
I	Centre-Sud	339	17,0	531	26,7	449	22,6	672	33,7	1991	100,0
II	Centre-Jord	218	16,7	310	23,8	294	22,5	483	37,0	1305	100,0
III	Faubourg-Nord	425	16,9	647	25,7	534	21,3	907	36,1	2513	100,0
IV	Faubourg-Sud	331	17,4	469	24,6	403	21,2	700	36,8	1903	100,0
V	Montruzard	299	13,5	546	24,7	545	24,7	821	37,1	2211	100,0
VI	Universités	42	13,9	52	17,2	72	23,9	136	45,0	302	100,0
VII	Les Pousjots	326	15,7	575	27,6	495	23,8	686	32,9	2082	100,0
VIII	Parc	306	13,8	571	25,8	513	23,2	822	37,2	2212	100,0
IX	Arsenal	53	13,7	96	24,9	73	18,9	164	42,5	386	100,0
X	Les Bourroches	535	13,4	975	24,5	994	25,0	1476	37,1	3980	100,0
XI	La Montagne	53	7,6	160	23,1	183	26,4	297	42,9	693	100,0
XII	Larrey	78	10,4	175	23,3	180	24,0	317	42,3	750	100,0
XIII	Hôpital	180	18,4	256	26,2	225	23,0	316	32,4	977	100,0
XIV	Les Ferrâtes	228	14,8	353	22,8	347	22,5	617	39,9	1545	100,0
XV	Montchepet	205	13,9	367	25,0	354	24,1	545	37,0	1471	100,0
XVI	Jouvence	390	15,8	588	23,7	578	23,3	922	37,2	2478	100,0
XVII	La Maladière	416	14,8	664	23,5	652	23,1	1088	38,6	2820	100,0
XVIII	Les Grésilles	578	10,2	1396	24,6	1498	26,4	2208	38,8	5680	100,0
	ENSEMBLE	5002	14,2	8731	24,7	8389	23,8	13177	37,3	35299	100,0

Si nous considérons les femmes mariées de 15 à 65 ans, nous constatons que plus des 2/5 d'entre elles (43,8 %) n'ont aucun enfant âgé de 0 à 16 ans. Par contre, 23,5 % de ces femmes ont un seul enfant de cet âge, 17,8 % deux enfants et 14,9 % trois enfants au moins. Comme l'avait déjà révélé (1) l'INSEE pour la France entière, le Graphique XIX montre combien l'activité professionnelle des femmes est contrariée par les charges familiales qu'elles assument.

Demeurant à un haut niveau jusqu'à 39 ans, l'activité professionnelle des femmes n'ayant aucun enfant de 0 à 16 ans, décroît peu à peu et sans discontinuer. Légèrement en retrait de cette première courbe, le taux d'activité des femmes ayant un seul enfant de 0 à 16 ans, chute aussi nettement dès 39 ans, mais a tendance à se stabiliser jusqu'à l'âge de la retraite.

Pour les femmes mariées ayant deux ou trois enfants au moins de 0 à 16 ans, les taux d'activité évoluent constamment dans le sens d'une réinsertion progressive et continue. A 50 ans, les taux d'activité de ces femmes dépassent même ceux des personnes qui n'ont soit aucun enfant, soit un seul enfant de 0 à 16 ans.

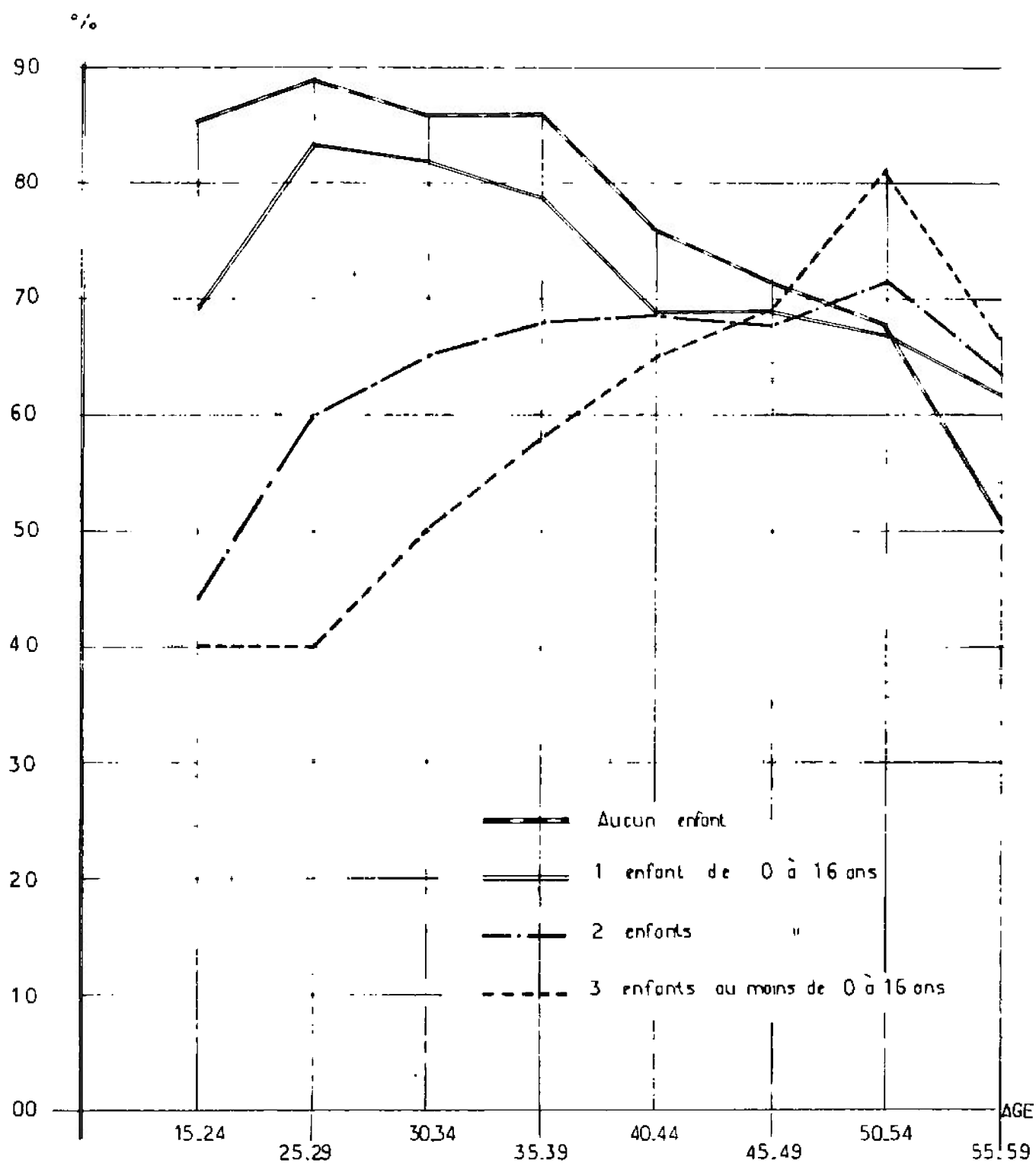
Ainsi, à chaque âge, l'activité est d'autant moins fréquente que la dimension de la famille est grande, exception faite des personnes de plus de 50 ans. De plus, pour un nombre d'enfants donné, le taux d'activité est d'autant plus faible que le plus jeune enfant est au bas âge et ceci, indépendamment de l'âge de la mère.

- TAUX D'ACTIVITE GLOBAL DES FEMMES MARIEES (de 15 à 65 ans) SELON LE NOMBRE ET L'AGE DES ENFANTS DE 0 à 16 ANS DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE EN 1968 -

femmes ayant Age de l'enfant	2 enfants	au moins 3 enfants
7 à 16 ans	64,7	61,7
3 à 6 ans	66,4	55,8
0 à 2 ans	62,4	55,9

(1) SALAIS (Robert) et MICHAL (Marie-Geneviève) - L'activité des femmes mariées
Economie et Statistique - n° 26 - septembre 1971

TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES MARIEES SUIVANT LE NOMBRE
ET L'AGE DES ENFANTS DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE EN 1968



La possibilité éventuelle d'inscrire l'enfant à l'école maternelle dès l'âge de trois ans, mais surtout l'entrée obligatoire de l'enfant au cycle élémentaire à six ans, facilite l'insertion ou la réinsertion professionnelle de la mère. Néanmoins, comme le souligne l'INSEE dans l'article précité, le nombre d'enfants constitue le handicap principal. Les femmes ayant à leur charge trois enfants au moins, même âgés de plus de six ans, ont une activité professionnelle moins fréquente que les personnes ayant deux enfants, même en bas âge. Ajoutons, bien que ceci n'apparaisse pas dans le graphique, que les femmes mariées sans enfant, travaillent moins souvent à tout âge que les célibataires, les veuves et les divorcées, ceci pour des raisons financières évidentes.

Il va donc sans dire que les possibilités d'accroissement de la main d'oeuvre féminine peuvent seulement résulter d'une activité accrue des mères de famille ayant des charges familiales assez lourdes. D'où la nécessité de mettre en place des structures sociales ou des équipements collectifs correspondant aux besoins des enfants en bas âge.

III. LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Avant qu'une femme ayant des responsabilités familiales puisse prendre ou reprendre un emploi, il lui faut décider comment elle organisera sa vie pour concilier à la fois les exigences de son foyer et de son travail.

Pour la mère ayant des enfants d'âge préscolaire, il conviendra de prendre des dispositions pour assurer la garde de ses enfants. Il convient donc de se demander quelles structures sont mises à la disposition des enfants âgés de moins de trois ans. Il importe également de déterminer l'importance de l'effort accompli pour accueillir les enfants de 3 à 6 ans dans les écoles maternelles.

A. Les structures d'accueil pour la petite enfance

Dans l'agglomération dijonnaise comme dans la France entière, la pénurie de crèches est criante. A l'heure actuelle, il existe seulement cinq crèches classiques à Dijon, susceptibles d'accueillir 200 enfants.

A celles-ci convient-il d'ajouter une crèche à domicile pouvant être utilisée par une soixantaine d'enfants de Dijon. Aucun équipement de ce genre n'existe dans les communes suburbaines, mais Chenôve projette d'ouvrir bientôt une crèche à domicile et Quetigny construit actuellement une crèche traditionnelle.

Face à cette pénurie d'équipements, les besoins sont immenses.

- REPARTITION DES FEMMES MARIEES ACTIVES (Ayant un enfant de 0 à 3 ans) SELON LEUR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 1968 DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE -

	Agric. et Sal.Agr.	Patrons I et C	Prof. lib. Cad.Sup.	Cadres moyens	Employ.	Ouvriè.	Person. de Service	Aut.Cat.	ENSEMBLE
V.A.	56	460	820	1564	1656	3584	268	408	8816
%	0,6	5,2	9,3	17,8	18,8	40,7	3,0	4,6	100,0

Ces données datant déjà de 1968 se passent de commentaires. Les mères de famille insérées dans la vie active sont donc obligées de recourir à d'autres solutions, au service de garde d'enfants par exemple. Substitut de la crèche, celui-ci joue ainsi un rôle irremplaçable dans la vie sociale tant par le nombre de gardiennes que par leur capacité de garde.

Certes, le nombre de gardiennes est difficile à évaluer car certaines d'entre elles exercent cette activité sans agrément officiel. De plus, la rotation du personnel agréé est telle qu'une mise à jour régulière d'un fichier s'avère impossible dans les conditions actuelles d'équipement de la D.D.A.S.S. Néanmoins, à titre indicatif, on peut retenir les données officielles disponibles. C'est ainsi qu'au 1er janvier 1973, on dénombrait 1305 gardiennes agréées dans la zone d'erquête.

Les 3/5 de ces femmes sont domiciliées à Dijon. Plus de la moitié de ces femmes (53,4 %), résidant dans la ville-centre, habitent principalement cinq quartiers périphériques : les Grésilles (17,2 %), Larrey (11,4 %), La Maladière (9,6 %), les Bourroches (9,3 %) et la Montagne (8,9 %).

Dans les communes suburbaines, plus des 2/5 des gardiennes (45,4 %) sont localisées à Chenôve, les autres habitent surtout Marsannay (14,4 %), St Apollinaire (9,8 %), Quetigny (8,6 %) et Longvic (8,3 %).

Par secteur, les 2/3 des gardiennes habitent le Centre (32,7 %) et le Sud-Ouest (31 %). Viennent ensuite le Nord-Est (19,9 %) et, à un degré moindre, Larrey (6,7 %), l'Est (5,5 %) et le Sud (4,2 %).

La capacité de garde autorisée de ces gardiennes s'élève à 1 740 enfants dont les 2/3 à la journée et le 1/3 à temps complet. Pour apprécier ce potentiel à sa juste valeur, il suffit de se rappeler que les six crèches de Dijon peuvent accueillir 260 enfants. Abstraction faite des aspects psychologiques et pédagogiques de ce problème, le service rendu à l'économie de l'agglomération dijonnaise par les gardiennes agréées correspond à l'équivalent de 30 crèches traditionnelles ou de 20 crèches à domicile.

Outre l'intérêt social et économique de ce service de garde d'enfants, il convient de ne pas négliger son intérêt individuel (financier et psychologique) pour ces femmes. On remarquera que les 2/3 des gardiennes ont entre 25 et 40 ans, tranches d'âge où les taux d'activité sont particulièrement faibles.

- REPARTITION PAR AGE DES GARDIENNES D'ENFANTS AGREES AU 1 er Janvier 1973 -

Domicile \ Age	-30 ans	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 et +	TOTAL	
									%	V.A.
Zone d'enqu.	21,4	19,1	20,1	13,6	12,2	6,1	3,4	4,1	100,0	1305
dt Centre	19,2	13,6	17,1	14,8	14,5	8,0	5,1	7,7	100,0	427
Nord-Est	16,6	14,7	23,9	17,7	14,3	6,6	3,5	2,7	100,0	259
Sud-Ouest	19,8	25,3	22,0	11,6	11,6	4,5	2,5	2,7	100,0	404

Source : D.D.A.S.S.

Par secteur, cette répartition par âge découle de plusieurs facteurs : le taux d'activité, les enfants à charge, l'âge de la population féminine inactive, le niveau des revenus et la catégorie socio-professionnelle.

Ainsi qu'on ne manquera pas de le constater, si l'on cumule la capacité d'accueil des quelques crèches et du service de garde agréé par la D.D.A.S.S., 6 000 femmes recourent chaque jour à d'autres solutions pour assurer la garde de leurs enfants. Ces expériences sont parfois si désastreuses pour l'enfant et si coûteuses pour la famille, qu'elles peuvent dissuader les femmes de poursuivre leur activité ou de se réinsérer dans la vie professionnelle.

B. Les écoles maternelles

Les pédagogues s'insurgeront, à juste titre, de voir les écoles maternelles rangées dans les équipements collectifs susceptibles de faciliter la réinsertion professionnelle des femmes. Il n'empêche que leur absence ou l'âge tardif auquel les enfants sont admis dans ces écoles, sont vivement dénoncés par la majorité des familles et qu'il nous faut tenir compte de cette réalité.

En septembre 1972, 11 164 enfants étaient inscrits dans les écoles maternelles de la zone d'enquête, l'enseignement libre accueillant pour sa part, 8,4 % de cette population d'âge pré-scolaire.

Sept mille six cent soixante et un enfants, soit 68,6 % de ces effectifs étaient scolarisés à Dijon. La densité des établissements variait selon les quartiers.

Quartier	Enf. scolarisés		Nb moyen d'enfants par classe	Quartier	Enf. scolarisés		Nb moyen d'enfants par classe
	V.A.	%			V.A.	%	
XVIII Les Grésilles	1014	13,2	39,7	III Faubourg-Nord	424	5,5	38,5
X Les Bourroch.	979	12,8	40,8	XIV Les Perrières	362	4,7	36,2
XII Larrey	923	12,1	44,0	IV Faubourg-Sud	340	4,4	37,8
I Centre-Sud	596	7,8	39,7	XVI Jouvence	294	3,8	36,8
VIII Parc	570	7,5	40,7	II Centre-Nord	204	2,7	40,8
XV Montchapet	527	6,9	40,5	VI Universités	201	2,6	40,2
V Montmuzard	515	6,7	39,6	IX Arsenal	181	2,4	36,2
XVII La Maladière	444	5,8	39,0	XIII Hôpital	87	1,1	43,5
				ENSEMBLE	7661	100,0	39,7

Source : Inspection Académie

Presque les 2/5 de la population scolarisée sont réunis dans les maternelles de trois quartiers périphériques : les Grésilles, les Bourroches et Larrey.

En règle générale, les classes sont d'autant plus chargées que la masse des enfants scolarisés est importante. Cela ne s'explique pas uniquement par le fait que certains établissements accueillent les enfants à un âge plus bas que d'autres.

Quartier		Nb moyen d'enfants par clas.	% enfan. nés en 1970	Quartier		Nb moyen d'enfants par clas.	% enfants nés en 1970	
XII	Larrey	44,0	2,6	XVIII	Les Grésilles	39,7	11,6	
XIII	Hôpital	43,5	2,3	V	Montmuzard	39,6	6,8	
X	Les Bourroches	40,8	12,9	XVII	La Maladière	39,0	7,4	
II	Centre-Nord	40,8	14,7	III	Faubourg-Nord	38,5	2,4	
VIII	Parc	40,7	13,3	IV	Faubourg-Sud	37,8	13,2	
XV	Montchapet	40,5	6,8	XVI	Jouvence	36,8	7,5	
VI	Universités	40,2	12,4	IX	Arsenal	36,2	12,7	
I	Centre-Sud	39,7	9,7	XIV	Les Perrières	36,2	3,9	
						ENSEMBLE	39,7	8,8

Si le taux de natalité restait constant et si aucune arrivée supplémentaire de jeunes ménages n'intervenait dans chaque quartier, les enfants nés en 1970 (c'est-à-dire ayant eu 2 ans à la rentrée 1972) devraient représenter 8,4 % de l'ensemble des effectifs. Ceci ne semble pas être le cas dans huit quartiers dont la population scolarisée constitue 47,9 % de l'ensemble des enfants inscrits dans les maternelles de Dijon.

Sans tenir compte des problèmes pédagogiques importants que souleverait une scolarisation intégrale des enfants dès l'âge de 2 ans, une telle hypothèse ne pourrait se réaliser qu'avec la construction de 50 classes maternelles supplémentaires, soit 26 % de plus qu'à l'heure actuelle.

Les écoles maternelles publiques (l'enseignement libre y étant inexistant) des communes suburbaines scolarisaient 1 687 enfants, soit presque le 1/3 de l'effectif de la zone d'enquête. Comme le révèle le tableau suivant, Chenôve représentait la moitié de la population scolaire des maternelles implantées dans les communes suburbaines.

- REPARTITION PAR COMMUNE DES ENFANTS INSCRITS DANS LES ECOLES MATERNELLES
PUBLIQUES -

Commune	Enfants scolaris.		Nb moy. d'enf. par cl.	Commune	Enfants scolar.		Nb moyen d'enfants par clas.
	V.A.	%			V.A.	%	
Chenôve	1696	48,4	40,4	St Apollinaire	195	5,6	32,5
Marsannay	405	11,5	40,5	Fontaine	132	3,8	33,0
Quetigny	384	11,0	38,4	Talant	115	3,3	38,3
Chevigny	232	6,6	38,7	Plombières	90	2,6	45,0
Longvic	224	6,4	37,3	Perrigny	30	0,8	30,0
				ENSEMBLE	1687	100,0	38,9

En règle générale, l'effectif moyen par classe est légèrement moins élevé qu'à Dijon. Les coûts d'investissement et de fonctionnement à la charge des collectivités locales sont tels que les enfants ne peuvent pas être accueillis très tôt à l'école.

Commune	Nombre moyen d'enfants par classe	% d'enfants nés en 1970	Commune	Nombre moyen d'enfants par classe	% d'enfants nés en 1970
Chenôve	40,4	2,1	St Apollinaire	32,5	8,2
Marsannay	40,5	3,2	Fontaine	33,0	12,9
Quetigny	38,4	15,9	Talant	38,3	12,2
Chevigny	38,7	0,4	Plombières	45,0	0
Longvic	37,3	0	Perrigny	30,0	0
			ENSEMBLE	38,9	4,5

Exception faite de Quetigny (l'âge d'accueil étant fixé à deux ans et demi), de Fontaine et de Talant, la proportion d'enfants scolarisés dès l'âge de deux ans dans les autres communes est très faible par rapport à Dijon.

Pour atteindre cet objectif, et ceci pour l'ensemble des dix communes sub-urbaines, il serait indispensable de construire au minimum 35 classes supplémentaires soit un accroissement de 38,9 % par rapport à la situation présente.

Compte tenu des disparités qui sont apparues entre quartiers de la ville centre et communes de la périphérie, on s'expliquera mieux les écarts qui surgissent entre secteurs.

SECTEUR	Enfants scolarisés		Nb moyen d'enfants par clas.	SECTEUR	Enfants scolarisés		Nb moyen d'enf. par clas
	V.A.	%			V.A.	%	
CENTRE	4457	39,9	39,1	LARREY	923	8,3	44,0
SUD-OUEST	3261	29,2	40,3	EST	616	5,5	38,5
NORD-EST	1653	14,8	37,6	SUD	254	2,3	36,3
				ENSEMBLE	11164	100,0	39,4

Plus des 2/3 des enfants (69,1 %) sont inscrits dans des écoles maternelles situées au Centre et au Sud-Ouest, secteurs qui, avec celui de Larrey, enregistrent le nombre moyen d'élèves par classe le plus élevé.

L'Est et le Nord-Est constituent les deux secteurs où la proportion d'enfants nés en 1970 (10,1 %) est la plus importante de la zone d'enquête. Vient ensuite, le Centre et le Sud-Ouest avec, respectivement, 8,6 % et 6 %. L'effort réalisé en ce sens est faible dans le secteur de Larrey (2,6 %) et nul dans le Sud.

Outre la densité des établissements scolaires et l'âge d'accueil dans ceux-ci, l'existence de restaurants scolaires dans les écoles maternelles peut faciliter les conditions de réinsertion professionnelle des femmes.

Mille cinq cent six enfants, soit 13,5 % de la population scolarisée dans les maternelles, fréquentent les restaurants scolaires implantés dans la zone d'enquête.

Ce taux s'élève à 17,9 % à Dijon et varie selon les quartiers. Nous constatons d'ailleurs qu'il est deux fois plus important (37,8 %) dans les écoles privées que dans les établissements publics (15,1 %).

QUARTIER	Taux de fréquentation du restaurant	QUARTIER	Taux de fréquentat. du restaurant
Les Bourroches	28,2	Universités	16,5
Centre-Sud	25,5	Larrey	14,7
Faubourg-Sud	24,7	Parc	14,0
Montmuzard	22,9	Arsenal	13,8
Hôpital	20,7	Faubourg-Nord	13,0
Montchapet	20,1	Les Grésilles	11,4
Les Perrières	18,2	Jouvence	9,9
Centre-Nord	17,2	La Maladière	9,2
		ENSEMBLE	17,9

Dans huit quartiers, soit presque la moitié des classes (44,6 %) de Dijon, le taux de fréquentation des restaurants scolaires dépasse la moyenne observée dans l'ensemble de la ville, notamment dans les quartiers des Bourroches, du Centre-Sud, du Faubourg-Sud et de Montmuzard.

Dans les communes suburbaines où la restauration scolaire devrait être particulièrement indispensable en raison des problèmes de trajet "domicile-travail", cet équipement essentiel fait gravement défaut sauf dans trois communes : Quétigny (le taux de fréquentation étant de 22,1 %), Chevigny (19 %) et Talant (6,1 %). Si l'ensemble de ces communes suburbaines voulaient (ou pouvaient) atteindre le niveau moyen de Dijon, il leur faudrait créer des locaux et aménager un service de restauration susceptible d'accueillir 350 nouveaux rationnaires.

Par secteur, le taux de fréquentation des restaurants scolaires le plus s'observe à l'Est (20,9 %) ; viennent ensuite le Centre (17,6 %) et Larrey (14,7 %). Inexistant au Sud, ce service est peu utilisé pour différents motifs au Nord-Est (9,5 %) et au Sud-Ouest (9,2 %).

Nouvellement lancé à Dijon (depuis le 14 septembre 1972), le service de garderie dans les écoles maternelles peut lui-aussi faciliter les conditions de réinsertion professionnelle des femmes. A l'initiative des municipalités qui en supportent les coûts avec les familles, ce service commence seulement à se développer. En janvier 1973, 191 enfants, soit 2,8 % des élèves inscrits dans les écoles maternelles publiques pouvaient être accueillis, en dehors des vacances scolaires, de 6h45 à 19h30. Ce service existe déjà depuis plusieurs années à Quetigny (seule commune suburbaine à en être pourvue) et était utilisé par 21,4 % des élèves inscrits dans les écoles maternelles, en janvier 1973 également.

En résumé, étant donné la pénurie des structures d'accueil pour les enfants en bas âge et la déficience des services publics en ce qui concerne les équipements collectifs destinés aux enfants d'âge pré-scolaire et même scolaire, aucune amélioration ne pourra être apportée si l'opinion publique n'est pas fermement convaincue des effets bénéfiques du retour de la femme mariée sur le Marché du Travail. Reste un problème important à résoudre, celui des coûts de ces équipements et de leur imputation sur le budget de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises et des familles. Ce problème est d'autant plus crucial que les femmes mariées actives appartiennent à des catégories socio-professionnelles modestes.

- REPARTITION DES FEMMES MARIEES ACTIVES (AYANT UN ENFANT DE 3 A 6 ANS ET DE 7 A 16 ANS) SELON LEUR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN 1968 DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE -

		Agric. et sal. agr.	Patrons de l'I et C.	Prof. lib. et Cad. Sup.	Cadres Moyens	Employ.	Ouvrièr.	Pers. de Service	Autres Cat.	ENSEMBLE
A	V.A	64	716	912	1676	1988	3452	348	464	9620
	%	0,7	7,4	9,5	17,4	20,7	35,9	3,6	4,8	100,0
B	V.A	112	1256	1504	2348	3172	4888	612	620	14512
	%	0,8	8,6	10,4	16,2	21,8	33,7	4,2	4,3	100,0

A = enfant de 3 à 6 ans

B = enfant de 7 à 16 ans

Si aucune solution n'était apportée pour alléger les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes actives, il est évident qu'une telle pénurie en équipements collectifs inciterait peu de mères de famille à tenter de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie professionnelle.

TROISIEME PARTIE

L'ATTITUDE DES FEMMES MARIEES FACE A LEUR EVENTUELLE

REINSERTION PROFESSIONNELLE

Avant de déterminer l'intensité du désir de réinsertion professionnelle des femmes mariées, il convient de bien connaître les structures de l'échantillon d'où émane cette éventuelle volonté de réinsertion.

Ainsi, après avoir brièvement exposé les modalités de l'enquête lancée par le CETRAF dans l'agglomération dijonnaise, nous décrirons successivement les caractéristiques sociales, culturelles et professionnelles des femmes interrogées. Ces informations recueillies sur leur expérience passée, permettront de mieux percevoir leurs projets.

I - LES MODALITES DE L'ENQUETE

A. La Constitution de l'échantillon

Le but de l'enquête étant de déterminer dans quelles proportions et conditions certaines mères de famille sans activité professionnelle désiraient occuper ou reprendre un emploi, la composition de l'échantillon ne pouvait résulter que de l'exploitation du fichier des organismes servant l'allocation de salaire unique.

Seule la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or était en mesure de fournir les renseignements demandés, ceux-ci ne pouvant être matériellement obtenus des organismes dont relèvent notamment les salariés du secteur public, de l'Etat et des collectivités locales (soit le 1/3 de la population active ayant un emploi dans l'agglomération dijonnaise).

Même limité aux seules femmes qui dépendent du régime général d'Allocations familiales, le champ d'enquête ne comptait pas moins de 15 000

bénéficiaires de l'allocation de salaire unique dans l'agglomération dijonnaise. En raison de la modeste des moyens financiers et matériels dont disposait le CETRAF, il fut décidé de réaliser l'enquête à partir d'un échantillon de 3 000 personnes. A vrai dire, si le mot "échantillon" évoque habituellement une sélection opérée selon des critères rigoureux pour obtenir une représentation miniaturisée d'une réalité connue, il doit être pris, ici, dans son acception commune (petite quantité) et non pas au sens statistique du terme. En effet, par suite de la rareté des données socio-démographiques détenues par la C.A.F., il fut procédé à un tirage d'une femme sur cinq pour constituer l'échantillon.

B. Le mode et le processus d'enquête

Le volume de l'échantillon, le laps de temps imparti pour réaliser l'enquête et les moyens dont disposait le CETRAF, excluaient toute possibilité de recourir à 3 000 interviews. De ce fait, l'enquête par voie postale fut retenue malgré son inconvénient majeur, c'est-à-dire, la faiblesse du taux de réponses escomptées.

Précédée d'une phase préparatoire, la réalisation de l'enquête s'est opérée en deux étapes : l'une de collecte des renseignements, l'autre d'exploitation des données recueillies.

1. La phase préparatoire

La rédaction définitive du questionnaire conçu par le groupe de travail intervint après que ce document eût été testé par des assistantes sociales de la C.A.F. auprès de leur clientèle.

L'envoi du questionnaire fut précédé d'une campagne de sensibilisation par voie de presse : quotidiens locaux, radio et télévision régionales.

2. La phase de collecte

Accompagné d'une lettre émanant du CETRAF et d'une enveloppe-réponse (payée), le questionnaire fut adressé le 24 mai 1971. Psychologiquement cette époque n'incitait pas à l'optimisme. Dans l'agglomération dijonnaise, une importante firme électronique, grosse utilisatrice de main d'oeuvre féminine,

venait d'annoncer des licenciements collectifs d'une certaine ampleur et dans un avenir relativement proche. Néanmoins, la proximité des vacances interdisait de différer la date de lancement de l'enquête dans l'attente d'un apaisement du climat social.

Début juin, les premiers résultats de l'enquête par voie postale s'avèrent très décevants, à peine plus d'une femme sur dix (12,6 %) ayant rempli et retourné le questionnaire. Le climat social ne pouvait à lui seul expliquer cet échec. Une présentation maladroite du questionnaire a certainement incité bon nombre de femmes à s'abstenir d'y répondre. En effet, sur le questionnaire imprimé avait été porté à l'encre, un numéro permettant de repérer facilement les non-réponses et d'en dresser la liste pour procéder à un éventuel rappel. Ce numéro n'est évidemment pas passé inaperçu. Ainsi, 10 % des personnes ayant répondu se sont étonnées que la lettre d'accompagnement les assurant de l'anonymat fût contredite par ce numéro d'identification.

Un rappel eut lieu avec un questionnaire où ce numéro inopportun avait disparu. Le taux de réponses atteignit 13,8 %, soit un taux supérieur à celui du premier envoi (12,6 %), ce qui est assez inhabituel dans une enquête par voie postale.

En résumé, malgré le climat social et cet incident de parcours, le taux de rendement de l'enquête a atteint 24,3 %, ce qui représente 728 réponses. Ce taux n'a rien d'inhabituel, comparé à celui qui fut obtenu dans des enquêtes similaires réalisées par des organismes très spécialisés, tel que l'I.N.E.D. par exemple. Ainsi, en 1966, le Centre d'études de la population active et de l'emploi à l'INED (1) recueillit 30,9 % seulement de réponses sur 7 500 questionnaires. Estimant ce résultat insuffisant, cet organisme décida de procéder à 1 044 interviews pour compléter les déficiences de l'enquête par voie postale.

Ne possédant pas les moyens d'investigation de l'INED, le CETRAF dut se limiter à l'enquête postale et se contenter de 728 réponses, ce qui nuira à la qualité des croisements que l'on aurait pu opérer avec un nombre de réponse

(1) DUBRUILLE (N.) et GONTIER (G.) - "Les désirs d'activité professionnelle des femmes mariées chargées de famille" - Population n° 1, janvier-février 1969, pp. 57-88.

QUESTIONNAIRE

(à retourner le plus rapidement possible)

(Lorsqu'il y a une case, mettre une croix dans celle qui convient)

(Renvoyer ce questionnaire à C.E.T.R.A.F., Boite Postale n° 42 Dijon en utilisant l'enveloppe-réponse, sans l'affranchir)

1 Age ans Mariée, Célibataire, Veuve, Divorcée, Vivant maritalement, Séparée.
(rayer les mentions inutiles)

| | |
A S

2 Nombre d'enfants

| |
ENF

Moins de 3 ans	De 3 à 6 ans	En cours d'études			En apprentissage	Saliés	Autre cas
		Primaires	Secondaires	Supérieures			

| | |

| | | |
S E

3 Emploi du conjoint

| |
O

Argent rentrant chaque mois au foyer (salaire net, allocations, prestations diverses)

| |
R

Moins de 900 F - De 901 à 1.200 - De 1.201 à 1.500

De 1.501 à 2.000 - 2.001 et plus

4 Vous avez quitté l'école à ans

| |
SC

Si vous l'avez quittée après la scolarité obligatoire, dans quel type d'école, dans quelle classe étiez-vous ? (1)

| |

5 Avez-vous suivi une formation professionnelle (2) : NON OUI

| |
ET

en école - en apprentissage - autre modalité

| |
M

Spécialité apprise

6 Si vous avez un diplôme dites lequel : .

| |
DEN

7 Quels étaient vos projets professionnels à la fin de vos études

| |
TP

Eventuellement : circonstances n'ayant pas permis leur réalisation

8 Depuis la fin de vos études avez-vous exercé un ou plusieurs emplois : NON OUI

| |
T

Lesquels	Combien de temps	Raison du changement

A quel âge avez-vous quitté votre dernier emploi : ans

| | |
PE

Pourquoi avez-vous cessé de travailler :

| | | |
DE NE

(1) Exemple : Collège de Classe de seconde ou école primaire, lycée technique, etc.,

(2) Formation professionnelle : OUI - En apprentissage : OUI - Spécialité apprise : couturière.

9 Actuellement avez-vous un emploi :

A temps partiel

lequel :

Occasionnel

lequel :

A temps complet

lequel :

Aucun emploi salarié

Ne rien inscrire dans cette colonne

EA TE

10 Désirez-vous dès maintenant ou dans l'avenir prendre ou reprendre un travail :

OUI - NON - ne sait pas

RT

11 Si oui, dans combien de temps

12 Avez-vous entrepris de rechercher un emploi actuellement NON OUI

Par quels moyens : relations - services publics de placement - annonces
recherches personnelles - concours - autres

Rencontrez-vous des difficultés pour trouver un emploi correspondant à vos désirs professionnels - proche du domicile - à temps partiel

RE

13 Souhaitez-vous travailler à temps complet - à mi-temps

TP

14 Raisons d'une prise ou reprise d'activité :

R A

15 Principaux obstacles (indiquez-les par ordre d'importance : 1, 2, 3...)

manque de crèche

manque de cantine scolaire

inadaptation des horaires de travail

manque de formation professionnelle

opposition du conjoint

le gain d'argent escompté est trop faible

éducation des enfants

manque de possibilités régionales de recyclage

Autres obstacles :

OBS

16 A partir de quel salaire (personnel) estimez-vous avantageux de prendre un emploi :

RR

17 Quel emploi recherchez-vous ? (Si possible précisez la spécialité)

En usine : ouvrière non qualifiée - qualifiée

Dans un bureau (dans quel métier _____)

Dans le commerce

Dans le secteur social ou médical

Autre

ER

CF

CD

18 Avant de prendre ou de reprendre un emploi seriez-vous prête à :

a) suivre un stage rémunéré de quelques heures par semaine pour actualiser vos connaissances : OUI - NON

combien d'heures par semaine :

pendant combien de temps :

FP

H D

b) suivre un stage de formation rémunéré de plusieurs mois : OUI NON

FPR

19 Observations éventuelles :

plus important, à notre avis, si une enquête similaire devait être à nouveau lancée dans l'agglomération dijonnaise et dans les mêmes conditions de rendement, il serait indispensable d'obtenir au moins un millier de réponses. Cela supposerait qu'on interroge non plus une femme sur cinq, mais une sur trois.

3. La phase d'exploitation

Conçu pour être traité en mécanographie, le questionnaire a été codé à l'I.R.E.D.U. qui s'est également chargé de la mise en forme des tableaux souhaités par le Groupe de Travail.

C. Le questionnaire

La batterie de questions soumises aux intéressées visait à atteindre quatre objectifs :

- situer la femme dans son milieu familial (questions 1 à 3) :
âge, état matrimonial, nombre d'enfants, profession du conjoint, revenus familiaux mensuels ;
- déterminer son passé scolaire et professionnel (questions 4 à 9) ;
- discerner ses projets d'avenir professionnel, les motivations qui les inspirent et les contraintes qui les entravent (questions 10 à 17) ;
- dans la mesure où la femme le désire, connaître le mode de formation ou d'actualisation des connaissances souhaité (question 18).

D. La sectorisation de l'échantillon

Etant donné les caractéristiques socio-démographiques de chaque secteur, des résultats positifs pouvaient être envisagés d'un découpage géographique similaire, au niveau de l'échantillon. Cela, pensait-on, faciliterait la localisation d'actions spécifiques de formation ou de recyclage.

Comme le montre le tableau de la page suivante, chaque secteur de l'échantillon possède un poids démographique très proche de celui qui fut révélé par les données du recensement de 1968.

- IMPORTANCE RESPECTIVE DE LA POPULATION FEMININE INACTIVE, DE L'ECHANTILLON
ET DES REPONSES PAR SECTEUR -

SECTEUR	Inactives (1) en 1968 en %	Echantillon		Nb de réponses		TAUX DE REPONSES
		Nb questionnaires		V.A.	%	
		V.A.	%			
Centre	57,9	1607	53,5	374	52,8	23,3
Nord-Est	15,9	414	13,8	95	13,4	23,0
Larrey	1,7	101	3,4	25	3,5	24,8
Sud-Ouest	20,0	710	23,7	173	24,4	24,4
Sud	3,3	65	2,1	10	1,4	15,4
Est	1,2	103	3,4	32	4,5	31,1
ENSEMBLE	100,0	3000	100,0	709	100,0	23,7

(1) Femmes inactives, mais d'âge actif (15 à 65 ans).

La lecture de ce tableau appelle trois observations :

- les légères disparités qui apparaissent par secteur au niveau de la structure démographique de la population inactive et de celle de l'échantillon s'expliquent facilement, notamment pour le Sud et Larrey. Dans la constitution de l'échantillon, a été tenu compte de l'essor démographique qui s'était manifesté dans ces deux secteurs entre l'époque du dernier recensement et la date de l'enquête.
- les taux de réponses sont assez voisins de la moyenne (23,7 %) sauf dans le Sud où la proportion de questionnaires non retournés est très élevée. Le peu d'intérêt suscité par l'enquête à Longvic découle sans doute, du fait que la mobilité des familles de militaires affectés à la base aérienne constitue un obstacle primordial pour la réinsertion professionnelle des femmes.
- la faiblesse des données recueillies sur le Sud (10 questionnaires), Larrey (25) et l'Est (32) interdit toute analyse spécifique dans ces trois secteurs.

De ce fait, l'insuffisance des observations recueillies par secteur gênera non seulement la publication des résultats selon ce découpage géographique, mais encore la localisation des moyens de formation ou de recyclage appropriés aux besoins des femmes mariées résidant au sein de tel ou tel secteur.

II - LES CARACTERISTIQUES SOCIALES DE L'ECHANTILLON

L'état matrimonial, l'âge, les charges familiales, la profession du conjoint et les revenus du ménage constituent autant d'éléments qui peuvent avoir des répercussions sur le désir de réinsertion professionnelle des femmes mariées.

A. Répartition des femmes selon leur état matrimonial

Les réponses relatives à l'état matrimonial peuvent difficilement être comparées avec les données du recensement de 1968, car la classification du CETRAF est plus détaillée que celle de l'INSEE.

		Mariée	Célibat.	Veuve	Divorcée	Vivant marit.	Séparée	Non rép.	ENSEM.
enquête	V.A.	613	19	23	23	5	17	9	709
	%	86,5	2,7	3,2	3,2	0,7	2,4	1,3	100,0
INSEE (1)		75,7	18,6	3,8	1,9	-	-	-	100,0

(1) Côte d'Or = recensement 1968 - Sondage 1/4.

La proportion de femmes mariées se situe à un niveau supérieur à celui qui fut observé lors du dernier recensement. Cela peut s'expliquer de trois façons. L'enquête s'adressant aux bénéficiaires de l'allocation de salaire unique, il est logique que le taux de femmes mariées soit plus élevé dans les réponses que dans un recensement qui concerne toute la population féminine inactive. De plus, la crainte de dévoiler un état matrimonial douloureux a certainement gêné un certain nombre de mères de famille. Enfin, comme nous l'avons déjà remarqué, la proportion de femmes célibataires, veuves, divorcées ou séparées qui demeurent inactives tout en ayant des responsabilités familiales, est extrêmement faible. Ces personnes n'ayant pu être éliminées lors de la constitution de l'échantillon, il est normal qu'elles n'aient pas répondu à une enquête sollicitant leur opinion sur leur réinsertion professionnelle, alors qu'elles travaillent actuellement, tout en bénéficiant de l'allocation de salaire unique.

Retenons cependant que dans une enquête similaire, la formulation de la question relative à l'état matrimonial devrait être revue. Il conviendrait de conserver seulement quatre rubriques : mariée, veuve, divorcée, autres. Il importe en effet de limiter le taux de non-réponses en évitant que, par pudeur, certaines femmes se réfugient dans le silence, une question trop précise sur leur état matrimonial les amenant à rejeter d'un bloc le questionnaire.

B. Repartition des femmes par âge

Comme le révèle le tableau suivant, la quasi-totalité des femmes ayant répondu à l'enquête se situent dans les tranches d'âge comprises entre 18 et 60 ans. L'âge médian (33,4 ans) et l'âge moyen (34,2) de ces femmes sont très proches, ces deux données prouvant par ailleurs que l'enquête a surtout intéressé une population relativement jeune.

- STRUCTURE PAR AGE DES PERSONNES AYANT REPONDU A L'ENQUETE -

	~ 18 a	18 à 25 ans	26 à 30 ans	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans	46 à 50 ans	51 à 60 ans	+ 60 a	ENSEMBLE
V.A.	1	121	138	138	125	81	67	37	1	709
%	0,1	17,2	19,5	19,5	17,6	11,4	9,4	5,2	0,1	100,0

Presque les 3/4 des femmes (73,8 %) se situent dans les tranches d'âge de 18 à 40 ans, le 1/4 restant étant compris dans les tranches d'âge de 41 à 60 ans.

Il eût été intéressant de comparer cette structure par âge avec celle qui résulte du recensement de 1968 pour la population féminine inactive de la zone d'enquête. La non-concordance entre les tranches d'âge retenues par l'INSEE et le CETRAF rend difficile une comparaison rigoureuse. Néanmoins, à titre indicatif, voici comment apparaissait la structure par âge de la population féminine inactive dans la zone d'enquête, lors du dernier recensement.

	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	ENSEMBLE
V.A.	3332	2674	3246	3424	3274	3119	2002	2766	23837
%	14,0	11,2	13,6	14,4	13,7	13,1	8,4	11,6	100,0

Plus de la moitié (53,2 %) des femmes ont moins de 40 ans. De ce fait, l'âge moyen est de 38,7 ans, l'âge médian étant légèrement inférieur (37,8 ans).

Ainsi, peut-on constater que la population féminine ayant répondu à l'enquête est nettement plus jeune que la moyenne générale observée lors du recensement de 1968. Comme nous le verrons, ceci n'est pas étonnant au fait que le désir de réinsertion professionnelle concerne surtout les femmes relativement jeunes. De ce fait, celles-ci auraient été plus intéressées par l'enquête que leurs aînées.

C. Répartition des femmes selon leurs charges familiales

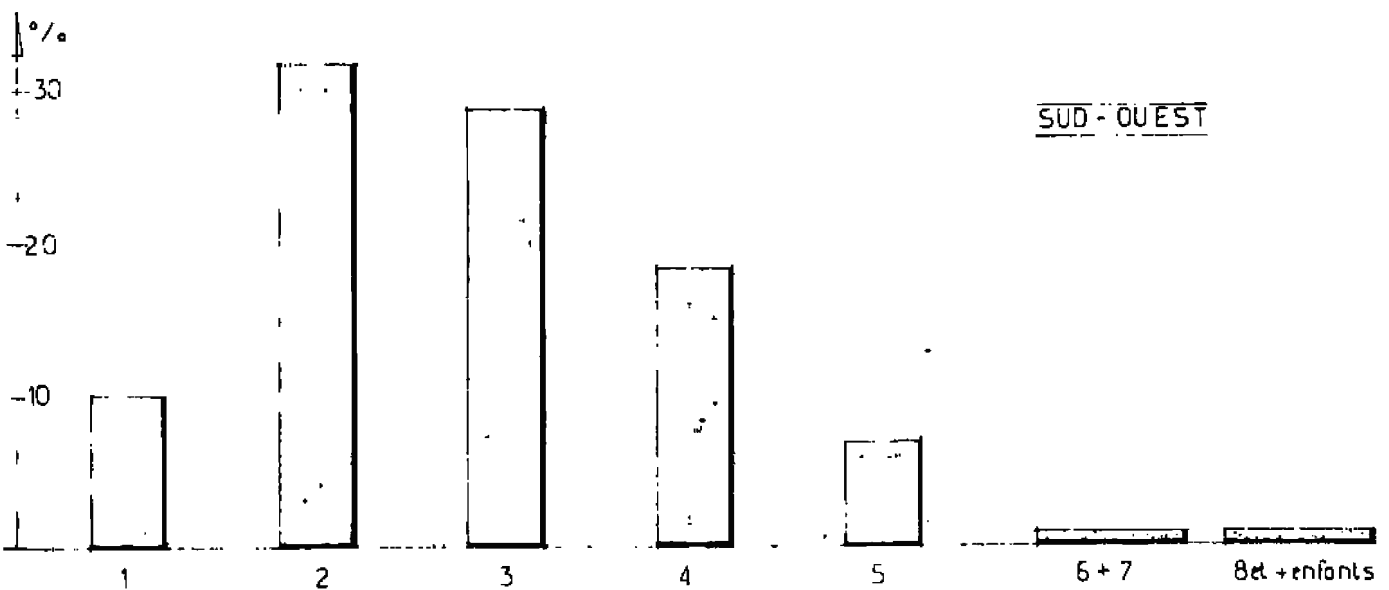
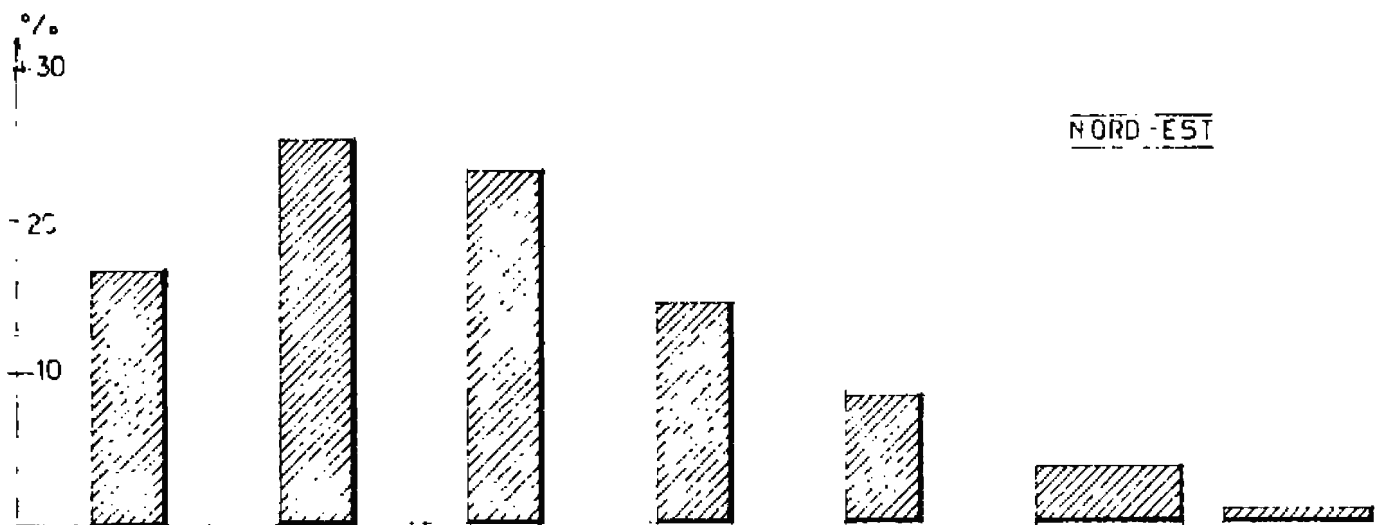
A l'exception de deux groupes d'enfants (les uns âgés de moins de 3 ans, les autres de 3 à 6 ans), le questionnaire ne faisait pas obligation de préciser l'âge exact des enfants. Toute comparaison avec les données de l'INSEE sera donc très délicate et limitée, l'exploitation du recensement portant essentiellement sur les enfants de 0 à 16 ans.

L'enquête permet néanmoins de déterminer le nombre global d'enfants par ménage et d'évaluer le nombre de femmes inactives demeurant au foyer avec des enfants âgés de moins de 6 ans.

1. La dimension des familles

L'enquête ayant surtout intéressé des mères de famille relativement jeunes, il n'est pas surprenant de constater que le nombre d'enfants par ménage soit assez peu élevé.

RÉPARTITION DES FEMMES SELON L'ÂGE DE LEURS ENFANTS



- REPARTITION DES FEMMES SELON LE NOMBRE DE LEURS ENFANTS -

Nb enf Nb fem	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et +	ENSEMBLE
V.A.	107	227	189	102	43	17	8	5	11	709
%	15,1	32,0	26,7	14,4	6,0	2,4	1,1	0,7	1,6	100,0

Les mères de famille ayant deux enfants constituent la catégorie la plus importante (32 %), suivies de celles qui ont trois enfants (26,7 %). De ce fait, le nombre médian d'enfants par foyer se situe à 2,1.

Par secteur (du moins pour ceux dont les données recueillies sont suffisantes), cette dimension des familles évolue différemment comme le révèle le Graphique XX.

- Le Nord-Est se caractérise par une proportion assez élevée de familles nombreuses. Le 1/5 des femmes a cinq enfants et plus, alors que ce taux s'abaisse à 11 % dans le Sud-Ouest et le Centre. Le nombre médian d'enfants par famille y est de 2,34.

- Le Sud-Ouest se signale par l'importance relative de ces familles de trois et quatre enfants (47,4 %) tandis que ce taux fléchit à 38,5 % dans le Centre et 27,9 % dans le Nord-Est. Néanmoins, le nombre médian (2,29) d'enfants par ménage y est très proche de celui qu'on observe dans le Nord-Est.

- Le Centre, quant à lui, se distingue par la forte proportion de ses ménages ayant un et deux enfants (50,5 %), ce pourcentage n'étant respectivement que de 42,1 % dans le Nord-Est et de 41,6 % dans le Sud-Ouest. De ce fait, le nombre médian d'enfants par famille y est peu élevé (1,98).

Bien que les données ne soient pas strictement comparables, ceci confirme ce qui avait déjà été observé lors de l'exploitation du dernier recensement de l'INSEE. Pour mémoire, rappelons que le nombre moyen d'enfants (de 0 à 16 ans) par ménage se situait à 0,63 pour le Centre, 1,24 pour le Nord-Est et 1,27 pour le Sud-Ouest.

2. L'existence d'enfants d'âge pré-scolaire

En règle générale, la présence au foyer, d'enfants d'âge préscolaire, constitue un handicap pour les femmes désireuses de prendre ou de reprendre une activité professionnelle, handicap d'autant plus sérieux que les crèches, les haltes-garderies & les classes maternelles sont en nombre insuffisant. Dans la zone d'enquête, au dernier recensement de l'INSEE, 34,7 % de la population féminine active (de 20 à 59 ans) avait un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, ce taux s'élevant à 39 % pour la population inactive comprise dans les mêmes tranches d'âge.

Dans l'enquête, la proportion de femmes ayant des enfants d'âge préscolaire est nettement supérieure aux données issues du recensement de 1968. Ceci peut s'expliquer également du fait que nous avons une proportion relativement forte de jeunes femmes ayant répondu à l'enquête.

REPARTITION DES FEMMES SELON LE NOMBRE DE LEURS ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS							
	0	1	2	3	4	5	ENSEMBLE
V.A.	302	205	148	46	7	1	709
%	42,7	28,8	20,8	6,6	1,0	0,1	100,0

57,4 % des mères de famille ont des enfants d'âge préscolaire avec des problèmes fort différents selon que leurs enfants sont susceptibles d'être accueillis dans une crèche ou dans une école maternelle (3 à 6 ans).

Repartition des femmes selon le Nb d'enfants de moins de 3 a	REPARTITION DES FEMMES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 3 à 6 ANS				
	0	1	2	3	ENSEMBLE
0	302	104	37	4	447
1	101	81	29	2	213
2	30	10	4	-	44
3	3	1	1	-	5
ENSEMBLE	436	196	71	6	709

Si 42,6 % des femmes n'ont aucun problème de garde d'enfants d'âge préscolaire, 20,5 % pourraient être gênées au niveau de l'école maternelle exclusivement et 18,9 % au stade de la crèche seulement. Dix huit pour cent auraient à la fois des problèmes de scolarisation de leurs enfants en classe maternelle et d'accueil dans une crèche. Ces observations n'ont évidemment de valeur que dans la mesure où ces mères de famille exprimeraient le désir de prendre ou de reprendre une activité professionnelle.

D. Répartition des femmes selon la profession de leur conjoint

Les emplois des conjoints ont été classés en sept grandes catégories qui ne coïncident pas exactement avec celles de l'INSEE :

- 1- Manoeuvres, ouvriers spécialisés et personnel de service ;
- 2- Ouvriers qualifiés et agents techniques ;
- 3- Employés de bureau et de commerce ;
- 4- Agents de maîtrise, dessinateurs, techniciens, chefs de chantier, chefs d'équipe et comptables ;
- 5- Cadres, V.R.P. et chefs de service ;
- 6- Gérants, commerçants et artisans ;
- 7- Étudiants, retraités et malades.

A ces sept catégories s'en ajoute une huitième comprenant 53 femmes qui n'ont pas donné d'indication sur la profession de leur conjoint, soit par omission, soit surtout en raison de leur situation matrimoniale. Il convient donc de se souvenir à ce sujet que 54 mères de famille n'ont pas donné de précision sur leur état civil ou ont précisé qu'elles étaient divorcées ou séparées ou en concubinage.

Bien que les catégories socio-professionnelles retenues dans le cadre de l'enquête ne coïncident pas rigoureusement avec celles de l'INSEE, on peut néanmoins effectuer quelques comparaisons.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LA PROFESSION DU CONJOINT DANS L'ENQUETE -

	Manoeu. O.S.	Ouvr. Qual.	Empl.	Agents Maîtr.	Cadres Sup.	Commer. Artis.	Inactifs	Sans Indic.	ENSEMBLE
V.A.	109	141	56	111	146	45	48	53	709
%	15,4	19,8	7,9	15,7	20,6	6,3	6,8	7,5	100,0

- REPARTITION DES INACTIVES SELON LA PROFESSION DU CONJOINT EN 1968
DANS LA ZONE D'ENQUETE -

	Agric.	Sal Ag.	Patrons	Prof. lib. Cad. Sup	Cadres Moyens	Empl.	Ouvri.	Pers. de Serv.	Divers	Inact.	ENSEM.
VA	76	60	1660	2832	3020	2996	8248	280	1316	5300	25788
%	0,3	0,2	6,4	11,0	11,7	11,6	32,0	1,1	5,1	20,6	100,0

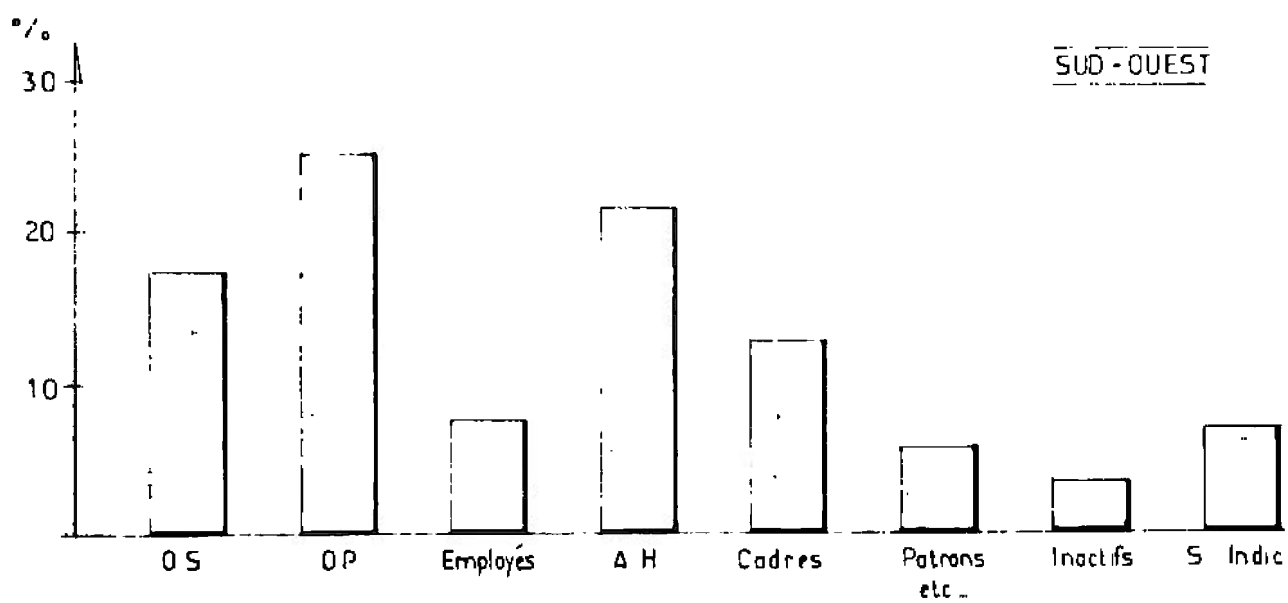
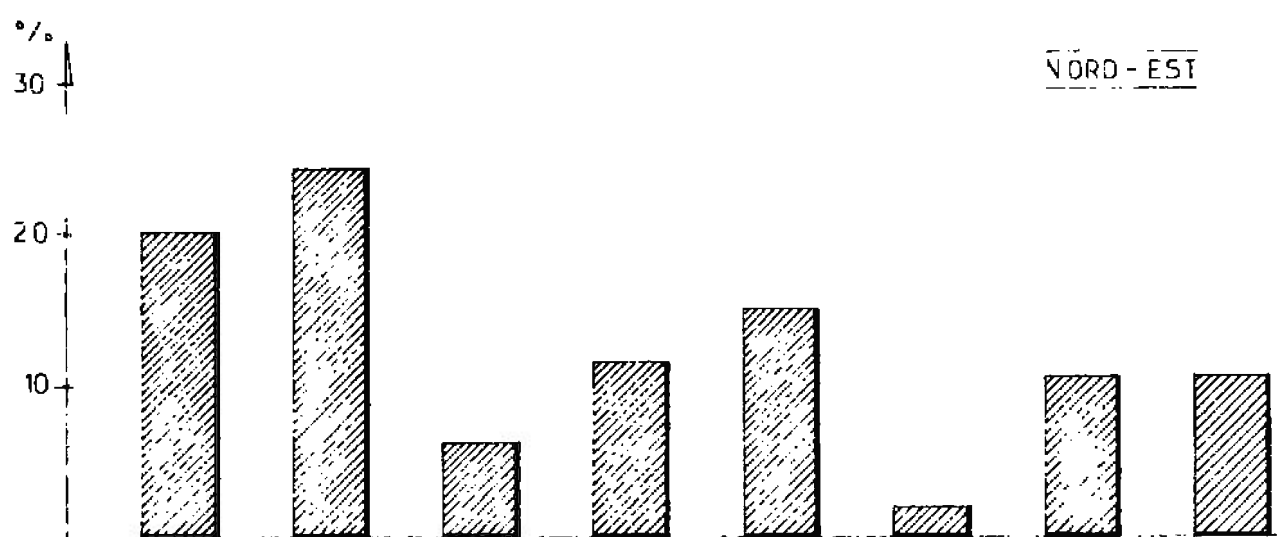
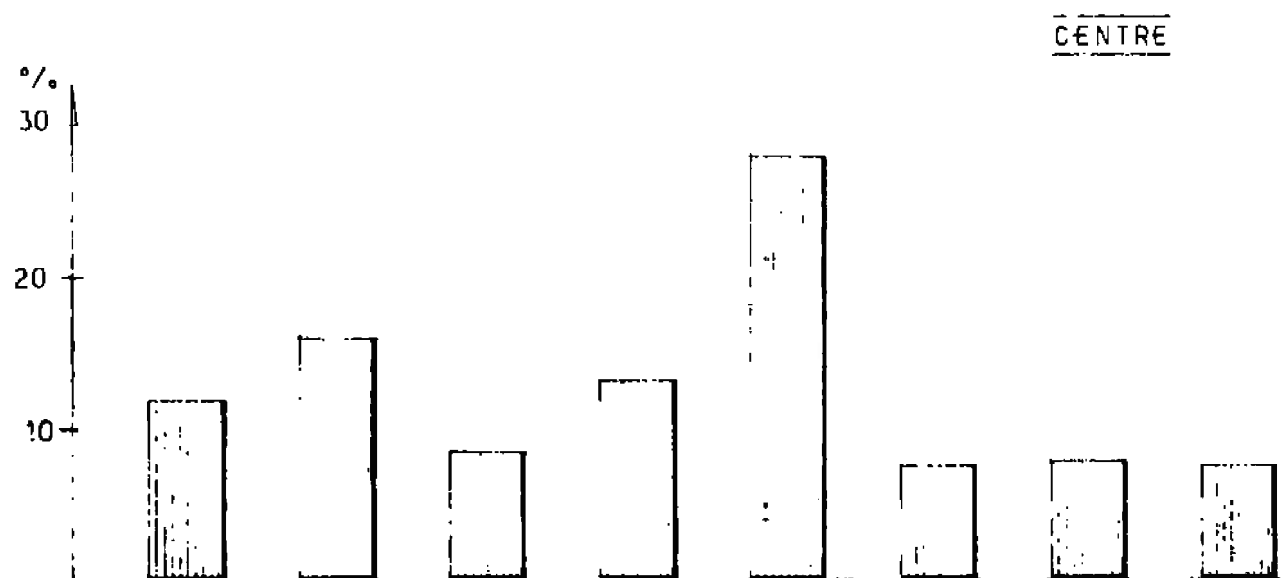
Dans l'enquête, deux catégories sont sous-représentées - les employés (7,9 %) et les inactifs (6,8 %) alors qu'elles représentaient respectivement 11,6 % et 20,6 % de l'ensemble en 1968.

- En revanche, trois catégories semblent être sur-représentées - les ouvriers (35,2 %) mais surtout les cadres moyens (15,7 %) et les cadres supérieurs (20,6 %) puisqu'elles constituaient respectivement 33,1 %, 11,7 % et 11 % de l'effectif au dernier recensement.

- Seuls les commerçants et artisans occupent une place sensiblement égale dans l'enquête (6,3 %) et la réalité (6,4 %) telle qu'on la perçoit grâce au recensement de 1968.

Par secteur, les mêmes écarts apparaissent entre la structure définie par l'enquête et celle qui découle du dernier recensement. Il n'est donc pas étonnant d'observer que prédominent par secteur les catégories précédemment mises en évidence lors de l'analyse de la répartition des ménages selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (page 33).

RÉPARTITION DES FEMMES SELON LA PROFESSION DE LEUR CONJOINT



- REPARTITION DES FEMMES SELON LA PROFESSION DU CONJOINT -

Unité : %

Secteur	Manoeuv. O.S.	Ouvr. Qual.	Employ.	Agents Maîtr.	Cadres Sup.	Commer. Artisans	Inact.	Sans Indica.	ENSEMBLE
CENTRE	11,8	15,8	8,5	13,1	28,1	7,5	7,7	7,5	100,0
NORD-EST	20,0	24,2	6,3	11,6	14,8	2,1	10,5	10,5	100,0
SUD-OUE	17,3	24,9	7,5	21,4	12,7	5,8	3,5	6,9	100,0

- Le Centre se caractérise par une proportion relativement plus forte de cadres, de commerçants et d'artisans, d'employés de bureau ;

- Le Nord-Est et le Sud-Ouest se signalent par un pourcentage plus élevé d'ouvriers et d'agents de maîtrise pour le second secteur notamment.

E - Répartition des ménages selon leurs revenus mensuels

La détermination des ressources mensuelles (prestations familiales incluses) des ménages est intéressante à double titre. Elle permet de vérifier si la profession du conjoint n'a pas été indiquée de façon fantaisiste. Elle fournit également des précisions sur la situation financière des ménages et, par là-même, peut éclairer les motivations des femmes désireuses de prendre ou de reprendre une activité professionnelle.

Néanmoins, cette analyse des revenus n'a de valeur que dans le cadre de cette enquête. Il serait très imprudent d'estimer qu'elle puisse représenter le profil des revenus moyens des familles de l'agglomération dijonnaise, en l'absence de toute donnée statistique sur ce point.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LES RESSOURCES MENSUELLES DE LEUR FOYER -

	- 900 F.	901 à 1200 F.	1201 à 1500 F.	1501 à 2000 F.	2001 et plus	Sans indicat.	ENSEMBLE
V.A.	27	98	142	165	259	18	709
%	3,8	13,8	20,0	23,3	36,6	2,5	100,0

Cette distribution des revenus est normale. Néanmoins, le revenu médian se situe aux alentours de 1 750 F et nous paraît être légèrement sous-évalué. A titre strictement indicatif, le salaire net moyen mensuel d'un travailleur en Côte d'Or atteignait 1 100 F en 1969, selon l'INSEE.

Par secteur, les variations dans la répartition des revenus reflètent les différences de structure socio-professionnelle.

Unité : %

Secteur	- 900 F	901 à 1200 F.	1201 à 1500 F.	1501 à 2000 F.	2001 et plus	Sans Indication	ENSEMBLE
CENTRE	5,1	15,0	16,0	20,3	40,4	3,2	100,0
NORD-EST	5,3	16,8	21,0	25,3	29,5	2,1	100,0
SUD-OUEST	1,2	11,0	23,7	26,0	36,4	1,7	100,0

- Les revenus les plus élevés sont localisés dans le Centre où nous avons relevé la plus forte proportion de cadres supérieurs, de commerçants et d'artisans.
- Les revenus les plus faibles s'observent dans le Nord-Est où l'on a constaté le pourcentage le plus important d'ouvriers et de personnel de service.
- Enfin, le Sud-Ouest se situe entre ces deux extrêmes par le niveau des revenus sans doute en raison d'une proportion d'agents de maîtrise supérieure à celle des autres secteurs.

En résumé, par rapport à la population féminine inactive, les femmes ayant répondu à l'enquête sont en moyenne beaucoup plus jeunes et ont des charges familiales moins nombreuses, mais assez lourdes par la présence d'enfants en bas âge au foyer. De plus, ces mères de famille appartiennent à un milieu social relativement élevé et gèrent de ce fait, un budget familial que l'on ne peut qualifier de modeste.

III - LE NIVEAU CULTUREL DES FEMMES

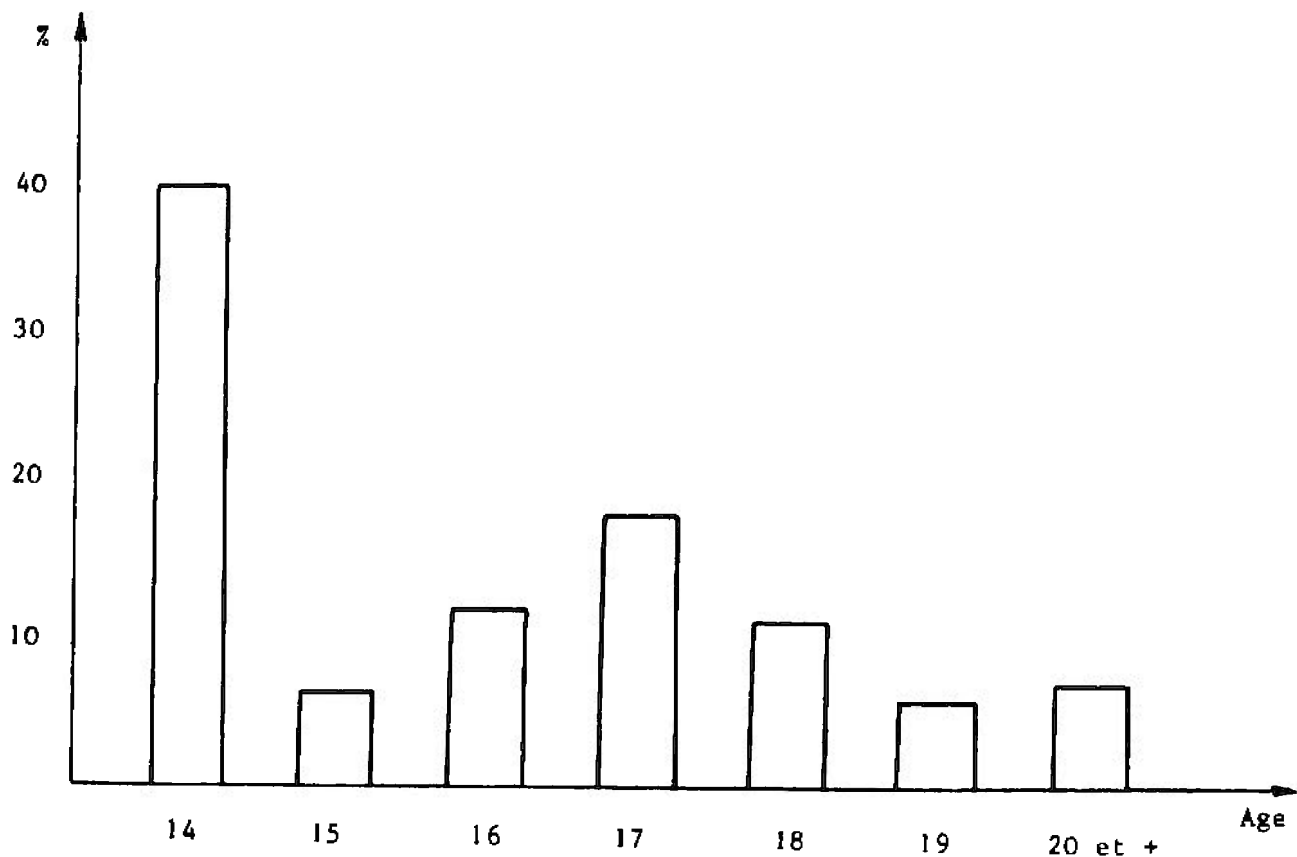
Sachant que l'activité professionnelle de la femme n'est pas uniquement la résultante d'un certain nombre de conditions sociales, mais également de facteurs culturels, il est primordial de savoir comment se situe notre échantillon sur ce dernier point.

Nous déterminerons donc successivement l'âge de fin de scolarité des maris de famille ayant répondu à l'enquête, leur mode de formation professionnelle, la nature de la spécialité apprise, la concordance éventuelle entre celle-ci et leurs projets de fin d'études.

A. L'âge de fin de scolarité

Les mères de famille concernées par l'enquête n'ayant été astreintes qu'à une scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, le Graphique suivant révèle qu'une assez forte proportion a néanmoins poursuivi des études au-delà de cet âge.

- AGE DE FIN DE SCOLARITE -



Les 2/5 des femmes ne détiennent aucun diplôme scolaire d'enseignement général ou technique. Cette proportion s'élève à 58,6 % pour celles qui n'ont appris aucune spécialité et à 45,5 % pour les vendeuses. En revanche, ce taux s'abaisse à 21,3 % pour les employées de bureau et à 18,7 % pour les ouvrières professionnelles. Il est insignifiant (6,6 %) dans les professions médico-sociales. Si l'on compare cette situation avec l'âge de fin de scolarité, c'est un truisme de constater que l'absence de diplôme est d'autant plus fréquente que la durée de la scolarité a été faible.

Le CAP est détenu par le 1/5 des femmes. Cette proportion est normalement plus élevée chez les ouvrières professionnelles (69,3 %), les employées de bureau (46,7 %) et les professions médico-sociales (25,8 %). Par contre, un pourcentage relativement faible de vendeuses en sont titulaires (18,2 %).

Quasiment inexistants dans les autres catégories, les brevets d'enseignement technique (BT et BTS) s'observent surtout dans les professions médico-sociales (9,7 %), les employées de bureau (8,3 %) et les vendeuses (4,5 %).

Le diplôme d'enseignement général égal ou inférieur au baccalauréat se situe notamment chez les employées de bureau (17,8 %) et les personnes n'ayant appris aucune spécialité (11,2 %) et les professions médico-sociales (6,5 %).

Quant aux diplômes supérieurs au baccalauréat, ils se rencontrent évidemment très souvent dans les professions médico-sociales (51,6 %) et faiblement chez les femmes n'ayant appris aucune spécialité (2,4 %).

Ces résultats sont à comparer avec ceux qui furent cités précédemment (page 38 et suivantes). Là encore, par rapport aux données du recensement de 1968, nous constatons que les personnes ayant répondu à l'enquête ont un niveau de diplôme supérieur à la moyenne.

D. La spécialité apprise et les projets de fin d'études

Durant leur scolarité si brève fut-elle pour les 2/5 des femmes, on peut penser que celles-ci s'étaient forgées une certaine image de leur devenir professionnel. Dans l'ensemble, il n'en fut rien pour 42,5 % d'entre elles ; par contre, si 43,3 % des femmes avaient formé un projet compatible avec leur spécialité apprise, 14,2 % avaient nourri des espoirs utopiques.

Ces tendances générales doivent être nuancées selon la spécialité apprise.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR SPECIALITE ET LEURS PROJETS DE FIN D'ETUDES -

Projet / Spécialité	Aucun	Compatibilité	Utopie	ENSEMBLE	
				%	V.A.
Sans spécialité	56,5	24,7	18,8	100,0	377
Ouvrières prof.	22,7	65,3	12,0	100,0	75
Vendeuses	50,0	31,8	18,2	100,0	22
Employées / Bureau	27,2	64,5	8,3	100,0	169
Techniciennes	-	100,0	-	100,0	7
Employées/Collect.	44,4	55,6	-	100,0	9
Profes.Méd.Social.	22,6	67,7	9,7	100,0	31
Enseignement	15,8	84,2	-	100,0	19
ENSEMBLE	42,5	43,3	14,2	100,0	709

L'absence de projets caractérise surtout les femmes qui n'ont pu bénéficier d'une spécialisation professionnelle (56,5 %), les vendeuses (50 %) et les employées de collectivité (44,4 %). C'est également au sein de deux de ces catégories que l'on relève la proportion la plus forte de personnes ayant formé des projets utopiques : femmes sans spécialité (18,8 %) et vendeuses (18,2 %). Il s'agissait, par exemple, de femmes ayant suivi des cours d'art ménager et désireuses de devenir secrétaires ou comptables, de femmes ayant été formées en vue des métiers de la vente et ayant projeté de devenir infirmières ou puéricultrices, etc...

Les concordances les plus étroites entre la spécialité apprise et les projets professionnels s'observent surtout dans quatre groupes de femmes : la totalité des techniciennes, les 4/5 de celles qui se destinaient à une carrière d'enseignante, les 2/3 des ouvrières professionnelles, des employées de bureau et de celles qui s'étaient orientées vers des professions médico-sociales. Ajoutons que, pour les personnes n'ayant ^{pas} eu la possibilité d'acquérir

une spécialisation professionnelle, la "volonté" d'être ouvrière non qualifiée a été considérée comme étant compatible avec leur absence de formation.

Tous les projets conçus à la fin de la scolarité n'ont évidemment pas tous abouti et ceci pour de multiples raisons d'ordre familial et financier. Certaines femmes n'auront même jamais eu l'occasion d'utiliser dans la vie professionnelle l'acquit de leur scolarité ou de leur apprentissage.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LA SPECIALITE APPRISE ET L'EXERCICE D'UN EMPLOI

Unité : Nombre

Spécial. Exerc. d'emploi	Sans spécia.	Ouvr. profes.	Vendeuse	Employ. Bureau	Technic	Employ. Collec.	Profes. médico social.	Enseign.	ENSEMBLE
Oui	276	58	18	154	6	6	27	17	562
Non	101	17	4	15	1	3	4	2	147
ENSEMBLE	377	75	22	169	7	9	31	19	709

Le 1/5 des femmes n'a jamais exercé de travail salarié. Plus les spécialités apprises les ont amenées à prolonger leur scolarité en vue d'emplois relativement mieux rémunérés, plus les femmes ont eu tendance à exercer ces emplois. Ainsi, le tiers des employées de collectivité, 26,8 % des personnes sans spécialité, 22,7 % des ouvrières professionnelles et 18,2 % des vendeuses n'ont jamais occupé un emploi. Ces taux sont beaucoup moins élevés pour les employées de bureau (8,9 %) ainsi que pour les techniciennes, les travailleurs sociaux et les enseignantes.

Ceci nous amène tout naturellement à analyser le passé professionnel de ces femmes mariées inactives.

IV - LE PASSE PROFESSIONNEL

De leur vie professionnelle antérieure, plus ou moins brève, les mères de famille ont acquis une expérience qui, incontestablement, peut influencer leur volonté de prendre ou de reprendre un emploi. Bien que ces femmes n'aient pas été amenées directement à porter un jugement de valeur

sur leur expérience professionnelle, certains éléments sont particulièrement révélateurs. Il s'agit essentiellement de la concordance entre la spécialité apprise et l'emploi exercé, de la liaison entre cette même spécialité et la stabilité dans l'emploi, de l'âge de cessation d'activité et de la durée d'inactivité.

A. La spécialité apprise et l'emploi principal exercé

Dans leur expérience professionnelle, bon nombre de femmes savent qu'il n'y eut pas concordance parfaite entre la spécialité apprise et l'emploi exercé.

- IDENTITE ENTRE SPECIALITE APPRISE ET EMPLOI PRINCIPAL -

Unité : nombre

	Aucune O.S.	Ouvrier Profes.	Vendeus.	Employ. Bureau	Techni.	Employ. Collect.	Prof. méd.soc.	Enseign.	ENSEMBLE
Spécial.	276	58	18	154	6	6	27	17	562
Emploi	98	17	13	141	2	3	20	11	305

Plus de la moitié des femmes (54,3 %) estiment que leur emploi correspondait bien à la spécialité apprise.

Cette concordance était particulièrement forte chez les employées de bureau (91,5 %), les vendeuses, les travailleuses sociales et les enseignantes.

En revanche, cette identité entre le métier exercé et la spécialité apprise était faible chez les ouvrières professionnelles (29,3 %). Quant aux personnes dépourvues de spécialisation professionnelle, une faible proportion (35,5 %) est demeurée dans des postes nécessitant aucune formation.

Quels métiers ont donc exercé ces femmes qui n'ont pas trouvé une rigoureuse concordance entre leur spécialisation professionnelle et leur emploi ?

Etant donné le nombre extrêmement réduit d'observations, on ne peut obtenir d'indications précises que sur les femmes n'ayant reçu aucune spécialisation professionnelle. On notera que 86 % d'entre elles sont devenues soit vendeuses, soit employées de bureau, soit employées de collectivité.

Sachant qu'une proportion non négligeable d'entre elles détenaient un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, il n'est pas surprenant de constater que 10 % ont pu accéder à des emplois de techniciennes, d'enseignantes ou de travailleuses sociales.

- EMPLOI PRINCIPAL DES FEMMES en cas de non concordance avec
LA SPECIALITE -

Unité : nombre

Emploi Spécialité	O.S.	O.P.	Vendeus	Employ. Bureau	Techn.	Employ. Collec.	Profes. med.soc.	Enseign.	ENSEM
Aucune	-	7	49	52	4	52	4	10	178
O.P.	16	-	7	7	-	4	5	2	41
Vendeuses	1	-	-	2	-	2	-	-	5
Em.Bureau	5	1	3	-	-	2	1	1	13
Technic.	-	-	-	2	-	-	1	1	4
Em.Collec.	1	-	1	-	-	-	1	-	3
Med.Social.	2	-	-	3	-	2	-	-	7
Enseigne.	1	-	-	2	2	1	-	-	6
ENSEMBLE	26	8	60	68	6	63	12	14	257

Même s'il n'est pas possible de dégager des tendances très affirmées pour les autres catégories de femmes, on constate néanmoins un certain "brassage" entre spécialisations apprises et emplois exercés. Ce phénomène peut être beaucoup mieux appréhendé dans le tableau suivant.

- REPARTITION DES FEMMES D'APRES L'EMPLOI EXERCE ET SELON LA CONCORDANCE
ENTRE CELUI-CI ET LA SPECIALITE APPRISE -

Unité : nombre

Emploi principal Spécial. concordante	O.S.	O.P.	Vendeus	Employ. de bureau	Technic.	Employ. de collec.	Prof. médico social.	Enseign.	ENSEM.
Oui	98	17	13	141	2	3	20	11	305
Non	26	8	60	68	6	63	12	14	257
ENSEMBLE	124	25	73	209	8	65	33	25	562

Si plus de la moitié des emplois (54,3 %) étaient tenus par des femmes qui avaient été formées en vue de ceux-ci, ce taux est beaucoup élevé dans quatre catégories d'emplois. Plus des 2/3 des ouvrières professionnelles et des employées de bureau avaient été réellement préparées à l'exercice de leur profession. Il en allait ainsi pour les 3/5 des travailleuses sociales. Quant aux ouvrières spécialisées, les 4/5 d'entre elles n'ont reçu aucune spécialisation.

Exception faite des enseignantes qui posent un problème particulier, les professions les plus "ouvertes" sont celles de techniciennes puisque le 1/4 d'entre elles seulement avait été formé à l'exercice de leur métier. Cette proportion fléchit à 17,8 % pour les vendeuses et à 4,6 % pour les employées de collectivité, ce qui confirme un phénomène bien connu, à savoir l'hétérogénéité et la non qualification de ces deux professions.

B. La stabilité dans le travail et la spécialité apprise

S'il est intéressant de déterminer le degré de correspondance entre la formation reçue et l'emploi principal exercé, il est tout aussi révélateur de connaître dans quelle mesure les femmes ont éventuellement changé d'emploi. En effet, il est indispensable de savoir si cette instabilité est due à la nature de la spécialité apprise.

Unité : nombre

Spécialité \ Stabilité	Stabilité absolue	Emplois semblables	emplois var. sans progr..	Emp.variés avec progr	ENSEMBLE
Sans formation	140	49	76	11	276
O.P.	32	7	15	4	58
Vendeuses	8	4	5	1	18
Employées de bureau	82	41	15	16	154
Techniciennes	3	2	1	-	6
Employées de collectivité	4	2	-	-	6
Prof. Médico-sociales	17	5	3	2	27
Enseignantes	11	2	1	3	17
ENSEMBLE	297	112	116	37	562

Dans l'ensemble, plus de la moitié des femmes (52,9 %) sont restées dans le même emploi et chez le même patron. Le 1/5 a recherché un autre emploi identique au premier, mais mieux rémunéré. Le 1/5 également a préféré un emploi mieux payé quoi que différent. Une minorité (6,5 %) a accédé à un emploi différent, mais de statut social plus élevé.

Ces tendances ne se retrouvent pas intégralement selon la spécialité apprise. Certes, la moitié des femmes est demeurée dans le même emploi et chez le même patron. Par contre, la recherche d'un emploi similaire fut plus fréquent chez celles qui avaient été formées pour des emplois de bureau (26,6 %) que chez celles qui n'avaient appris aucune spécialisation professionnelle (17,8 %) ou qui s'étaient orientées vers des spécialités d'ouvrières professionnelles (12,1 %).

A l'inverse, la recherche d'un emploi différent mais mieux rétribué est surtout le fait des personnes sans spécialisation (27,5 %) et des femmes s'étant formées à l'origine, pour être ouvrières professionnelles (25,8 %), ce type de mobilité professionnelle étant relativement rare pour les employées de bureau (9,7 %). Quant au changement d'emploi résultant d'une progression dans la hiérarchie professionnelle, il fut peu fréquent chez les personnes sans spécialisation (4 %) et les ouvrières qualifiées (6,9 %), plus sensible chez les employées de bureau (10,4 %).

Relativement liée à la spécialité apprise, la mobilité professionnelle découle aussi de la nature des projets professionnels envisagés par les femmes à l'issue de leur scolarité.

Projet \ Stabilité	Stabilité absolue	Emplois semblables	Empl. variés sans progr.	Empl. variés avec progr.	ENSEMBLE	
					%	V.A.
Aucun	54,9	16,0	24,4	4,7	100,0	213
Projet compatible avec la spécialité	57,3	22,3	13,6	6,8	100,0	265
Projet utopique	33,4	22,6	33,3	10,7	100,0	84
ENSEMBLE	52,9	19,9	20,6	6,6	100,0	562

L'instabilité est très sensible au fait que les femmes avaient ou non des projets professionnels plus ou moins compatibles avec leur spécialité.

La mobilité professionnelle s'exprimant par la recherche d'emplois variés et sans progression sociale, est d'autant plus élevée que les projets de fin d'études étaient soit inexistants, soit utopiques.

Par contre, le changement professionnel se traduisant par l'exercice d'emplois divers, mais susceptibles d'améliorer le statut social des intéressées, était d'autant plus important que les projets conçus en terme de la scolarité étaient soit utopiques, soit compatibles avec la spécialité apprise.

C. L'âge de cessation d'activité et la durée d'inactivité

L'âge de fin d'activité professionnelle et la longueur de la période d'inactivité qui s'ensuit constituent des éléments importants dans les conditions de réinsertion professionnelle des femmes.

Comme le montre le tableau suivant, les 2/3 des femmes ont cessé toute activité entre 18 et 25 ans et le 1/4 entre 26 et 30 ans. Ceci

Unité : %

Cessation d'activité Age actuel	Unité : %								
	- de 18 ans	18 à 25 ans	26 à 30 ans	31 à 35 ans	36 à 40 ans	41 à 45 ans	46 à 50 ans	51 et plus	ENSEM. (%)
18-25 ans	5,8	94,2							100,0
26-30 ans	0,9	74,3	23,9	0,9					100,0
31-35 ans	-	54,8	37,4	7,8					100,0
36-40 ans	1,2	52,9	23,5	16,5	5,9				100,0
41-45 ans	-	42,9	25,0	19,6	8,9	3,6			100,0
46-50 ans	4,5	52,3	20,4	11,4	2,3	2,3	6,8		100,0
51 et +	x	x	x	x	x	x	x	x	x
ENSEMBLE (%)	1,9	62,0	23,5	8,3	2,5	0,8	0,8	0,2	100,0

x peu significatif.

correspond exactement aux tranches d'âge pendant lesquelles les taux d'activité chutent très rapidement. Néanmoins, ces tendances générales doivent être nuancées en tenant compte de la structure par âge des femmes qui ont répondu à l'enquête.

Exception faite naturellement pour les jeunes femmes de 18 à 25 ans, plus des 2/3 des mères de famille ont cessé toute activité professionnelle avant 31 ans, et ceci quelle que soit la tranche d'âge dont elles relèvent

aujourd'hui. Toutefois, l'âge d'interuption du travail est d'autant plus tardif que l'on s'élève dans les tranches d'âge.

La durée d'inactivité est une donnée toute aussi primordiale. 8,3 % des femmes ont interrompu leur travail depuis moins d'un an, 16,5 % depuis un à deux ans, 12 % depuis trois à quatre ans. La majorité des femmes a cessé toute activité depuis cinq à neuf ans (le 1/5) et même depuis dix ans et plus (les 2/5).

- DUREE D'INACTIVITE DES FEMMES DEPUIS LA DATE DE LA CESSATION DE TRAVAIL
ET SELON LEUR AGE ACTUEL -

Unité : %

Durée d'inact. Age actuel	moins de 1 an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans et plus	Non Indiqué	ENSEMBLE (%)
18-25 ans	29,1	46,5	16,3	8,1	-	-	100,0
26-30 ans	5,5	27,5	25,7	34,0	6,4	0,9	100,0
31-35 ans	5,2	8,7	9,6	38,2	37,4	0,9	100,0
36-40 ans	3,5	3,5	7,1	15,3	70,6	-	100,0
41-45 ans	1,8	1,8	3,6	7,1	85,7	-	100,0
46-50 ans	4,5	-	-	4,6	88,6	2,3	100,0
51 et +	x	x	x	x	x	x	100,0
ENSEMBLE (%)	8,3	16,5	12,0	20,9	41,7	0,6	100,0

x chiffre peu significatif.

On retiendra surtout de ce tableau qu'à l'âge où s'effectue en général une reprise d'activité (à partir de 40 ans), plus des 4/5 des mères de famille ont interrompu tout travail depuis dix ans au moins.

Nous n'insisterons pas sur les raisons qui ont incité les femmes à abandonner leurs activités professionnelles. En effet, ces motifs sont bien connus. Le mariage est invoqué par le 1/5 des femmes et les charges familiales par plus des 2/3 d'entre elles (68,3 %).

Connaissant les caractéristiques sociales et culturelles des mères de famille ayant participé à l'enquête, sachant également quelle fut leur expérience de la vie active, il devient plus facile d'apprécier avec objectivité, leur volonté de réinsertion professionnelle.

V - LES PROJETS DE REINSERTION PROFESSIONNELLE

Face à la perspective d'une éventuelle réinsertion professionnelle, les femmes réagissent très différemment, que ce soit au niveau des motivations, des difficultés rencontrées, des conditions de retour à la vie active, des besoins de formation ou de recyclage.

A. La volonté de réinsertion professionnelle et ses motivations

N'ayant pas eu la possibilité d'exclure du champ d'enquête les mères "chefs de famille" (veuves, divorcées, séparées, célibataires, etc...) il était inévitable que des femmes actives et bénéficiant de l'allocation de salaire unique ne répondent pas au questionnaire. C'est ainsi que 10,3 % des femmes (soit 73 personnes) devront être écartées dès maintenant de notre analyse.

De ce fait, sur 636 femmes concernées par une éventuelle volonté de réinsertion professionnelle, 51,7 % expriment le désir de prendre ou de reprendre un travail salarié. 34,3 % sont indécises et 13,8 % n'envisagent absolument pas un quelconque retour à la vie professionnelle. Ces tendances sont peu comparables avec celles (1) qu'avait dégagées le Centre d'Etudes de la Population Active et de l'Emploi : 61,3 % des femmes désiraient travailler et 37,2 % ne le souhaitaient pas.

Ce désir de réinsertion professionnelle varie selon l'âge de la femme, le nombre de ses enfants, sa propre expérience professionnelle, l'importance de ses diplômes, la profession du conjoint et le niveau des ressources mensuelles du foyer. En l'absence de données plus nombreuses, il n'est pas possible de recourir à l'informatique pour classer ces différentes variables selon leur importance. Seule demeure la possibilité de les analyser successivement, ce qui limite la portée de cette étude.

(1) DUBRULE (N) et CONTIER (G) - "Les désirs d'activité professionnelle des femmes mariées chargées de famille" - Population, n° 1, janvier-février 1969 - pp. 57-88.

L' âge exerce à peu près la même influence sur les projets des femmes que sur leur travail effectif, tel qu'on l'observe au recensement.

Age	Désir de reprise				ENSEMBLE	
	Oui	Non	Indécision	Non réponse	%	V.A.
- 18 ans	x	-	-	-	100,0	1
18 à 25 ans	67,3	5,0	26,7	1,0	100,0	101
26 à 30 ans	57,8	7,8	34,4	-	100,0	128
31 à 35 ans	54,3	11,6	33,3	0,8	100,0	129
36 à 40 ans	49,1	11,2	38,8	0,9	100,0	116
41 à 45 ans	34,3	24,3	40,0	1,4	100,0	70
46 à 50 ans	44,1	20,3	33,9	1,7	100,0	59
51 à 60 ans	28,1	37,5	34,4	-	100,0	32
ENSEMBLE	%	51,7	13,2	34,3	0,8	100,0
	V.A.	329	84	218	5	636

x peu significatif

Exception faite des personnes âgées de 46 à 50 ans, la volonté de travailler ou de retravailler s'estompe avec l'âge. Relativement élevé jusqu'à 40 ans, le désir de réinsertion professionnelle chute ensuite très rapidement, l'indécision restant pratiquement de même ordre dans tous les groupes d'âge.

La taille de la famille conditionne également les projets de réinsertion professionnelle.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR DESIR DE REINSERTION PROFESSIONNELLE ET LE NOMBRE DE LEURS ENFANTS -

Désir de reprise Nb enfants	Désir de reprise				ENSEMBLE	
	Oui	Non	Indécision	Non réponse	%	V.A.
1	56,0	6,7	34,7	2,6	100,0	75
2	60,3	8,6	31,1	-	100,0	209
3	48,0	14,9	36,0	1,1	100,0	175
4	44,2	19,0	36,8	-	100,0	95
5	53,5	20,9	25,6	-	100,0	43
6 et plus	30,8	20,5	46,1	2,6	100,0	39
ENSEMBLE	%	51,7	13,2	34,3	0,8	100,0
	V.A.	329	84	218	5	636

Contrairement à ce qu'avait démontré l'étude de l'INED, la proportion de femmes inactives mais qui désirent travailler n'est pas constante, quelle que soit la composition de la famille. La volonté de réinsertion professionnelle et le degré d'indécision devant ce problème évoluent de façon fort différente. Seul le refus de travailler croît avec le nombre d'enfants. Il convient néanmoins d'être prudent en ce qui concerne l'influence de la taille de la famille. Une analyse plus approfondie devrait prendre en considération, non seulement le nombre d'enfants, mais également leur âge. En effet, chacun sait que la présence au foyer d'enfants en bas âge constitue un obstacle très important à la reprise d'activité des femmes mariées, handicap d'autant plus sérieux que les équipements collectifs sont peu nombreux.

Quant à l'expérience professionnelle vécue éventuellement par la femme dans un passé plus ou moins lointain, son rôle n'est pas négligeable en matière de réinsertion professionnelle.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR DESIR DE REINSERTION PROFESSIONNELLE ET LEUR PASSE PROFESSIONNEL -

Desir de re- prise Emploi... passé	Oui	Non	Indécision	Non réponse	ENSEMBLE	
					%	V.A.
Sans	35,0	23,4	40,9	0,7	100,0	137
Employ.Collec.	43,1	8,6	46,6	1,7	100,0	58
O.S.	53,2	9,2	36,7	0,9	100,0	109
Prof.Med.Soc.	53,6	10,7	35,7	-	100,0	28
Vendeuses	56,9	12,3	29,2	1,6	100,0	65
Techniciennes	57,1 x	-	42,9 x	-	100,0	7
Emp.Bureau	59,6	12,2	27,7	0,5	100,0	188
O.P.	66,7	4,7	28,6	-	100,0	21
Enseignantes	69,6	8,7	21,7	-	100,0	23
ENSEMBLE %	51,7	13,2	34,3	0,8	100,0	
V.A.	329	84	218	5		636

x peu significatif.

Le fait d'avoir déjà occupé un emploi exerce une influence sur la décision des femmes. 56,3 % des mères de famille ayant déjà travaillé, souhaitent se réinsérer dans la vie active. En revanche, cette volonté d'insertion concerne seulement 35 % des femmes qui n'ont jamais eu d'activité professionnelle.

Parmi celles qui ont déjà une expérience professionnelle, il semble que le désir de se réinsérer aille croissant au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Néanmoins, il convient d'être très prudent dans l'interprétation de ces données, notamment pour les professions médico-sociales, les techniciennes, les ouvrières professionnelles et les enseignantes. Les observations relatives à ces quatre catégories sont en effet très insuffisantes.

L'influence du passé scolaire, plus exactement du niveau des diplômes acquis, est également déterminante.

Diplôme	Aucun et non réponse	CEP	BEPC	BAC 1	BAC 2	CAP et assimil.	B.T.	B.T.S.	Dip. sup au BAC.	ENSEM.
Désir de reprises										
Oui	49,4	49,6	56,8	53,8	65,4	52,6	47,6	80,0 x	54,9	51,7
Non	15,7	11,2	10,8	7,7	7,7	12,6	9,5	-	16,1	13,2
Indécis.	33,7	38,3	32,4	38,5	26,9	34,1	42,9	20,0 x	29,0	34,3
Non rép.	1,2	0,9	-	-	-	0,7	-	-	-	0,8
ENSEM.	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	VA	261	107	37	13	26	135	21	5	31

x peu significatif

Par rapport aux personnes qui n'ont aucun diplôme ou détiennent seulement le certificat d'études primaires, la proportion de femmes qui souhaitent travailler est beaucoup plus importante chez celles qui sont titulaires d'un diplôme d'enseignement général. Cette constatation confirme l'opinion couramment émise sur le plus grand désir d'activité professionnelle des femmes qui possèdent un niveau culturel élevé.

La profession du conjoint joue un rôle très sensible sur la volonté de réinsertion professionnelle des femmes.

Le désir de travailler est nettement moins intense chez les femmes de gérants d'entreprises commerciales, de cadres et d'agents de maîtrise que chez les autres femmes dont le mari est ouvrier, employé ou inactif. Ces tendances laissent entrevoir l'importance de la pression financière sur la volonté de réinsertion professionnelle des mères de famille.

- DESIR DE REINSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES SELON LA PROFESSION DE
LEUR CONJOINT -

Désir de rep. Prof. du conjoint	Oui	Non	Indécision	Non réponse	ENSEMBLE	
					%	V.A.
Inactif	63,7	13,6	22,7	-	100,0	22
Employé	59,3	18,5	22,2	-	100,0	54
O.S.	55,2	10,5	34,3	-	100,0	105
Non réponse	55,0	-	35,0	10,0	100,0	20
O.P.	53,3	7,9	38,1	0,7	100,0	139
Ag.Tech.A.M.	49,6	11,7	37,8	0,9	100,0	111
Cadre	49,3	16,9	33,8	-	100,0	142
Gérant	34,9	27,9	34,9	2,3	100,0	43
Ensemble %	51,7	13,2	34,3	0,8	100,0	
V.A.	329	84	218	5		636

En effet, le niveau des ressources mensuelles du foyer conditionne largement la reprise d'activité professionnelle des femmes.

Désir de rep. Rev. mensuels	Oui	Non	Indécision	Non réponse	ENSEMBLE	
					%	V.A.
- 900 F.	46,7	13,3	40,0	-	100,0	15
901 à 1200 F.	51,3	9,5	39,2	-	100,0	74
1201 à 1500 F.	56,7	11,0	29,9	2,4	100,0	127
1501 à 2000 F.	61,0	9,1	29,9	-	100,0	154
2001 et plus	44,4	17,9	36,9	0,8	100,0	252
Sans indicat.	42,9	14,2	42,9	-	100,0	14
Ensemble %	51,7	13,2	34,3	0,8	100,0	
V.A.	329	84	218	5		636

Ce tableau peut sembler surprenant puisque la volonté de retravailler est d'autant plus intense que les revenus s'élèvent et ceci jusqu'à 2 000 F de ressources mensuelles. En réalité, ces résultats sont biaisés par le fait que les tranches de revenus prises en considération concernent des ménages de taille variée et de structure différente. Une analyse plus fine portant sur

des données plus abondantes devrait tenir compte de la composition de la famille et de l'âge des enfants pour mesurer, à revenu égal, l'intensité du désir de réinsertion professionnelle.

Cette volonté de prendre ou de reprendre une activité professionnelle découle de motivations très diverses que l'on peut regrouper en trois catégories :

- Ainsi, 43,5 % des femmes envisagent de prendre un emploi pour accroître les revenus du ménage sans donner d'ailleurs d'affectation précise à ce supplément de ressources ; 12,2 % des mères de famille projettent de travailler essentiellement pour mieux supporter les coûts d'éducation des enfants ; 26,1 % des femmes cherchent à occuper un emploi pour "reconquérir" leur indépendance, s'ouvrir au monde extérieur ou éviter l'isolement ; enfin, 18,2 % désireuses de se réinsérer dans la vie professionnelle, n'ont donné aucune réponse à la question posée. Malgré la fragilité des données recueillies (rappelons que 329 femmes ont déclaré vouloir retravailler), on remarquera que la nature de ces motivations varie en fonction de l'âge des femmes, de la profession du conjoint, de la taille de la famille et du montant des ressources du foyer.

Au fur et à mesure que l'on s'élève dans les tranches d'âge, le désir de travailler en vue d'une élévation du seul niveau de vie s'estompe au profit d'un objectif plus précis, à savoir l'allègement du coût d'éducation des enfants. Quant aux motivations purement psychologiques, il est difficile de dégager des tendances objectives à partir d'un questionnaire très concis, l'interview étant mieux adapté à ce genre d'analyse.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR AGE ET LEURS MOTIVATIONS -

Motivations Age	Accroissement du pouvoir d'achat	Coût d'édu- cation des enfants	Psychologiques	Non réponses	ENSEMBLE	
					%	V.A.
- 25 ans	62,3	1,5	17,4	18,8	100,0	69
26 à 35 ans	38,2	12,5	29,9	19,4	100,0	144
36 à 45 ans	43,2	14,8	27,2	14,8	100,0	81
+ de 45 ans	31,4	22,9	25,7	20,0	100,0	35
ENSEMBLE %	43,5	18,2	26,1	12,2	100,0	
V.A.	143	40	86	60	329	

La profession du conjoint peut agir sur les motivations des femmes

Motivations Profession du conjoint	Accroissem. du pouvoir d'achat	Coût d'éduca- tion des enfants	Psychologique	Non réponse	ENSEMBLE	
					%	V.A.
O.S.	69,2	6,9	6,9	17,0	100,0	58
O.P.	56,7	12,2	9,5	21,6	100,0	74
Agén. Maîtri.	41,8	14,5	25,5	18,2	100,0	55
Inactifs	28,5	14,2	28,6	28,6	100,0	14
Employés	28,1	25,0	21,9	25,0	100,0	32
Gérants	20,0	20,0	26,7	33,3	100,0	15
Cadres	18,6	8,6	65,7	7,1	100,0	70
Non réponse	x	-	-	x	100,0	11
ENSEMBLE	43,5	18,2	26,1	12,2	100,0	329

x peu significatif.

Outre le nombre réduit d'observations qui altèrent les résultats de ce tableau, il n'est pas évident que la profession elle-même du conjoint infléchisse les motivations des femmes. Certes, des études montrent que la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage influe sur la filière scolaire des enfants et donc, sur les coûts d'éducation. Mais ici, la profession du conjoint doit surtout être considérée comme reflétant un certain niveau de ressources.

De ce fait, l'incidence des revenus sur les motivations des femmes est beaucoup plus probante.

Motivations Revenus	Accroissement du pouvoir d'achat	Coût d'éduca- tion des en- fants	Psychologi.	Non réponse	ENSEMBLE	
					%	V.A.
- de 900 F.	x	-	x	x	100,0	7
901 à 1200 F.	63,1	7,9	5,3	23,7	100,0	38
1201 à 1500 F.	58,4	11,1	11,1	19,4	100,0	72
1501 à 2000 F.	47,9	13,8	17,0	21,3	100,0	94
2001 et plus	24,1	12,5	51,8	11,6	100,0	112
Sans indicat.	x	x	x	x	100,0	6
ENSEMBLE	43,5	18,2	26,1	12,2	100,0	329

x peu significatif.

Avec l'élévation des ressources mensuelles du ménage, l'accroissement du pouvoir d'achat cessé d'être une motivation primordiale tandis que prend de l'importance la recherche d'un travail pour des raisons d'ordre psychologique, ou pour mieux assurer l'éducation des enfants.

Ces mêmes tendances peuvent être perçues si l'on considère la taille de la famille et les motifs de réinsertion professionnelle.

Motivat. Nb enfants	Accroissement pouv. achat	Coût éducation des enfants	Psychologiques	Non réponse	ENSEMBLE	
					%	V.A.
1	40,5	7,1	28,6	23,8	100,0	42
2	51,6	9,5	23,8	15,1	100,0	126
3	40,5	15,5	27,4	16,6	100,0	84
4	35,7	11,9	28,6	23,8	100,0	42
5	33,3	16,7	29,2	20,8	100,0	23
6 et +	36,4	27,2	18,2	18,2	100,0	12
ENSEMBLE	43,5	12,2	26,1	18,2	100,0	329

Si le nombre d'enfants n'exerce aucune action déterminante sur l'incitation à la réinsertion professionnelle pour des motifs d'ordre psychologique, en revanche son influence se situe surtout au niveau des raisons d'ordre financier. Avec la croissance de la famille, il est logique que la volonté de rechercher du travail s'inscrive moins dans la perspective d'un gain supplémentaire indifférencié que dans le souci d'alléger les coûts d'éducation des enfants.

En résumé, si la moitié des mères de famille expriment le désir de prendre ou de reprendre un emploi, cette volonté s'avère particulièrement intense chez les jeunes mères de famille, celles qui possèdent un niveau culturel élevé, ont vécu une expérience professionnelle dans des métiers requérant une qualification et bénéficiant d'un niveau de ressources mensuelles supérieur à la moyenne.

B. Le désir de réinsertion professionnelle et les obstacles à sa réalisation

Que leur attitude soit positive ou indécise, face à l'éventualité d'une réinsertion professionnelle, de nombreux obstacles entravent les projets ou bloquent les décisions des mères de famille. Ces obstacles sont multiples : pénurie d'équipements collectifs (crèches et restaurants scolaires), volonté de se consacrer totalement à l'éducation des enfants, opposition éventuelle du conjoint, inadaptation des horaires de travail ou faiblesse des rémunérations escomptées, formation professionnelle trop modeste et pénurie des moyens de recyclage, etc...

Qu'il s'agisse des personnes désireuses de se réinsérer dans la vie active ou hésitantes sur ce point, priorité est donnée à l'enfant.

- DESIR DE REPRISE ET OBSTACLES PRINCIPAUX -

obstacles Désir reprise	Crèche	Restau scol.	Educ. enfants	Oppos. du Conjoint	Horai. de Trav.	faible gain	faible forma- tion	pénurie recycl.	Divers	Non rép	ENSEM.
oui	6,4	3,4	33,7	3,0	10,6	13,4	14,9	0,6	1,5	12,5	100,0
Peut-être	2,8	2,8	32,6	4,6	5,0	6,4	10,5	0,5	1,8	33,0	100,0

Le tiers des femmes estime que l'éducation des enfants requiert leur présence au foyer, ceci constitue soit un souci primordial dans la mesure où elles veulent prendre un travail, soit un obstacle essentiel gênant leurs projets de réinsertion.

Presque le dixième des femmes (9,8 %) souhaitant trouver un emploi font état d'une pénurie d'équipements collectifs, plus précisément de crèches et de restaurants scolaires. Le dixième également des mères de famille soulignent soit l'adaptation des horaires de travail (10,6 %), soit le faible niveau des rémunérations escomptées (13,6 %). Une faible proportion de femmes redoute de revenir sur le marché du travail soit par manque de formation (14,9 %), soit par pénurie de possibilités de recyclage (0,6 %). Quant à la traditionnelle opposition du mari, une infime minorité en fait état ou ose en faire état (3 %).

Si l'on tient compte à présent de l'obstacle secondaire (celui qui parmi les neuf obstacles cités, fut classé en seconde position), on remarque certains transferts intéressants.

Unité : %

Obstacles désir reprise	crêch.	Restau. scol.	Educ. enfants	Oppos. Conj.	Horai. trav.	faible gain	faible format.	Pénurie recycl.	Divers	Non répon.	ENSEM.
Oui	5,5	2,1	18,8	4,0	17,9	13,7	13,4	7,9	4,2	12,5	100,0
Peut-être	1,8	1,8	18,4	7,3	11,9	11,5	8,7	2,3	2,8	33,5	100,0

Par rapport aux obstacles principaux précédemment cités, la pénurie d'équipements collectifs perd de son importance relative tandis que s'accroissent les handicaps découlant de l'inadaptation des horaires de travail et de la faiblesse des possibilités de recyclage.

Quelle que soit l'attitude des femmes devant l'éventualité d'une reprise d'activité (volonté réelle ou indécision), les préoccupations soulevées par l'éducation des enfants constituent un obstacle de premier plan (principal ou secondaire) à leur réinsertion. Ceci n'a rien d'étonnant lorsqu'on observe leurs charges familiales.

- REPARTITION DES FEMMES SELON L'AGE DE LEURS ENFANTS -

Age des enf. Désir reprise	- de 3 ans	3 à 6 ans	- de 3 ans et 3 à 6 ans	+ de 6 ans	ENSEMBLE	
					%	V.A.
Oui	21,3	19,7	23,1	35,9	100,0	329
Peut-être	16,5	21,6	18,8	43,1	100,0	218

Presque les 2/3 des femmes voulant travailler ont encore au foyer un ou plusieurs enfants susceptibles d'être accueillis dans une crèche (21,3 %), dans une école maternelle (19,7 %) ; parfois, certaines mères de famille désireuses de reprendre une activité professionnelle ont à la fois des enfants pouvant être reçus les uns dans une crèche, et les autres, dans une école maternelle (23,1 %).

De ce fait notamment, le manque de formation et surtout la pénurie de moyens de recyclage n'apparaissent pas comme un handicap essentiel, même s'ils sont plus souvent cités comme obstacle secondaire. Si, parmi les femmes voulant retravailler, on recherche la proportion de celles qui, ayant un diplôme donné, estiment avoir une formation professionnelle insuffisante ou un besoin de recyclage, on aboutit à des résultats intéressants.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LEUR DIPLOME ET LEUR DESIR DE FORMATION -

Unité : nombre

Diplôme Nb de femmes	Aucun et non rép	CEP	BEPC	BAC 1	BAC 2	CAP + assim.	B.T.	B.T.S.	Sup.au BAC	ENSEM.
Diplômées	129	53	21	7	17	71	10	4	17	329
Formation insuffis.(1)	41	18	4	1	10	15	-	-	4	93
Pénurie de recyclage(1)	3	1	1	2	6	1	-	3	11	28

(1) Cumul des obstacles principaux et secondaires.

Un peu plus du 1/4 des femmes pensent que leur niveau de formation constitue un obstacle principal ou secondaire à leur réinsertion professionnelle. La faiblesse des données recueillies interdit tout calcul de pourcentages, mais permet néanmoins de dégager quelques tendances, en demeurant peu novatrices : ainsi, le manque de formation est surtout ressenti par celles qui ne détiennent aucun diplôme ou à la limite, un CEP.

Quant à la pénurie de recyclage, c'est un obstacle qui ne paraît pas primordial puisque 8,5 % seulement des femmes en font état. Ce handicap n'est vraiment ressenti que par les mères de famille qui possèdent un baccalauréat ou un diplôme supérieur à celui-ci.

C. Le désir de réinsertion professionnelle et les conditions de sa réalisation

Trois conditions essentielles sont posées par les femmes qui veulent prendre ou reprendre une activité : le laps de temps envisagé pour leur réinsertion, la nature de l'emploi envisagé (spécialité, temps complet ou mi-temps), et le niveau de rémunération souhaité.

Exprimer le voeu de trouver ou de retrouver une occupation professionnelle ne signifie nullement que les femmes soient immédiatement disponibles sur le marché de l'emploi. Ainsi, le tiers seulement des femmes se déclarent prêtes à travailler immédiatement, un peu plus de la moitié (53,8 %) reculent cette échéance à une date plus ou moins éloignée et 13,4 % ne s'assignent aucun délai précis. Cette hésitation sur le terme de leur présence permanente au foyer s'explique aisément par les charges familiales qui, pour la plupart d'entre elles, pèsent encore lourdement.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LA DATE DE LA REPRISE D'ACTIVITE ET L'AGE DE LEURS ENFANTS -

Age des enf. Date reprise	- de 3 ans	3 à 6 ans	moins 3 ans et 3 à 6 ans	+ de 6 ans	ENSEMBLE	
					%	V.A.
Immédiatem.	15,7	23,1	9,3	51,9	100,0	108
Plus tard	24,3	16,9	33,9	24,9	100,0	177
Inconnue	22,7	22,7	13,7	35,9	100,0	44

Qu'il s'agisse d'enfants susceptibles d'aller à la crèche, à l'école maternelle ou éventuellement dans ces deux établissements, on remarque que les mères de famille disponibles de suite sont celles qui ont, en ce domaine, les préoccupations les moins lourdes.

Nuancées quant à la date de leur réinsertion professionnelle, les femmes le sont aussi vis à vis du métier qu'elles souhaiteraient exercer à l'avenir.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LA PROFESSION PASSEE ET LE METIER RECHERCHE -

Unité : nombre

Emploi exercé \ Emploi recherché	O.S.	O.P.	Vendeus.	Employ. bureau	Prof. med.soc.	Divers	Aucun	ENSEMBLE
O.S.	15	1	1	-	-	5	7	29
O.Q.	9	2	2	1	-	2	-	16
Vendeuses	9	3	27	17	1	3	9	69
Employ. de bureau	4	5	1	73	1	5	8	97
Prof. médico-soc.	6	1	1	7	13	9	7	44
Divers	8	2	3	10	-	17	10	50
Non réponse	7	1	2	3	-	4	7	24
ENSEMBLE	58	15	37	111	15	45	48	329

En premier lieu, on relève une répulsion des anciennes ouvrières spécialisées ou qualifiées pour leur emploi passé.

En second lieu, on remarque un fort attrait pour les emplois de bureau et les métiers de la vente, ceux-ci étant recherchés par une proportion élevée (plus des 2/3) des mères de famille qui les avaient précédemment exercés. De plus, un pourcentage de femmes qui n'ont jamais connu ces professions aimeraient occuper un emploi de vendeuse ou d'employée de bureau.

Enfin, le secteur médico-social est à nouveau recherché par les personnes qui y travaillaient autrefois et désiré dans des emplois modestes (aides-soignantes, auxiliaires puéricultrices, aides maternelles) par des femmes qui, jusqu'ici n'avaient jamais exercé en ce domaine.

Prudentes quant à la date de leur reprise d'activité et soucieuses de trouver un emploi qui leur convienne, les mères de famille sont également très réservées en ce qui concerne la durée de leur éventuelle jour-
née de travail. Quelle que soit la nature de l'emploi recherché, plus des 2/3

des femmes (69,9 %) souhaitent ne travailler qu'à temps partiel, le 1/5 seulement d'entre elles, (22,2 %) étant prêtes à accepter un horaire normal de travail. Ce désir de conserver une certaine liberté ne découle pas de l'âge des enfants à charge, mais de la taille de la famille.

- REPARTITION DES FEMMES SELON LE MODE DE TRAVAIL SOUHAITE ET LA TAILLE DE LA FAMILLE -

Nb enfants Mode travail	1	2	3	4	5	6 et +	ENSEMBLE	
							%	V.A.
Temps plein	20,6	45,2	21,9	8,2	2,7	1,4	100,0	73
Temps partiel	9,1	37,4	26,5	13,5	8,7	4,8	100,0	230

Plus la taille de la famille s'accroît, notamment au-delà de 3 enfants, plus les femmes ont tendance à souhaiter exercer une activité à temps partiel.

Nous souvenant que cette enquête a été réalisée au printemps 1971, sachons qu'à cette époque déjà, il était peu de femmes qui estimaient avantageux de prendre un emploi en gagnant moins de 8 00 F par mois.

- REPARTITION DES FEMMES SELON L'EMPLOI RECHERCHE ET LE SALAIRE EXIGE -

Emploi recherché Salaire exigé	O.S.	O.Q.	Vendeus.	Employ. Bur.	Prof. Med.soc.	Divers	Non réponse	ENSEMBLE
600-800 F	13,8	-	2,9	-	-	10,0	-	3,4
801 à 1000 F	55,2	68,8	56,5	54,6	40,9	34,0	37,5	49,5
1001 à 1200 F	3,4	25,0	13,0	19,6	11,4	14,0	4,2	14,0
1201 à 1500 F	3,4	-	4,4	6,2	18,2	16,0	4,2	8,2
+ de 1500 F	-	-	2,9	2,1	6,8	4,0	-	2,5
Non réponse	24,2	6,2	20,3	17,5	22,7	22,0	54,1	22,2
Ensemble %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
VA	29	16	69	97	44	50	24	329

Ce tableau n'est donné qu'à titre indicatif car la gamme des emplois est trop variée pour que l'on puisse constituer des catégories homogènes. En effet, l'écart est très profond entre une vendeuse et une démonstratrice, entre une aide-soignante et une technicienne de laboratoire.

D. Le désir de réinsertion professionnelle et les "besoins" en recyclage ou en formation

Au terme du questionnaire, il fut demandé aux femmes si elles étaient prêtes, avant de prendre ou de reprendre un emploi, à suivre des stages rémunérés de quelques heures par semaine pour actualiser leurs connaissances. Outre cette action de recyclage, il leur fut également proposé de suivre un stage de formation rémunéré de plusieurs mois. Ces propositions furent très bien accueillies, mais dans une certaine confusion.

Plus des 3/4 des femmes qui veulent s'insérer ou se réinsérer dans la vie active souhaitent bénéficier d'actions de recyclage ou de formation, cette opinion étant également partagée par la moitié ou presque (48,6 %) des mères de famille qui hésitent encore à adopter une décision définitive en matière de réinsertion professionnelle.

Parmi celles qui ont accueilli favorablement ces suggestions, la moitié des mères de famille désireuses de reprendre une activité se contenteraient de quelques heures de recyclage, l'autre moitié souhaitant à la fois actualiser leurs connaissances et suivre un stage de formation de plusieurs mois. Ces proportions sont légèrement différentes pour les femmes qui demeurent indécises devant l'éventualité d'une reprise d'activité ; elles atteignent respectivement 56,6 % et 43,4 %. L'expression "stage rémunéré" a vivement "alléché" bon nombre de femmes qui, dans leurs commentaires, ont demandé à combien s'élèverait cette rémunération. Beaucoup de mères de famille ont sollicité des précisions sur la nature des actions proposées et formulé un certain nombre de vœux quant à l'organisation de ces actions : proximité du domicile, déroulement du recyclage ou de la formation pendant les heures de scolarité des enfants, etc... Ceci nous amène à penser, peut-être à tort, que l'inexistence d'informations sur le montant de la rémunération au cours du stage a suscité une vague d'enthousiasme. D'autre part, l'absence d'indications sur les possibilités réelles de recyclage ou de formation a déclenché des espoirs dont l'avenir dira s'ils peuvent se concrétiser.

Ces remarques n'atténuent en rien la valeur de l'enquête quant à la mesure de l'intérêt manifesté par les femmes pour le recyclage ou la formation. Néanmoins, les résultats chiffrés auxquels nous sommes parvenus ne sauraient en aucun cas être utilisés pour déterminer avec précision "un marché potentiel" des besoins de formation permanente ressentis par la main d'oeuvre féminine disponible.

Indécises ou soucieuses de prendre ou de reprendre une activité, les mères de famille sont d'autant plus désireuses d'actualiser leurs connaissances ou de se former que la durée de leur inactivité professionnelle a été plus longue et que l'âge de leur fin de scolarité a été tardif.

- PROPORTION DE FEMMES DESIREUSES DE SE FORMER OU DE SE RECYCLER SELON LA DUREE DE LEUR CESSATION D'ACTIVITE ET LEUR VOLONTE DE TRAVAILLER -

Unité : %

durée inactiv. désir de trav.	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 3 à 4 ans	de 5 à 9 ans	plus de 10 ans
oui	70,0	74,5	74,5	79,3	79,8
Peut-être	47,4	43,5	66,7	50,0	51,9

Plus nette chez les femmes qui veulent reprendre une vie active que chez celles qui manifestent une indécision devant cette éventualité, la volonté d'actualisation des connaissances ou de formation s'accroît au fur et à mesure que s'allonge la durée d'inactivité.

- PROPORTION DE FEMMES DESIREUSES DE SE FORMER OU DE SE RECYCLER SELON L'AGE DE LEUR FIN D'ETUDES ET LEUR VOLONTE DE TRAVAILLER -

âge fin d'ét. dés. travail.	14 a et -	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 et +
oui	66,4	87,5	77,8	85,2	81,3	86,7	82,6
Peut-être	35,1	25,0	68,0	62,2	51,6	62,5	81,8

Confirmant une tendance bien connue, on observe dans le tableau précédent un besoin de recyclage et de formation d'autant plus sensible que la scolarité s'est prolongée. Notons néanmoins que l'accentuation de ce besoin ne suit pas une progression parallèle à l'allongement des études.

La distinction entre actualisation des connaissances étalée sur plusieurs semaines à raison de quelques heures hebdomadaires et formation se déroulant sur plusieurs mois, n'ayant pas toujours été opérée de façon préc...

il est extrêmement ardu de déterminer l'influence de certains facteurs qui ont pu conditionner le choix des mères de famille.

Plus de la moitié des femmes (52 %) préféreraient ne suivre que des cours de recyclage hebdomadaire, le reste (soit 48 %) souhaitant tout à la fois ce type de recyclage et des stages de formation se déroulant sur plusieurs mois. Ni l'âge de fin de scolarité, ni les charges familiales ne semblent être déterminants en ce domaine. Par contre, la durée de la période d'inactivité joue un rôle important.

- PROPORTION DES FEMMES DESIREUSES DE SE RECYCLER SELON LA DUREE D'INACTIVITE PROFESSIONNELLE -

durée inactiv. désir travail	- d'un an	de 1 à 2 ans	de 3 à 4 ans	de 5 à 9 ans	plus de 10 ans
Oui et peut-être	56,7	52,9	53,5	48,5	47,4

On note que le désir de bénéficier d'une actualisation des connaissances fléchit au profit d'une formation plus longue au fur et à mesure que la durée d'inactivité s'allonge, ce qui est parfaitement logique. Les années s'écoulant entre la cessation d'activité et la réinsertion professionnelle, le besoin de réinsertion va grandissant.

QUATRIEME PARTIE ET CONCLUSION

LES ACTIONS DE FORMATION

MENEES EN VUE D'UNE REINSERTION PROFESSIONNELLE

Apprécier la volonté de réinsertion professionnelle des femmes mariées et déterminer leurs besoins en recyclage ou en formation serait d'un intérêt très relatif si l'on ne s'interrogeait pas également sur les possibilités réelles de satisfaire cette demande.

Depuis une dizaine d'années, un nombre croissant de textes, de portée variable, ont souligné l'importance accordée par les Pouvoirs publics et les partenaires sociaux et économiques à la formation des adultes. Cette panoplie de textes et, en particulier, la loi du 16 juillet 1971, s'intéresse essentiellement aux demandeurs solvables et demeure très discrète sur les énormes besoins de la clientèle potentielle non solvable.

Deux circulaires sont néanmoins plus explicites sur ce point. La première (1) émane du Directeur Délégué à l'Orientation et à la Formation Continue. Après avoir indiqué comment la loi du 16.7.1971 "crée une demande obligatoire, solvable et organisée", la circulaire précise "... Il importe toutefois de souligner que des demandes peuvent être adressées par des partenaires non solvables : travailleurs immigrants, jeunes en quête d'un premier emploi, femmes chômeurs, étrangers, organisations syndicales, etc... L'Etat intervient alors selon les orientations prioritaires définies par le Gouvernement, pour financer tout ou partie des activités qu'il convient de développer à leur intention ...". Le 2 février 1973, une seconde circulaire (2) vient encore insister sur ce problème : "... La loi du 16 juillet 1971 fait obligation aux entreprises occupant plus de dix salariés de concourir financièrement à la formation de ceux-ci. Un grand nombre d'adultes, actifs ou non, ne peut donc pas

(1) Circulaire n° 72.187 du 26 avril 1972 - B.O.E.N. n° 18 (4.5.1972), p. 1222.

(2) Circulaire n° 73.063 du 2 février 1973 - B.O.E.N. n° 6 (8.2.1973), p. 468.

bénéficiaire de formations financées par un employeur. Certaines catégories d'entre eux font l'objet d'une attention prioritaire de la part des Pouvoirs publics (par exemple, les jeunes sans qualification, les femmes désireuses de prendre ou de reprendre une activité professionnelle, les personnes dépourvues d'emploi, etc...).

Bien que le Gouvernement accorde une attention particulière à la formation continue des femmes désireuses de prendre ou de reprendre une activité professionnelle, les actions menées en ce domaine sont jusqu'ici extrêmement rares car les difficultés rencontrées sont considérables. L'agglomération dijonnaise fait figure de région - pilote avec deux expériences actuellement en cours. Au terme de cette étude, il n'est donc pas inutile de présenter ces deux actions afin d'en expliquer la genèse, les mécanismes, la portée et les limites.

I - LE CENTRE PROMOTIONNEL FEMININ DE CHENOVE

A l'origine de l'action de formation entreprise à Chenôve, commune suburbaine de Dijon, nous trouvons une Association (1) syndicale des Familles (A.S.F.), particulièrement dynamique.

Ayant pris conscience des besoins ressentis confusément par de nombreuses femmes domiciliées dans cette commune - dortoir, l'A.S.F. réunissait, en novembre 1971, une trentaine de mères de famille préoccupées par leur avenir personnel. Deux types de besoin émergeaient au cours de cette réunion : d'une part, un désir de remise à niveau dans les domaines sociaux et culturels, d'autre part, une information de nature pré-professionnelle dans trois directions. Celles-ci concernaient :

- la vente en grandes surfaces : un supermarché devait s'implanter dans la commune en 1973 et offrir deux cents emplois féminins ;
- la guidance infantile : une crèche à domicile était envisagée par la municipalité,
- la prise en charge des personnes du troisième âge : un foyer de cent chambres devait être ouvert en 1973 par une association mutualiste.

(1) Filiale locale de la Confédération Syndicale des Familles.

Ainsi, les deux axes de recherche de ces femmes s'inspiraient d'une part du désir d'acquérir des responsabilités réelles dans la vie monotone d'une cité-dortoir, d'autre part, de la volonté de retrouver une activité professionnelle sur place. Rentabilité sociale et rentabilité économique de la formation permanente étaient confondues, plus exactement, étroitement mêlées.

En décembre 1971, avec l'aide de l'Echelon Régional de l'Education Professionnelle (E.R.E.P.), l'A.S.F. présentait et obtenait une convention de type B. Parallèlement, était mise en place une Commission pédagogique composée de plusieurs responsables de l'A.S.F., de femmes désireuses de se former, d'enseignants de l'E.N. et de l'A.F.P.A., du secrétaire de l'EREP.

L'expérience (1) débute dès la fin-février 1972. Pendant la première année, il est décidé que la formation se limiterait à deux heures hebdomadaires (parfois plus, pour des visites). Les trente stagiaires ne sont pas réparties selon leurs niveaux ou leurs motivations, mais selon leurs disponibilités : un groupe se réunira l'après-midi, un autre le soir (pour quelques femmes qui ont une activité professionnelle partielle et celles dont les enfants sont en bas âge). L'âge moyen de ces femmes oscille entre 35 et 40 ans, leur niveau culturel est très hétérogène, leur passé professionnel est relativement léger ; les maris sont employés du secteur public ou nationalisé pour la plupart, parfois techniciens du secteur privé, rarement ouvriers.

Le contenu et la forme de cette première année de stage ne seront définis que progressivement. En effet, un programme bien structuré a été élaboré trop tôt et il ne sera pas respecté. Les méthodes évolueront dès que les stagiaires seront capables de dépasser leurs vieux souvenirs d'écoles. En réalité, c'est la vie quotidienne qui procurera les thèmes d'études à partir desquels un double travail est réalisé, d'information d'une part, de formation d'autre part : tronc commun (établissement de compte-rendus, analyse d'articles, interprétation et classement de documents, expression orale), l'organisation du temps, la vie de l'enfant (pédagogie, inadaptation, sexualité), les loisirs, l'emploi, la consommation, etc... Quelques visites et enquêtes complètent

(1) COEURDEVEY (Christiane) - Une expérience : la formation continue des femmes - Après-demain - n° 152-153 - mars-avril 1973 -

l'information apportée par les stagiaires ou celle que leur communiquent les responsables bénévoles de divers organismes. Le programme est élaboré chaque mois par les femmes, en fonction des événements qui retiennent leur attention. Une équipe d'animation (composée notamment de deux professeurs de l'Education Nationale) est chargée de nouer les contacts entre le Centre Promotionnel Féminin et les organismes qui interviennent dans la vie du Centre.

A l'issue de cette première année, les 2/3 des stagiaires inscrites à l'origine recevront une attestation. La preuve est faite que cette action expérimentale conduite par les femmes elles-mêmes avec la participation active du Ministère du Travail, menée par deux enseignants de l'Education Nationale, suivie par la Commission pédagogique, animée par l'A.S.F., est viable et exemplaire à plus d'un titre. De ce fait, un développement de l'activité du Centre Promotionnel Féminin s'avère nécessaire.

En février 1972 commence donc une seconde année avec plusieurs axes de formation.

- Une trentaine de mères de famille ayant fréquenté épisodiquement le Centre, l'an passé, veulent participer sérieusement à la formation 1973. La constitution de deux groupes de mise à niveau devient alors indispensable.
- Une quinzaine de femmes désirent prolonger leur mise à niveau par une formation civique et sociale plus poussée en vue de prendre des responsabilités dans l'animation de leurs quartiers. Les activités sociales indispensables à la vie de la collectivité n'ont pas encore de statut défini, mais il n'est pas impossible qu'elles soient reconnues et donnent lieu à rétribution dans un proche avenir. Chacun s'accorde à penser que l'heure du bénévolat s'achève et, de ce fait, des solutions devront être rapidement trouvées dans les secteurs en voie d'urbanisation rapide. Il n'est pas trop tôt que des femmes s'y préparent dès maintenant.
- Enfin, trois groupes de dix femmes se sont engagés dans des actions de pré-professionnalisation dans les spécialités suivantes (1) : guidance infantile, aide aux personnes du troisième âge, vie économique et sociale, ainsi que dactylographie.

Nous arrivons donc à un total de 75 personnes concernées au lieu de 30, l'année passée. Ceci pose le problème crucial du financement de cette action.

(1) La formation de vente en grandes surfaces a été abandonnée provisoirement, le Supermarché n'ayant pas encore obtenu son permis de construire.

Pour 30 stagiaires, le budget de 1972 s'élevait à 9 500 F. Son élaboration était simple puisque calculée sur la base de 2,70 F (heure stagiaire), taux correspondant au maximum subventionnable par le Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale. La subvention étant fixée au maximum à 60 % de cette heure stagiaire, le Comité interministériel autorise donc le Préfet de Région à verser 5 700 F, le solde restant (soit 40 %) devant être à la charge de l'Education nationale. Pour des motifs administratifs qui furent délicats à résoudre, la participation financière de l'Education nationale ne deviendra effective qu'en juin 1973. C'est dire combien les responsables du Centre ont dû compresser les dépenses au maximum, bloquant l'achat du matériel didactique et acceptant de supporter gracieusement les frais de gestion.

Cette situation financière n'a fait qu'empirer en 1973, avec l'extension de l'action du Centre (75 stagiaires). Des calculs de coûts réalisés par l'E.R.E.P. démontrent que l'heure-stagiaire ne peut pas se situer en-dessous de 4,50 F. Ce coût réel est d'ailleurs très partiel, car il comprend seulement la rémunération des enseignants (les conférenciers étant bénévoles), l'entretien, l'éclairage, le chauffage des locaux et les frais de gestion.

Sachant que l'année 1973 comprendra 10 200 heures-stagiaires, le budget réel devrait atteindre 45 900 F. Si la subvention est maintenue à 100 % au taux de 2,70 F, le déficit prévisible s'élèvera à 18 360 F. Comment corriger ce déséquilibre budgétaire ? La Commission pédagogique a suggéré de demander une participation aux mères de famille, se montant provisoirement à 1,00 F par séance de deux heures, soit une recette non négligeable de 5 100 F. Malgré cela, il resterait à combler un déficit de 13 260 F. Les responsables du Centre se proposent de trouver le financement complémentaire en sollicitant l'aide de plusieurs organismes, du Conseil général notamment. L'inquiétude est grande cependant de ne pas couvrir ce déficit qui représente plus du 1/4 du budget. Il conviendrait alors, soit d'abandonner cette action soit de la maintenir à un niveau médiocre.

Autrement dit, les contraintes budgétaires risquent d'anéantir cette action de type expérimental qui semblait recueillir l'adhésion des intéressés, du Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale et de l'opinion publique. Il convient de citer à cet égard l'intérêt manifesté par R.T.S. Promotion qui a retenu cette formation des non-salariés pour la présenter au cours d'une émission nationale en octobre 1972.

Les problèmes qui naissent de la deuxième expérience lancée à Dijon, sont d'une toute autre nature.

II - LE CENTRE DE PROMOTION SOCIALE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU LYCEE D'ETAT DU CASTEL (DIJON)

Contrairement à l'expérience de Chenôve, l'expérience tentée au Lycée d'Etat du Castel n'est pas née d'une initiative privée. Il convient de noter que l'A.F.P.A., au titre du programme de 1970, avait créé pour son Centre de Dijon deux sections d'emplois administratifs, l'une destinée à la formation de "sténo-dactylo/aide-comptables", l'autre réservée à la profession de comptable d'entreprise.

Conscients des possibilités offertes ainsi aux femmes désireuses de prendre ou de reprendre un emploi, les responsables locaux des Ministères de l'Education nationale et des Affaires sociales ont décidé de mettre en place un recyclage en vue de faciliter l'entrée de ces femmes dans les sections de l'A.F.P.A.. Sans cette possibilité de mise à niveau, il semblait exclu que des femmes ayant abandonné depuis longtemps le système scolaire et la vie active, puissent aisément s'insérer dans une section de F.P.A.

Dès la rentrée de Pâques 1972, grâce à une Convention de type A, l'Education Nationale mit des locaux à la disposition des stagiaires et offrit quatre professeurs (deux en Français, et deux en Mathématiques) pour la réalisation de cette action. L'opinion publique fut avertie du lancement de cette expérience par voie de presse.

La clientèle féminine qui se présenta à Pâques 1972 était composée d'une vingtaine de personnes, d'un très faible niveau scolaire et d'âge relativement élevé (45 ans en moyenne). Il s'agissait de femmes dont les enfants étaient déjà élevés, qui pour la plupart n'avaient jamais bénéficié d'une formation professionnelle et même n'avaient jamais été engagées dans la vie active. Ajoutons que ces candidates représentaient, dans leur majorité, des cas sociaux (femmes seules, veuves, divorcées ou séparées). Pour éviter toute déconvenue et avant même que la mise à niveau ne commence, un bilan fut réalisé par le Centre psychotechnique de l'A.F.P.A.. Douze personnes seulement (sur une vingtaine de candidates) furent jugées aptes à suivre postérieurement un stage de F.P.A.. Cette "présélection" fut d'ailleurs diversement accueillie

car les femmes, mal informées, pensaient que la mise à niveau débouchait automatiquement sur le stage professionnel.

A raison de quatre heures par semaine, des cours de Français et de Mathématiques furent donc dispensés aux stagiaires réparties en deux groupes :

- celles qui se situaient au niveau du C.E.P. et pouvaient être amenées à celui du B.E.P.C.,
- celles qui possédaient un niveau B.E.P.C., et étaient susceptibles de progresser jusqu'à celui du Baccalauréat. A l'issue de cette mise à niveau, seules trois femmes sur douze ont décidé de suivre le stage de F.P.A.. Personne n'a été capable de nous indiquer ce qu'étaient devenues les personnes n'ayant pas participé au stage de formation professionnelle.

A l'heure actuelle, c'est-à-dire pour l'année scolaire 1972-1973, neuf femmes suivent les cours de rattrapage scolaire. La faiblesse de cet effectif n'est pas due à une "présélection" des stagiaires puisqu'aucun bilan n'a été effectué par le Centre psychotechnique de l'A.F.P.A., ceci en raison de l'émotion soulevée l'an passé par ce bilan et par suite du petit nombre des candidates.

Les problèmes financiers rencontrés à Chenôve ne se retrouvent pas ici avec la même acuité, puisqu'il s'agit d'une convention de type A. Néanmoins, un certain nombre de difficultés doivent être aplanies si les responsables souhaitent améliorer cette expérience.

- Il semble regrettable que cette action ait été lancée sans étude approfondie de son organisation matérielle et de sa pédagogie. La mise en place des Centres Intégrés de Formation de Formateurs d'Adultes (C.I.F.F.A.) devraient permettre de corriger ces lacunes.
- De plus, il serait souhaitable qu'un (ou des) animateur permanent puisse suivre la progression des stagiaires et orienter celles qui, après la mise à niveau, n'entrent pas dans une section de F.P.A..
- L'accès aux sections tertiaires de l'A.F.P.A. pose lui-même d'importants problèmes. Etant donné le faible nombre global de places disponibles au plan national, il est exclu que l'on puisse réserver la totalité des deux sections de Dijon aux candidates domiciliées dans l'agglomération dijonnaise. En schématisant à l'excès, l'action de mise à niveau lancée au lycée du Castel risque d'être un leurre dans la mesure où elle semble trop orientée vers un problème d'accès à l'A.F.P.A.

En résumé, les actions de formation et de recyclage lancées dans l'agglomération dijonnaise, en vue de la réinsertion professionnelle des femmes posent de redoutables problèmes. Certes, il s'agit d'actions expérimentales qui peuvent être améliorées pour peu qu'on le veuille, ceci dans l'intérêt de cette clientèle non solvable, objet des préoccupations du Gouvernement.

L'expérience de Chenôve, grâce à la présence de l'A.S.F. qui a joué le rôle de médiateur entre l'Education Nationale et les intéressées, a pu être lancée dans un excellent climat de sensibilisation à la formation continue. De plus, elle bénéficie d'une équipe d'animateurs très soucieux d'élaborer une pédagogie adaptée aux stagiaires. Par contre, le contenu professionnel de cette action est ambigu (1) et les difficultés financières trop importantes. Celles-ci devraient pouvoir trouver une solution autre que celle d'un rattachement à un établissement public, ce qui signifierait à l'heure actuelle, une perte d'autonomie et une limitation de la liberté pédagogique.

Quant à l'expérience du lycée du Castel, la présence d'animateurs et l'existence d'un Conseil pédagogique devraient lui permettre de mieux répondre à la demande de formation permanente, à condition également que l'A.F.P.A. dispose de moyens accrus et mieux adaptés pour accueillir les stagiaires.

C'est dans ces conditions seulement que l'analyse de la réinsertion professionnelle des femmes dans l'agglomération dijonnaise - objet de cette étude - trouvera sa vraie dimension et sa réelle utilité.

(1) Cette ambiguïté tient au fait que les débouchés professionnels (guidance infantile et aide aux personnes âgées) sont encore mal définis et d'autre part que les motivations des mères de famille s'inspirent autant de la recherche d'un complément de formation, en vue de leurs tâches familiales, que du désir de se réinsérer dans la vie active.

TABLE DES MATIERES

	- Pages -
- INTRODUCTION	- 1 -
- PREMIERE PARTIE : LE CHOIX DE DIJON ET DE SON AGGLOMERATION	- 4 -
I. <u>LES RAISONS DE CE CHOIX</u>	- 4 -
II. <u>LES LIMITES DU CHAMP D'OBSERVATION</u>	- 7 -
1. <i>La zone d'emploi de Dijon</i>	- 7 -
2. <i>La zone de peuplement industriel ou urbain de Dijon</i>	
3. <i>L'agglomération dijonnaise</i>	- 10 -
4. <i>La zone d'enquête.</i>	- 12 -
- DEUXIEME PARTIE : LA POPULATION FEMININE ; SES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX	- 14 -
I. <u>LES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES</u>	- 14 -
A. <i>La population féminine totale</i>	- 14 -
1. <i>Son importance et sa localisation</i>	
2. <i>Age de la population féminine</i>	- 20 -
B. <i>La population féminine active</i>	
1. <i>Son taux d'activité global</i>	
2. <i>Le taux d'activité par âge</i>	- 22 -
3. <i>Age moyen de la population féminine active</i>	- 23 -
4. <i>L'appartenance à une catégorie socio-professionnelle</i>	
5. <i>Les liaisons "habitat-travail"</i>	- 27 -
6. <i>La main-d'oeuvre féminine potentielle</i>	- 30 -
II. <u>LES ASPECTS SOCIAUX ET CULTURELS</u>	- 32 -
A. <i>Le milieu social et l'état matrimonial</i>	- 33 -
1. <i>La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage</i>	
2. <i>Catégories socio-professionnelles des époux</i>	- 34 -
B. <i>Le niveau culturel</i>	- 38 -
1. <i>L'activité féminine et l'éducation de base</i>	
2. <i>Inactivité féminine, enseignement général et catégorie socio-professionnelle du mari</i>	- 41 -

<i>C. Les charges familiales</i>	- 45 -
1. <i>Les charges familiales et leur localisation</i>	
2. <i>Structure par âge des enfants de moins de 16 ans</i>	- 47 -
3. <i>Les charges familiales et l'activité féminine</i>	- 48 -
III. LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS	- 51 -
A. <i>Les structures d'accueil pour la petite enfance</i>	
B. <i>Les écoles maternelles</i>	- 54 -
- TROISIEME PARTIE : L'ATTITUDE DES FEMMES MARIEES FACE A LEUR EVENTUELLE REINSEPTION PROFESSIONNELLE	- 61 -
I. <u>LES MODALITES DE L'ENQUETE</u>	- 61 -
A. <i>La constitution de l'échantillon</i>	
B. <i>Le mode et le processus d'enquête</i>	- 62 -
1. <i>La phase préparatoire</i>	
2. <i>La phase de collecte</i>	
3. <i>La phase d'exploitation</i>	- 64 -
C. <i>Le questionnaire</i>	
D. <i>La sectorisation de l'échantillon</i>	- 64 -
II. <u>LES CARACTERISTIQUES SOCIALES DE L'ECHANTILLON</u>	- 66 -
A. <i>Répartition des femmes selon leur état matrimonial</i>	
B. <i>Répartition des femmes par âge</i>	- 67 -
C. <i>Répartition des femmes selon leurs charges familiales</i>	- 68 -
1. <i>La dimension des familles</i>	
2. <i>L'existence d'enfants d'âge préscolaire</i>	- 70 -
D. <i>Répartition des femmes selon la profession de leur conjoint</i>	71 -
E. <i>Répartition des ménages selon leurs revenus mensuels</i>	- 73 -
III. <u>LE NIVEAU CULTUREL DES FEMMES</u>	- 75 -
A. <i>L'âge de fin de scolarité</i>	
B. <i>Le mode de formation professionnelle</i>	- 76 -
C. <i>La spécialité apprise</i>	- 77 -

D. *La spécialité apprise et les projets de fin d'études* - 80 -

IV. LE PASSE PROFESSIONNEL - 82 -

A. *La spécialité apprise et l'emploi principal exercé* - 83 -

B. *La stabilité dans le travail et la spécialité apprise* - 85 -

C. *L'âge de cessation d'activité et la durée d'inactivité* - 87 -

V. LES PROJETS DE REINSERTION PROFESSIONNELLE - 89 -

A. *La volonté de réinsertion professionnelle et ses motivations* - 89 -

B. *Le désir de réinsertion professionnelle et les obstacles à sa réalisation* - 97 -

C. *Le désir de réinsertion professionnelle et les conditions de sa réalisation* - 100 -

D. *Le désir de réinsertion professionnelle et les "besoins" en recyclage ou en formation* - 103 -

- QUATRIEME PARTIE ET CONCLUSION : LES ACTIONS DE FORMATION MENEES
EN VUE D'UNE REINSEPTION
PROFESSIONNELLE

I. LE CENTRE PROMOTIONNEL FEMININ DE CHENOVE - 107 -

II. LE CENTRE DE PROMOTION SOCIALE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DU LYCEE D'ETAT DU CASTEL (DIJON) - 111 -
